RAPPORT D'ACTIVITÉ

2023 2024

TELEVERBIER
VALAIS SUISSE

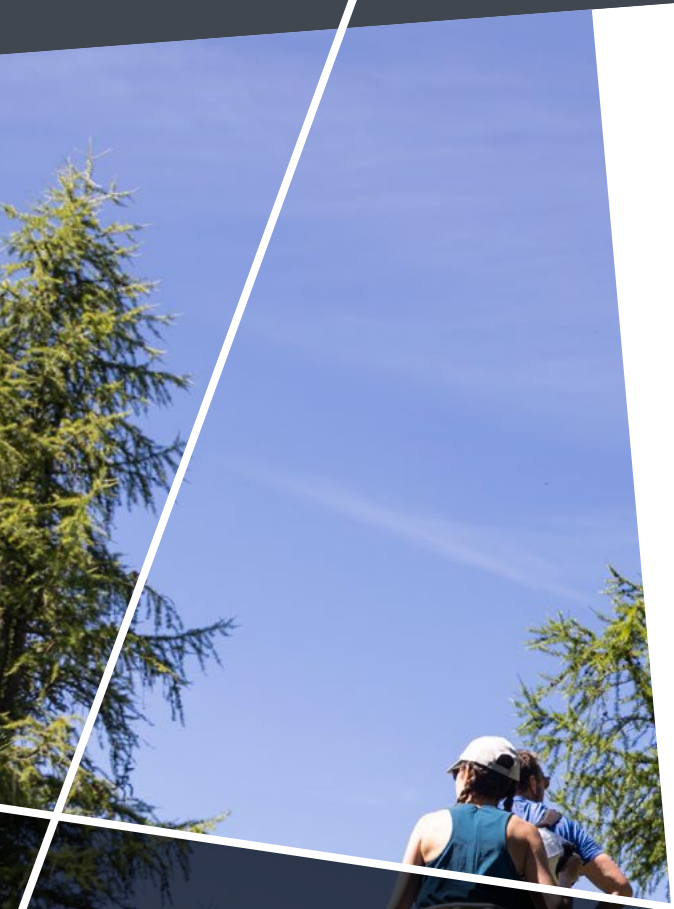

SOMMAIRE

1 MESSAGE DES DIRIGEANTS

2 FOCUS
Finance & enneigement mécanique

5 PORTRAIT
Organigramme & chiffres clés

10 PROJETS & INVESTISSEMENTS
Télé-Thyon & travaux Lac II

12 DÉMARCHE RSE
Rapport de durabilité

19 RAPPORT FINANCIER
États financiers consolidés et sociaux

MESSAGE DES DIRIGEANTS

Un exercice de transition

Développement des installations, renforcement du partenariat avec les communes : Téléverbier poursuit son engagement en faveur du ski, produit phare de la région aux innombrables retombées économiques.

En apparence, l'exercice 2023/2024 du Groupe Téléverbier mérite certainement le qualificatif passe-partout « d'exercice de transition ». Aucun changement significatif dans l'actionnariat ou dans les organes dirigeants, des saisons d'hiver et d'été qui se déroulent sans événements majeurs, pas de nouvelle remontée mécanique à inaugurer. Tout au plus signalerons-nous la réouverture du restaurant L'Inkontro, ex-Chalet Carlsberg, après une rénovation et un agrandissement qui ont valeur de reconstruction à neuf et qui renforcent encore l'offre de restauration sur le domaine skiable, tant quantitativement que qualitativement.

En réalité, c'est en coulisse que cet exercice s'est avéré bien plus captivant.

De gauche à droite : Christian Burrus, vice-président – Jean-Albert Ferrez, président – Laurent Vaucher, CEO

Télémixte Esserts-Savoleyres désormais en construction

Même si l'ultime signature sur le dernier formulaire est intervenue quelques jours après la fin de l'exercice comptable, le projet de télémixte Esserts-Planards-Savoleyres est enfin passé du stade de projet au stade de travaux en cours. Sa mise en service graduelle, entre fin 2025 pour le tronçon supérieur et 2026 pour l'ensemble de la ligne, reflète la complexité de cette installation, mais sa réalisation marque indéniablement un renouveau pour l'intégration du secteur de Savoleyres-La Tzoumaz, hiver comme été. En parallèle, 2025 verra également la reconstruction complète du télésiège du Lac II, et 2026 l'arrivée à Bruson du nouveau télésiège du Six Blanc. Ces trois installations marqueront la fin d'un mini-cycle, mais la planche à dessin fonctionne toujours à plein régime afin de maintenir une offre performante et d'offrir un confort optimal à notre clientèle.

Renforcement des liens avec Télé-Thyon

Toujours en coulisse, le sort de notre filiale Télé-Thyon SA a fait l'objet de fructueuses discussions au sein de ses actionnaires. En 2006, une convention tripartite consacrait l'arrivée de Téléverbier comme actionnaire de référence et partenaire opérationnel. Près de 20 ans plus tard, l'esprit initial est préservé : si les actionnaires historiques se sont partiellement retirés, ce sont les communes-sites de Vex, Hérémence et Sion (ville et bourgeoisie), d'une part, et Téléverbier, d'autre part, qui ont renforcé leurs positions et leur partenariat. L'accord, intervenu à quelques jours de la fin de l'exercice sous revue, entraînera la consolidation comptable de Télé-Thyon SA dans le groupe dès l'exercice 2024-2025 et marque un nouveau jalon dans la gouvernance au sein des 4 Vallées.

Renouvellement des autorités communales

Transition également au sein de notre deuxième actionnaire, la Commune et Bourgeoisie de Val de Bagnes, qui a vécu au rythme quadriennal des élections. Ces dernières ont livré une équipe largement reconstituée. Nous espérons ainsi pouvoir boucler rapidement l'exercice de réflexion stratégique, qui doit permettre aux acteurs touristiques de partager une vision commune, prérequis indispensable à une saine répartition des rôles, tâches et responsabilités, ainsi qu'à des flux financiers conformes aux enjeux actuels.

> **« La journée de ski est un produit de très grande qualité, qui nécessite d'importantes infrastructures, coûteuses à l'investissement et à l'exploitation. »**

Progression de la clientèle d'Amérique du Nord

Travail de coulisse encore avec notre partenaire de longue date Vail Resorts, afin de définir de nouvelles bases de collaboration à la suite du rachat des remontées mécaniques de Crans-Montana. La forte progression de la clientèle en provenance d'Amérique du Nord se fait sentir un peu partout en Europe et en Suisse, en particulier dans les stations de ski. Il est important pour Téléverbier de ne pas passer à côté de ces opportunités.

Le produit ski et ses bénéficiaires directs et indirects

Beaucoup d'encre et de salive ont été et sont encore consacrées des deux côtés de l'Atlantique sur la valeur du ski, que l'on parle du prix de la journée skieur ou du prix d'achat d'un domaine skiable. Il convient probablement de rappeler ici que la journée de ski est un produit de très grande qualité, qui nécessite d'importantes infrastructures, coûteuses à l'investissement et à l'exploitation, que la clientèle – en progression – doit composer avec une inflation guère maîtrisée et une explosion difficile à justifier du coût du logement touristique, et que les véritables bénéficiaires du ski ne sont pas les actionnaires des remontées mécaniques, mais toute l'économie directe et indirecte des stations.

Malgré ce constat teinté d'amertume, nous voulons ici remercier une fois de plus nos fidèles actionnaires, qui soutiennent indéfectiblement le Groupe Téléverbier dans son développement, la famille Burrus en tête. Nos remerciements s'adressent également à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du groupe, qui s'engagent sans compter, quel que soit leur rôle, pour assurer à notre clientèle une prestation de très haut niveau.

« Le compte est bon ! »

FINANCE ET COMPTABILITÉ / Un département plus efficace et plus rapide encore, pour moins de papier et de place utilisés : à Téléverbier, la digitalisation bat son plein, et les premiers bénéfices sont appréciés.

Dans ses passe-temps favoris, l'enfant qu'elle était aimait bien remplir les cahiers de vacances de son frère, et tenter de faire mieux que les candidats du jeu télévisé « Des chiffres et des lettres », option chiffres avec « Le compte est bon ». Aujourd'hui, Cindy Giovanola a fait de son attrait pour les nombres son métier, puisqu'elle occupe le poste de cheffe comptable du département Finance et comptabilité à Téléverbier.

« Travailler dans ce cadre, c'est le rêve ! »

« Je suis arrivée en 2013. Au début, je m'occupais de la comptabilité des restaurants du domaine. » Séduite par cette entreprise qui cultive une belle atmosphère et offre des possibilités d'évolution, elle se lance dans une formation et décroche en 2017 un brevet fédéral de spécialiste en finance et comptabilité. En 2019, elle obtient le poste de cheffe comptable, et elle s'y plaît toujours. « L'ambiance de travail est top. Nous sommes une dizaine de personnes dans le département, et la solidarité est au rendez-vous. Et puis travailler dans un cadre comme celui-ci, avec la vue sur la vallée, la neige, le soleil… C'est le rêve ! »

Au quotidien, son département assure la comptabilité de la majorité des sociétés qui composent le Groupe Téléverbier. Au total, ce sont près de 22 000 factures, fournisseurs et clients, qui sont traitées au sein de ce dernier. « Je soutiens également le directeur financier dans l'établissement des comptes consolidés à publier à chaque clôture semestrielle (au 30 avril et au 31 octobre), selon les normes comptables internationales IFRS, en raison de notre cotation à la Bourse de Paris (Euronext). Bien que l'on ait les outils de gestion pour suivre rigoureusement l'évolution de notre chiffre d'affaires et de nos charges, la Direction et le Conseil d'administration attendent toujours le résultat final. »

La digitalisation a débuté avec le Covid

En 2024, Cindy Giovanola a franchi avec son équipe une nouvelle étape dans la digitalisation de son département. « Nous avions entamé cette démarche en 2020, après la période Covid, avec l'objectif de réduire au minimum l'utilisation du papier. On a commencé par demander à nos fournisseurs de nous transmettre leurs factures par e-mail, nous avons étendu le concept à toute la partie RH avec la digitalisation complète des dossiers des collaborateurs, et actuellement on travaille sur le volet de la facturation à nos clients. Cela prend un peu de temps, certaines personnes sont encore très attachées au papier, mais elles comprennent finalement la démarche. » Les avantages ? « L'aspect écologique, bien sûr, mais aussi un important gain d'efficacité. Sur notre plateforme de gestion électronique des documents (GED), on retrouve facilement et rapidement tous les documents. Sans compter la place qu'occupent des archives papier. Une pièce leur est actuellement dédiée au sous-sol. »

> « **Chaque année, près de 22 000 factures, fournisseurs et clients, sont traitées.** »
>
> Cindy Giovanola
> Cheffe comptable

La subtile stratégie de l'enneigement

ENNEIGEMENT MÉCANIQUE / Arrivé en Valais en 2007, le Haut-Savoyard Fabien Navilloux assure depuis quinze ans l'enneigement du domaine skiable. Un défi qui a su s'adapter au changement climatique.

Concrètement, en quoi consiste votre job ?
(Rires) Je ne suis pas sûr qu'il y ait un terme officiel, mais on nous appelle volontiers les canonniers, les *snowmakers* ou encore les nivoculteurs. Concrètement, nous assurons l'enneigement du domaine skiable. Cela intègre la maintenance et l'entretien du matériel durant toute l'année, le suivi de chantiers durant l'été, et la gestion des différentes contraintes pour produire de la neige au bon moment. Cela exige des compétences en mécanique, électricité, hydraulique ou encore en génie civil.

Quel est le bon moment, précisément, pour produire de la neige ?
Il faut tenir compte du calendrier, de la température, de l'humidité, des prévisions météorologiques et des ressources en eau pour produire au prix le plus bas une neige qui va durer le plus longtemps possible. Chaque année, nous établissons une stratégie en octobre, puis nous l'ajustons de semaine en semaine.

> « En vingt ans, notre consommation d'eau à l'hectare a baissé. »
>
> Fabien Navilloux
> Responsable de l'enneigement mécanique

Comment évaluer le prix de la neige ?
Le prix de l'électricité a drastiquement augmenté ces dernières années. Or, plus il fait froid, plus l'efficience et le rendement des enneigeurs augmente. Fabriquer un mètre cube à -2°C coûte environ 8 francs, tandis qu'à -7°C, ce sera 2 francs.

D'où vient l'eau qui alimente vos canons ?
Des lacs de Louvie et des Vaux, mais aussi de réservoirs construits dans différentes retenues collinaires d'altitude. Nous avons des conventions avec les services techniques communaux pour utiliser l'eau. Nous la prélevons, mais au fur et à mesure de la fonte des neiges, cette eau retourne à la nature et aux cours d'eau.

Comment gérez-vous l'utilisation de l'eau ?
L'eau est une denrée précieuse, et nous en avons conscience. Nous mettons en place des stratégies pour en utiliser le moins possible. En vingt ans, notre consommation à l'hectare a baissé, et ce, grâce à des outils de mesure très pointus, qui nous permettent par exemple de faire des relevés de terrain par drone en été, et d'intégrer ces données dans nos dameuses, qui connaissent en permanence l'épaisseur de neige présente sous leurs chenilles, afin de mieux répartir la neige.

Quels sont les principaux atouts de Téléverbier ?
Plus de 75% du domaine skiable se situe au-dessus de 2000 mètres d'altitude, ce qui offre de meilleures conditions de froid et d'enneigement naturel. Par ailleurs, la société a su investir au bon moment pour se doter d'infrastructures de pointe lui permettant de gérer l'éventuel manque de neige et donc lancer précocement la saison de ski. Enfin, nous bénéficions d'un management dynamique couplé à une éthique professionnelle. L'impact de nos chantiers est mesuré, et nous mettons tout en œuvre pour le minimiser. Notre clientèle y est par ailleurs de plus en plus sensible.

PORTRAIT

ORGANISATION

Direction

De gauche à droite :

Valérie Maret
Assistante de direction
et du Conseil d'administration

Lionel May
Directeur opérationnel (COO)

Laurent Vaucher
Directeur général (CEO)

Carole Moos
Directrice commerciale (CCO)

Nuno Dias
Directeur financier (CFO)

Conseil d'administration

Jean-Albert Ferrez
Président

Christian Burrus
Vice-président et
administrateur délégué

Jean-Paul Burrus
Administrateur

Pierre-Yves Gay
Administrateur

Christel Duc
Administratrice

Klaus Jenny
Administrateur

Bruno Moulin
Administrateur

Charles Relecom
Administrateur

Philippe Roux
Administrateur

Organigramme d'entreprise

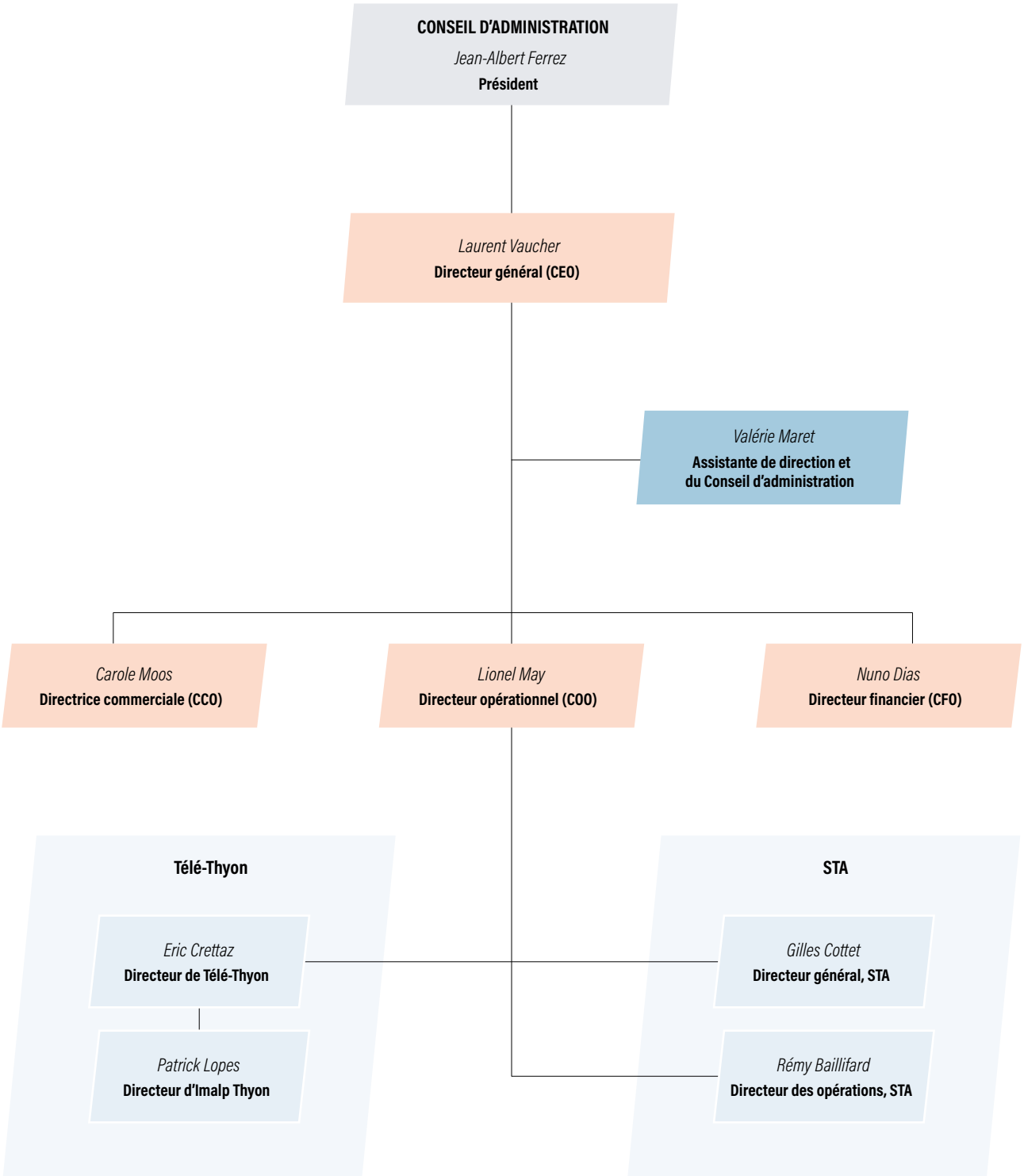

Organigramme juridique

TELEVERBIER VALAIS SUISSE

- STA — 96,80%
- TZOUMI EVASION — 75,42%
- VERBIER sport — 51%
- TSHOP — 50,5%
- T-RESORT — 50%
- T-ONE — 50%
- malp — 100%
- THYON 4 VALLÉES — 44,28%
- Chez Dany — 33,3%
- 4 VALLÉES MONT-FORT 3330 — 25%
- NENDAZ VEYSONNAZ REMONTÉES MÉCANIQUES — 12,85%
- VERBIER VAL DE BAGNES - LA TZOUMAZ — 4%

Répartition de l'actionnariat

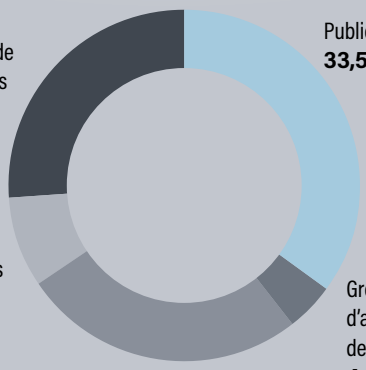

- Public **33,50%**
- Groupe d'actionnaires de la station **4,38%**
- Christian Burrus **27,23%**
- Groupe d'actionnaires de Val de Bagnes et d'Entremont **9,03%**
- Commune et Bourgeoisie de Val de Bagnes **25,86%**

Chiffres clés

Durant l'hiver

38
installations de remontées mécaniques,
soit 23 téléphériques, télécabines et télésièges
(installations téléportées) + 15 téléskis et tapis

710
cm de neige tombée aux Ruinettes,
à 2200 m d'altitude (cumul saisonnier)

384
enneigeurs qui assurent
l'enneigement mécanique
de 63% des pistes

26
engins de damage
(dont 2 en copropriété
avec les remontées mécaniques
de Nendaz Veysonnaz)

217
hectares
de pistes damées

12 057 339
personnes transportées
durant la saison

1173 243
journées skieurs
Téléverbier

146
jours d'exploitation
(secteur Ruinettes)

31 418
heures de fonctionnement
des remontées mécaniques

1 364 446
journées skieurs,
y compris celles
provenant des 4 Vallées

38 742
personnes par heure sur
les installations téléportées

Et, durant l'été

7391
heures de fonctionnement
des remontées mécaniques

780 145
personnes transportées

221 042
journées randonneurs,
vététistes, etc.

PROJETS & INVESTISSEMENTS

Acquisition de Télé-Thyon et Imalp Thyon

En date du 20 septembre 2024, le Conseil d'administration de la société mère Téléverbier SA a signé un accord pour l'achat d'un bloc de 10 677 actions de Télé-Thyon SA, société suisse de remontées mécaniques sise à Vex. En augmentant sa participation dans Télé-Thyon SA, Téléverbier devient de fait également propriétaire d'Imalp Thyon SA, filiale de Télé-Thyon SA.

Cette acquisition porte la participation dans le capital de la filiale à 44,28% contre 30,92% précédemment. Les collectivités publiques détiennent quant à elles 33,95% du capital. Cette transaction est accompagnée de la signature d'une convention d'actionnaires octroyant à Téléverbier SA cinq sièges sur neuf au Conseil d'administration de Télé-Thyon SA.

Avec cette transaction, Téléverbier SA contrôle de fait la société Télé-Thyon SA. Dès lors, la filiale est consolidée par intégration globale à compter du 20 septembre, date à laquelle le contrôle est transféré au groupe.

Le Bistrot au Gault&Millau : reconnaissance pour notre restaurant bistronomique

Situé au sommet des Attelas, Le Bistrot a été distingué par le célèbre guide Gault&Millau avec une note de 13/20. Cette reconnaissance témoigne de l'engagement et du savoir-faire du chef Bert de Rycker et de son équipe, aussi bien en cuisine qu'en salle. Cette distinction contribue à renforcer notre position en tant que restaurant bistronomique de référence.

En savoir plus

Travaux télésiège Lac II : de 1200 à 2000 personnes par heure

Le télésiège du Lac II sera remplacé par un modèle 6 places de la marque Bartholet. Les travaux ont commencé en août 2024 avec l'implantation des socles des pylônes, en vue d'une mise en service prévue pour l'hiver 2025-2026. Ce chantier s'étale sur deux ans en raison des contraintes spécifiques des constructions en altitude, notamment les conditions environnementales exigeantes en montagne. Pendant la saison hivernale, les travaux sont suspendus, rallongeant ainsi la durée globale du projet.

Située entre 2550 m et 2750 m, l'installation actuelle mise en service en 1988 transporte les skieurs jusqu'au col de Chassoure, avec un temps de parcours de plus de 5 minutes et une capacité de transport de 1200 personnes par heure. Bien que conforme aux normes actuelles, ce télésiège sera renouvelé afin de gagner en sécurité, en confort et d'améliorer l'expérience globale de nos clients. Il offrira un temps de parcours réduit à 3 minutes et permettra de transporter 1600 personnes par heure en phase de débit initial et 2000 personnes par heure en phase de débit final ! Ce nouveau télésiège favorisera considérablement le flux de nos visiteurs.

Rapport de durabilité

Introduction : réduire son impact, respecter ses engagements

Entreprise responsable, Téléverbier accorde une attention particulière aux enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux inhérents à ses activités. Avec ses collaborateurs, partenaires et clients, la société partage les mêmes valeurs de respect et de protection de la montagne, source d'inspiration et précieux terrain de jeu. Le groupe s'engage ainsi à réduire continuellement son impact, notamment par une meilleure gestion de l'énergie, par l'optimisation des ressources en eau, et par la minimisation des nuisances sonores et visuelles.

Téléverbier veille à renforcer et à diffuser sa culture d'entreprise en favorisant la cohésion des équipes et en cultivant un environnement de travail sain et harmonieux.

Enfin, l'entreprise respecte ses engagements envers les collectivités locales en participant activement au développement économique et social de la commune de Val de Bagnes et, plus largement, de l'Entremont et du canton du Valais.

Système de management : une qualité régulièrement auditée

Les sociétés du groupe se sont engagées dans une démarche QSE (qualité, sécurité, environnement) visant à instaurer un système de management conforme aux normes ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001. Ce système fait l'objet d'une vérification annuelle par un organisme d'audit qualifié et indépendant. Le service QSE du groupe accompagne les sociétés en supervisant leurs responsables de processus, en veillant à l'application des procédures, en identifiant les axes d'amélioration et en sensibilisant à l'importance de la démarche. Des audits internes réguliers sont également menés pour garantir le respect des standards de qualité. Enfin, tous les processus et leurs indicateurs sont analysés durant la revue de direction annuelle.

Des valeurs communes

Téléverbier s'appuie au quotidien sur six valeurs fondamentales pour orienter ses actions : montagne, cohésion, durabilité, capital humain, innovation, expérience client. Ces valeurs, définies en collaboration avec l'ensemble des collaborateurs, engagent l'entreprise à atteindre des standards d'exigence toujours plus élevés. Elles s'appuient sur le partage de bonnes pratiques au sein de l'organisation en liant défis environnementaux et gestion du capital humain.

1. Responsabilité sociale

1.1 Culture d'entreprise : cohésion et bien-être

La société accorde une grande importance à la culture d'entreprise, considérant celle-ci comme un pilier essentiel de son développement et de sa réussite. Consciente de l'impact positif qu'une culture d'entreprise forte peut avoir sur l'engagement des collaborateurs, la productivité et l'innovation, elle met en œuvre un certain nombre d'actions et de réflexions autour de cette thématique. Cela se traduit par la promotion de valeurs communes, la création d'un environnement de travail collaboratif, ainsi que des initiatives visant à renforcer la cohésion d'équipe et le bien-être au travail.

Afin de lutter contre le mobbing, le racisme, la discrimination, la violence et le harcèlement sexuel, la société a élaboré une directive qui a été intégrée au règlement du personnel. Cette dernière prévoit notamment la mise à disposition de personnes de confiance externes à l'entreprise pour les collaborateurs dont le bien-être et la santé seraient impactés par toute forme de malveillance. Enfin, Téléverbier veille également à favoriser un dialogue ouvert et constructif, encourageant la transparence et l'écoute entre les différents niveaux hiérarchiques.

1.2 Formation des collaborateurs : encouragée à tous les niveaux

Téléverbier investit activement dans la formation de ses collaborateurs, témoignant ainsi de son engagement à soutenir le développement des compétences et la croissance professionnelle, à commencer par l'accueil d'apprentis dans les professions suivantes :

- Mécatronicien RM (remontées mécaniques)
- Polymécanicien
- Informaticien
- Employé de commerce
- Gestionnaire de commerce (logistique)
- Mécanicien de maintenance automobile
- Dessinateur-projeteur
- Constructeur métallique

Équivalents plein temps (EPT) du groupe

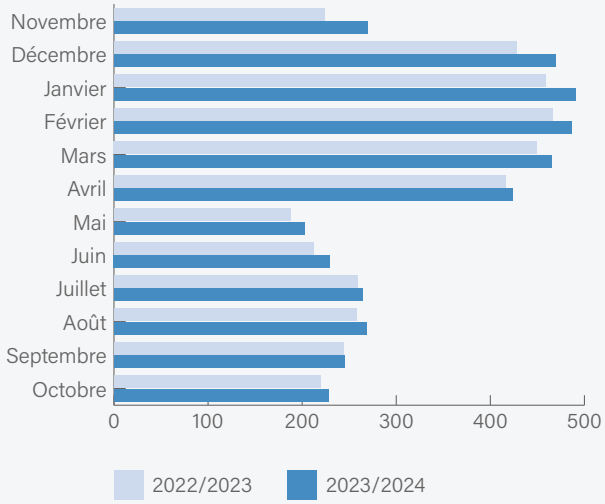

Effectif selon le genre

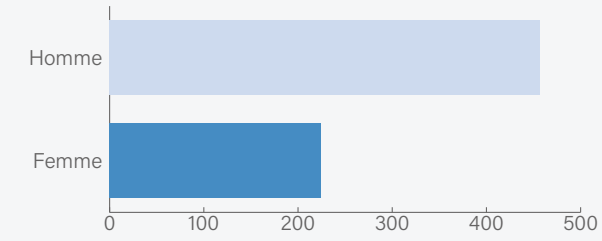

Effectif selon le type de contrat

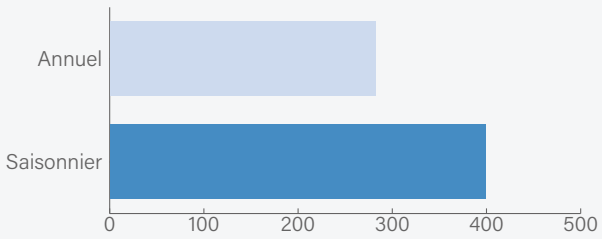

Toujours à l'écoute des besoins de ses collaborateurs, la société offre en outre des opportunités de formation continue accessibles à toutes celles et tous ceux qui souhaitent approfondir leurs compétences ou se diversifier. Les formations recouvrent les domaines de la technique, de la restauration, du commercial & marketing ainsi que du management.

Des formations en leadership et conduite d'équipes sont par ailleurs dispensées à tous les cadres. Cette approche proactive permet notamment de renforcer l'expertise et l'engagement des équipes. À noter enfin que les saisonniers font toujours l'objet de formations spécifiques en début de saison.

1.3 Politique salariale : équitable et attractive

Notre politique salariale constitue un des éléments essentiels de notre gestion des ressources humaines. Elle est conçue de manière à attirer, motiver et retenir les talents tout en étant équitable et alignée sur les objectifs stratégiques de l'entreprise. Notre entreprise applique également scrupuleusement les conventions et le contrat type de travail définis dans l'arrêté du Conseil d'État du canton du Valais du 23 novembre 2022. De plus, le principe d'égalité salariale est appliqué sans équivoque dans l'ensemble de notre société.

1.4 Commission du personnel

Les collaborateurs sont représentés par la commission du personnel, qui assume la défense des intérêts collectifs des collaborateurs et de l'entreprise. Elle est composée de membres représentant les différents départements concernés par les règlements internes. Leur nomination a lieu par voie d'élection pour une durée indéterminée.

Les devoirs de la commission sont multiples :

- Représenter le personnel auprès de la Direction
- Valider les conventions et dérogations liées à la LDT/OLDT (loi du travail et ordonnance relative à la loi sur la durée du travail)
- Communiquer les changements aux collaborateurs
- Traiter les demandes du personnel en proposant à la Direction, le cas échéant, des mesures visant à améliorer les conditions de travail et la qualité de vie des collaboratrices et collaborateurs

1.5 Santé et sécurité au travail : une priorité

La santé et la sécurité au travail constituent des fondamentaux de la société, qui s'engage activement dans une démarche visant à :

- Réduire les accidents professionnels en formant chaque collaborateur et en lui fournissant systématiquement un équipement de protection individuelle (EPI)
- Promouvoir une évolution durable des comportements face aux situations à risque
- Réagir rapidement en prenant des mesures correctives à la suite de cas d'accidents ou de presqu'accidents afin de prévenir toute récidive

Des actions concrètes sont déployées pour soutenir cette démarche :

- Campagnes de communication et de sensibilisation pour maintenir l'attention sur les enjeux de sécurité
- Quart d'heure de sécurité organisé périodiquement sur des thèmes variés tels que le comportement en cas d'urgence, l'ergonomie au travail et la cybersécurité
- Affichage de directives de sécurité sur site
- Suivi rigoureux des statistiques d'accidentologie pour évaluer les progrès et ajuster les mesures préventives en continu

Accidentologie

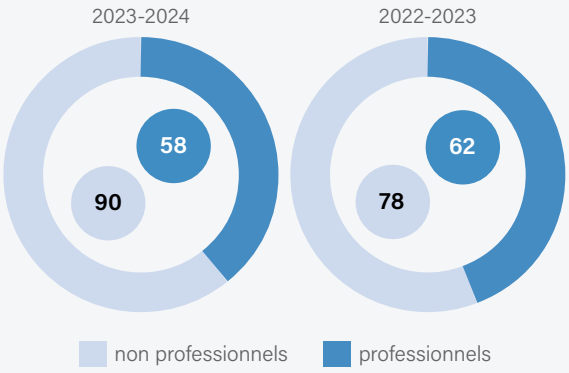

2. Responsabilité environnementale

En collaboration avec le CREM (Centre de recherches énergétiques et municipales), basé à Martigny, Téléverbier a déterminé son empreinte carbone. En résumé, sa consommation se monte à environ 18 GWh par année, dont la moitié à base d'énergie fossile.

2.1 Principaux indicateurs

Consommation électrique

La consommation totale électrique, tous usages confondus, se monte à 10 212 055 kWh pour l'exercice 2023/2024, contre 10 381 316 kWh pour l'exercice 2022/2023. Cette consommation globale est en diminution de 1,6% par rapport à N-1.

Cette énergie est utilisée à 73% pour les remontées mécaniques, 17% pour les bâtiments et à 10% pour l'enneigement mécanique de nos domaines.

Consommation de carburants fossiles

La consommation totale de carburants fossiles, tous usages confondus, se monte à 705 342 litres pour l'exercice 2023/2024, contre 615 685 litres pour l'exercice 2022/2023. Cette consommation globale est en augmentation de 14,6% par rapport à N-1. Cette différence est liée principalement à l'augmentation du nombre d'heures de damage.

Les carburants sont utilisés à 90% pour le damage et à 10% pour le chauffage des bâtiments.

Consommation d'eau

La consommation totale d'eau, tous usages confondus, se monte à 327 672 m³ pour l'exercice 2023/2024, contre 434 130 m³ pour l'exercice 2022/2023. Cette consommation globale est en diminution de 24,5% par rapport à N-1.

L'eau est utilisée à 93% pour la production de neige artificielle et à 10% pour la consommation domestique.

Depuis plusieurs années, l'entier de notre réseau d'enneigement mécanique est équipé d'enneigeurs de dernière génération. Ces appareils produisent une neige de grande qualité avec moins d'eau et d'énergie que les appareils de génération précédente. De même, toutes nos dameuses sont équipées pour mesurer avec précision la hauteur de neige. Cet outil performant nous permet d'optimiser avec une grande précision la production de neige de culture et de la répartir de manière homogène sur nos pistes.

Consommation électrique en kWh

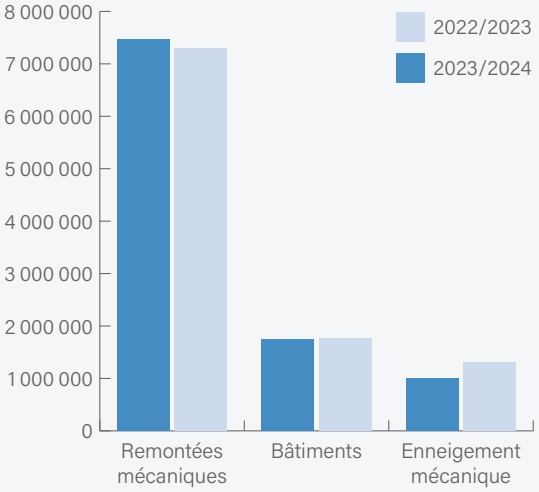

Consommation de carburants fossiles en litres

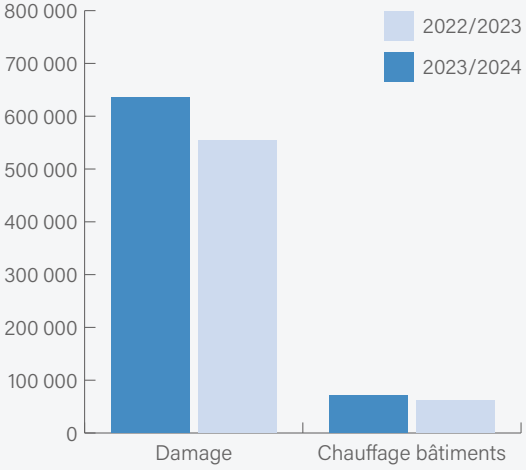

Consommation d'eau en m³

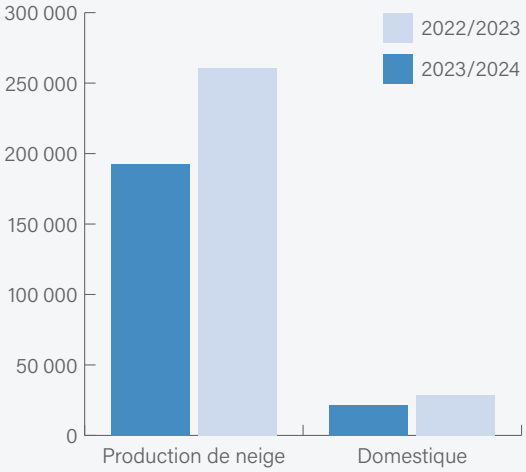

2.2 Initiatives et objectifs de réduction de l'empreinte écologique

Une des principales préoccupations de Téléverbier est de réduire ses émissions de CO_2 et sa consommation d'énergie, ainsi que d'étendre son utilisation d'énergies renouvelables. Les actions suivantes ont été entreprises dans ce sens :

2.2.1 Outil Smart Altitude

En tant que station d'importance internationale, Verbier a eu l'opportunité de participer au développement du projet Interreg Alpine Space Smart Altitude avec le rôle de *living lab* au niveau suisse. Cet outil permet de faciliter l'implémentation de politiques et de mesures visant à réduire à la fois la consommation d'énergie et les gaz à effet de serre.

2.2.2 Performance énergétique

L'indicateur de performance énergétique (IPE) permet de comparer les performances aux objectifs fixés, de gommer les effets des variables externes telles que les variations météorologiques, d'être alerté si la consommation d'énergie dérive et ainsi de réagir rapidement. Toujours dans cet esprit, il est également possible de comparer les performances aux années précédentes et aux moyennes du secteur d'activité.

Pour les remontées mécaniques, ces indicateurs mettent en relation la consommation annuelle des installations avec le nombre de passagers aux bornes d'accès. Grâce au remplacement des anciens moteurs par de plus performants, ainsi qu'à la régulation de la vitesse en fonction de la fréquentation, la consommation a ainsi pu être réduite.

Au niveau des bâtiments, il s'agit de mesurer le nombre de kWh consommés par m^2. Ce point fait l'objet d'une attention particulière de la part de Téléverbier. L'objectif est d'arriver à une part d'énergies renouvelables dans le secteur Bâtiments de 100% d'ici à 2035 grâce au remplacement des chaudières à mazout par des chaudières à pellets et à des travaux d'isolation et d'assainissement.

2.2.3 Autres mesures

Des mesures relatives à d'autres domaines sont également mises en œuvre afin d'éviter ou d'atténuer les effets négatifs des activités de la société. Quelques exemples :

- **Damage :** optimisation des moteurs diesel, logiciel de suivi du damage
- **Enneigement mécanique :** enneigeurs de dernière génération, optimisation de la production de neige, production d'une neige de grande qualité
- **Transports publics :** Verbier Express et Vos Alpes Express, passage de la liaison Le Châble-Verbier en TRV (transport régional de voyageurs), navettes gratuites en station, offre Snow'n'rail
- **Restauration** : emballages recyclables et compostables, verres réutilisables

3. Responsabilité économique

3.1 Contribution économique locale

Téléverbier joue un rôle crucial dans l'économie locale, contribuant de manière significative à l'emploi et au dynamisme économique de la région. Avec près de 12 millions de francs suisses en charges salariales versées dans la commune de Val de Bagnes, le groupe constitue un pilier essentiel du marché du travail local et génère de nombreux emplois directs et indirects. En plus de cet impact économique, notre société s'engage dans la mesure du possible à collaborer avec les entreprises locales. Depuis l'exercice 2021/2022, plus de 14 millions de francs suisses de mandats divers ont été attribués aux divers corps de métier locaux dans le cadre de nos investissements dans les infrastructures.

Téléverbier entretient par ailleurs des relations privilégiées avec les communes et les partenaires locaux. Cette collaboration étroite favorise l'émergence de projets communs et permet de maximiser les retombées positives sur l'ensemble de la destination. Par ses investissements et son engagement, la société participe activement au développement et à la prospérité économique de la commune et de ses environs.

3.2 Politique d'achat

Téléverbier a élaboré et mis en œuvre une politique d'achat qui définit clairement les méthodes et principes régissant la gestion de ses achats de biens et de services. Cette politique vise à garantir la transparence et l'efficacité en établissant des normes pour sélectionner les fournisseurs et négocier les contrats cadres. Elle détaille les procédures à suivre pour s'assurer que chaque achat est réalisé dans le respect des critères de qualité, de conformité, de coût et de durabilité.

Enfin, en tant que certifié Valais excellence, Téléverbier s'engage à favoriser le choix de fournisseurs, sous-traitants et prestataires implantés en Valais, ainsi que les partenariats et collaborations intra et inter-branche.

Volume salarial versé localement par rapport aux salaires bruts totaux

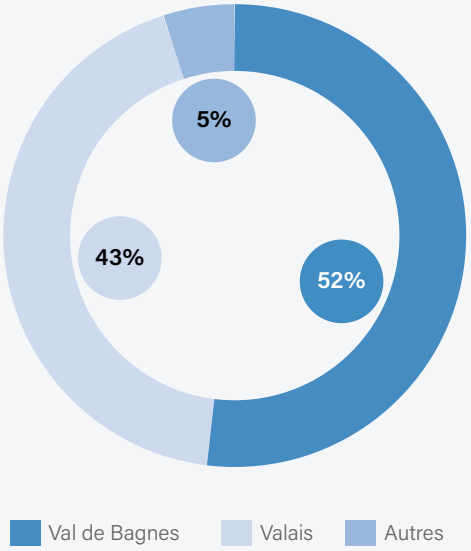

Proportion de dépenses réalisées localement par rapport aux charges d'exploitation totales

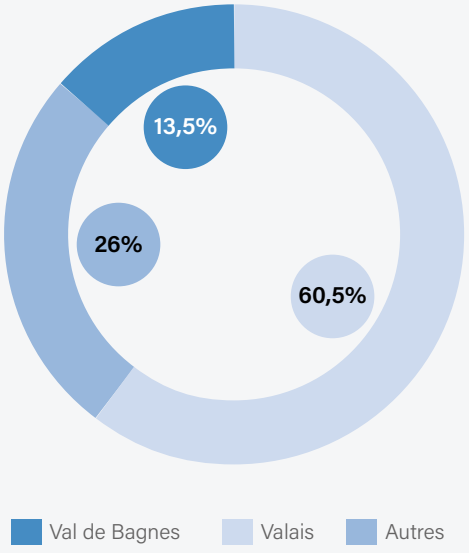

RAPPORT FINANCIER

SOMMAIRE

1. RESPONSABLES DU RAPPORT ANNUEL DE GESTION 21

2. ORGANE DE RÉVISION DES COMPTES 21

3. CONTROLLING ET GOUVERNANCE D'ENTREPRISE 22
- 3.1 Contrôle interne 22
- 3.2 Indicateurs de performance financiers 25

4. RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2023-2024 26
- 4.1 Activité et résultats de la période du 1.11.2023 au 31.10.2024 26
- 4.2 Les flux financiers 27
- 4.3 Perspectives 28

5. RAPPORT SUR LES RÉMUNÉRATIONS 30
- 5.1 Informations sur les rémunérations du Conseil d'administration ainsi que de la Direction pour l'exercice 2023-2024 30
- 5.2 Informations sur les rémunérations du Conseil d'administration ainsi que de la Direction pour l'exercice 2022-2023 34

6. RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LE RAPPORT DE RÉMUNÉRATION 35

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

7. COMPTES CONSOLIDÉS 38
- 7.1 Compte de résultat global consolidé 38
- 7.2 État du résultat global 38
- 7.3 Bilan consolidé 39
- 7.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés 40
- 7.5 Tableau des variations des capitaux propres consolidés 41
- 7.6 Annexes aux comptes consolidés 42

8. RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS 71

ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

9. COMPTES ANNUELS 75
- 9.1 Compte de résultat 75
- 9.2 Bilan 76
- 9.3 Annexes aux comptes annuels 78
- 9.4 Répartition du résultat au bilan 82

10. RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS 83

1. RESPONSABLES DU RAPPORT ANNUEL DE GESTION

M. Jean-Albert Ferrez
Président du Conseil d'administration
Nommé en 2015

c/o Téléverbier SA
Case postale 419
1936 Verbier

M. Nuno Dias
Directeur financier
Nommé en 2018

c/o Téléverbier SA
Case postale 419
1936 Verbier

Attestation

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (figurant en pages 26 et suivantes) présente un tableau fidèle de la gestion des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Verbier, le 27 février 2025

Jean-Albert Ferrez
Président du Conseil d'administration

Nuno Dias
Directeur financier

Contact investisseurs

M. Jean-Albert Ferrez
Président du Conseil d'administration
+41 27 775 25 11
ja.ferrez@televerbier.ch

M. Nuno Dias
Directeur financier
+41 27 775 25 11
n.dias@televerbier.ch

2. ORGANE DE RÉVISION DES COMPTES

BDO SA
Place du Midi 36
1950 Sion

Loïc Rossé, Réviseur responsable et expert-réviseur agrée ; **Bastien Forré**, expert-réviseur agrée.

Le mandat de l'organe de révision est soumis chaque année pour une durée d'une année à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

3. CONTROLLING ET GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

3.1 CONTRÔLE INTERNE

Le président du Conseil d'administration rend compte, dans le présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration (partie I) et des procédures de contrôle interne mises en place par la société (partie II), (article 117 de la loi de Sécurité financière, article 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce).

3.1.1 Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

3.1.1.1 Organisation de la société

Constituée sous forme de société anonyme en 1950, la société a adopté la forme de société anonyme avec Conseil d'administration et Direction générale, ce qui permet de dissocier les fonctions et les pouvoirs de direction et de contrôle de cette Direction.

La gestion et la direction de la société sont confiées à la Direction générale par le Conseil d'administration. La Direction générale exerce ses fonctions sous le contrôle du Conseil d'administration, dont les membres sont désignés par l'Assemblée générale des actionnaires. Cette dernière peut les révoquer à tout moment.

La composition et l'activité du Conseil d'administration sont régies par les dispositions légales (Code des Obligations suisse), les statuts et un règlement d'organisation édictés par le Conseil d'administration lui-même.

Téléverbier SA se réfère au *Code suisse de bonnes pratiques pour la gouvernance d'entreprise* dans sa version actualisée de novembre 2022. Les bonnes pratiques qui y sont décrites sont des lignes directrices et des recommandations qui s'adressent en premier lieu aux sociétés suisses dont le capital est ouvert au public. La société applique ce code de gouvernance de manière volontaire et ne déroge à aucun de ces principes.

3.1.1.2 Composition et fonctionnement du Conseil d'administration

Le président – ou le vice-président (également administrateur délégué) en cas d'absence du président – convoque le Conseil d'administration et dirige les débats.

L'ordre du jour est préparé par le président du Conseil d'administration en concertation avec la Direction générale et, sauf en cas d'urgence, communiqué aux membres du Conseil d'administration au moins cinq jours avant la réunion. Un dossier détaillant le contenu des sujets à l'ordre du jour, préparé par la Direction générale, est remis avant la séance.

Le secrétariat est assuré par la secrétaire hors Conseil de la société. Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité simple des membres présents. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix.

Un projet de procès-verbal est transmis au président du Conseil d'administration, qui le contrôle et le finalise. Le procès-verbal est ensuite transmis aux membres du Conseil d'administration. Il est approuvé lors de la séance suivante. Au cours de l'exercice écoulé, du 1er novembre 2023 au 31 octobre 2024, le Conseil s'est réuni cinq fois.

Le Conseil d'administration est assisté par le Bureau du Conseil d'administration, composé de quatre membres, dont le président du Conseil d'administration et le vice-président administrateur délégué. Le Bureau se réunit pour préparer les thèmes et les décisions à soumettre au Conseil d'administration. Il traite les affaires urgentes entre les séances du Conseil d'administration.

Suite à la réduction du nombre de membres de 13 à 9 en 2021, et en vue d'une éventuelle future réduction à 7, le Conseil d'administration a souhaité tester le fonctionnement sans Bureau du Conseil. Ce dernier n'a donc pas été constitué ni convoqué depuis l'AG de 2023. Une éventuelle modification de cette pratique sera décidée après l'AG de 2025 en fonction de la composition du Conseil d'administration.

Les rémunérations de la Direction sont traitées par un Comité de rémunération formé du président et d'un ou plusieurs membres du Bureau. La rémunération du président, respectivement du vice-président administrateur délégué, est traitée par les autres membres du Bureau, qui soumettent une recommandation au Conseil.

Le Comité de rémunération siège au moins deux fois par année après la clôture des comptes. Le président et/ou le vice-président administrateur délégué assurent le contact régulier avec la Direction générale, la communication sociale, et appuient la Direction générale dans le cadre des dossiers stratégiques. Au cours de l'exercice écoulé, le président et le vice-président administrateur délégué ont consacré au total environ 60 jours de travail à la société.

3.1.1.3 La rémunération des membres du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration perçoivent une indemnité de responsabilité fixée annuellement.

Pour l'exercice écoulé, ce montant se monte à CHF 3000.–. Exceptés le président et le vice-président administrateur délégué, qui bénéficient d'une rémunération spécifique, les membres du Bureau perçoivent une indemnité supplémentaire de CHF 3000.–.

Les membres du Conseil d'administration perçoivent en outre un jeton de présence de CHF 300.– par séance.

Les membres du CA qui participent à des missions particulières (hors séances régulières) sont indemnisés sur une base horaire, rémunérés selon leur degré de spécialisation.

Les rémunérations des membres du Conseil d'administration figurent en page 30 pour l'exercice 2023-2024 et en page 34 pour l'exercice 2022-2023.

3.1.1.4 Relations entre Direction générale et Conseil d'administration

La Direction générale est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, sous réserve des pouvoirs dévolus au Conseil d'administration ou à l'Assemblée générale par la loi ou les statuts ou le règlement interne.

Conformément à la loi et aux statuts, le Conseil d'administration doit prendre les décisions qui touchent :

- l'exercice de la haute direction de la société et l'établissement des instructions nécessaires ainsi que de la haute surveillance ;
- le mode d'organisation ;
- la fixation des principes comptables et du contrôle financier ;
- la nomination et la révocation des personnes chargées de la gestion et de la représentation ;
- la stratégie de développement ;
- les budgets annuels des investissements du groupe ;
- tout projet de prise de participation et d'acquisition de terrains ;
- tout investissement, toute prise de participation ou cession dans un nouveau domaine d'activité ;
- tout accord de partenariat ;
- l'établissement du rapport de gestion ;
- l'établissement des comptes annuels ;
- la préparation de l'assemblée générale des actionnaires et l'exécution de ses décisions.

3.1.2 Les procédures de contrôle interne

3.1.2.1 La définition et les objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un ensemble de processus mis en œuvre par le Conseil d'administration, les dirigeants et les collaborateurs du groupe, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs entrant dans les catégories suivantes :

- la réalisation et l'optimisation des opérations ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

En outre, tel que conçu au sein du Groupe Téléverbier, le contrôle interne vise à fournir une assurance raisonnable que l'objectif de sauvegarde du patrimoine est pris en compte au même niveau et qu'il est atteint. Les procédures de contrôle interne en vigueur au sein de la société ont ainsi pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnes s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.
- L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir la garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

3.1.2.2 L'environnement de contrôle

Organisation générale au niveau du Groupe Téléverbier

Le groupe s'est développé autour du métier d'exploitation de domaines skiables. Le groupe est actif uniquement en Suisse ; il est directement propriétaire de ses installations sur les territoires des communes de Val de Bagnes, Riddes, Nendaz, Saxon et Orsières. Il assure en outre la gestion opérationnelle d'installations appartenant à Télé-Thyon SA, sur les communes de Vex et Hérémence, société dont il a le contrôle depuis le 20.09.2024.

Le groupe détient une participation majoritaire dans la société STA SA, dont l'activité est directement liée à l'entretien et à la construction d'équipements et de machines proches de son activité. Le groupe détient en outre des participations dans des sociétés dont l'activité est complémentaire à l'activité d'exploitation de domaines skiables.

Toutes les activités administratives et financières ainsi que la gestion des ressources humaines et informatiques du groupe sont assurées par le Siège de la société à Verbier. Le Siège assure notamment :

- la gestion des services fonctionnels tels que la consolidation, l'établissement des règles comptables, les financements à moyen et long terme, les relations avec les investisseurs, l'administration du réseau informatique du groupe, les ressources humaines ;
- la gestion du système de reporting et de planification des remontées d'informations comptables et financières permettant un pilotage précis à tous les niveaux et la réactivité nécessaire au bon fonctionnement d'une organisation décentralisée ;
- la mise en place des dispositifs de contrôle interne et de contrôle des risques.

La Direction générale assure une fonction d'organisation, d'animation et d'assurance du bon développement du groupe et veille à la rentabilité et à la sécurité des capitaux engagés dans le groupe.

Réunie hebdomadairement, la Direction générale exerce notamment le suivi et le contrôle des activités de la société, comme l'avancement des dossiers, le suivi de la marche des affaires et la gestion des risques. L'ensemble des décisions prises est ensuite mis en application par l'intermédiaire des membres de la Direction générale élargie.

En juin 2007, le Conseil d'administration a constitué un Comité d'audit. Durant l'exercice écoulé, le Comité d'audit s'est réuni à quatre reprises.

3.1.2.3 La gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques du groupe

Téléverbier est articulé autour de la détection et de l'anticipation des risques opérationnels, notamment ceux liés à la sécurité des biens et des personnes, d'une part, et de la gestion des risques financiers, juridiques et fiscaux, d'autre part. Ce dispositif est assuré sous le contrôle de la Direction générale.

L'identification des risques s'organise autour d'une veille des activités, complétée par des remontées d'informations jusqu'au Conseil d'administration sur des sinistres ayant pu affecter le groupe ou d'autres entreprises du secteur.

Un projet de cartographie des risques du groupe a été établi et approuvé par le Conseil d'administration.

Organisation et outils de gestion des risques financiers

Les outils de gestion utilisés pour le pilotage budgétaire, ainsi que le suivi des indicateurs de performance en vigueur dans le groupe et déclinés localement, participent à la détection et à la maîtrise des risques financiers.

Les principaux outils de suivi permanent permettent de contrôler, d'une part, le niveau d'endettement du groupe et, d'autre part, les risques liés aux variations des taux d'inflation.

La gestion des risques juridiques et fiscaux ainsi que des programmes d'assurances a été placée sous la responsabilité de la Direction générale ; elle a, le cas échéant, recours à l'expertise externe pour évaluer et quantifier les éventuels risques juridiques, fiscaux et d'assurances.

Le groupe est notamment assuré contre les dommages naturels, pertes d'exploitation et en responsabilité civile, ce qui contribue au renforcement du contrôle interne. Annuellement, le groupe procède à une mise à jour des couvertures d'assurances.

Gestion et communication de crise

Le groupe dispose de moyens humains, matériels et de communication au cas où une crise surviendrait.

Certaines procédures comportent des observations sur les actions à mener en cas de crise ou plus généralement dans des situations particulières qui nécessitent des moyens adaptés. C'est le cas notamment des plans d'opérations internes.

En outre, une cellule de crise peut être activée au niveau du Siège, à la demande du président du Conseil d'administration. Elle a pour objet de réunir au plus vite les responsables du groupe en cas de crise majeure.

En matière de communication de crise, des règles sont définies au niveau de chaque métier. Elles permettent d'assurer l'alerte des dirigeants, aussi bien au niveau local qu'au niveau du Siège.

3.1.2.4 Les processus de contrôle interne

Les processus relatifs au pilotage du Groupe Téléverbier sont :

La stratégie et la planification

Les axes stratégiques du groupe sont définis et approuvés par le Conseil d'administration. Le processus Budget/Plan est préparé et piloté par la Direction générale, qui définit les objectifs clés, fixe le calendrier d'instruction et de validation, développe, maintient et pilote les systèmes d'information correspondants. C'est le Conseil d'administration qui approuve le budget définitif d'exploitation et d'investissement.

La communication financière

La communication du groupe forme un ensemble cohérent dont la finalité est de faire comprendre la stratégie de l'entreprise, de mettre en valeur ses performances et ses perspectives.

Sous l'autorité du président du Conseil d'administration, la Direction générale définit et met en œuvre la communication d'entreprise. Elle organise les relations avec l'environnement économique et financier.

La communication interne

Sur les sujets stratégiques ou sensibles, la Direction générale définit avec les cadres de l'entreprise une communication interne permettant d'assurer une base d'information commune et cohérente à l'ensemble du groupe.

La gestion des ressources humaines

Les décisions relatives à la nomination, à la rémunération, aux évolutions de carrière des cadres dirigeants du groupe sont prises par la Direction générale en collaboration avec le responsable des ressources humaines de l'entreprise. Le Comité de rémunération du Conseil d'administration approuve les principes relatifs à la rémunération des cadres dirigeants et prend les décisions relatives à la rémunération des membres de la Direction.

La gestion financière

Les processus relatifs à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sont assumés par la Direction financière, sous l'autorité du directeur général. Il s'agit notamment des missions suivantes :

- définir des méthodes et procédures réunies autour du référentiel des principes comptables du groupe ; ce référentiel est actualisé en permanence dans le cadre des évolutions des normes IFRS ;
- définir un processus budgétaire et un plan à moyen terme ;
- définir un processus de reporting ;
- définir un processus de préparation des états financiers consolidés et des publications réglementaires ;
- préparer les informations nécessaires à la présentation des comptes au Conseil d'administration et à la communication financière des résultats.

Les comptes statutaires sont établis par la Direction financière. Les comptes annuels et consolidés sont arrêtés par le Conseil d'administration avant approbation par l'Assemblée générale des actionnaires.

Des comptes semestriels sont établis selon le même processus pour les besoins de la consolidation.

Processus de reporting

Le processus de reporting est organisé autour d'un ensemble d'instruments dont la cohérence est assurée par la Direction financière :

- suivi hebdomadaire des recettes ;
- tableau de bord financier mensuel ;
- tableau de bord hebdomadaire de trésorerie ;
- remontées périodiques d'analyses spécifiques (données commerciales notamment).

L'objectif de ce reporting est de permettre au Conseil d'administration d'effectuer un suivi de la situation économique et financière de l'ensemble du groupe au regard des objectifs budgétaires et de l'historique.

L'analyse de ces données et des faits marquants de chaque activité est effectuée par la Direction financière.

Processus de préparation des états financiers consolidés

La remontée des informations est structurée de façon à garantir la permanence et l'homogénéité des méthodes d'enregistrement des transactions selon les normes IFRS. L'Organe de révision présente ses observations lors de réunions avec le Comité d'audit. À l'issue de ce processus, les comptes consolidés sont présentés au Conseil d'administration.

3.1.2.5 Évolutions du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne du groupe est dynamique et fait l'objet des adaptations nécessaires en fonction de l'évolution de la réglementation ainsi que de l'évolution de l'organisation et des enjeux des sociétés. Selon l'article 728a du Code des Obligations, l'Organe de révision doit établir une appréciation du système de contrôle interne dans son rapport à l'intention de l'Assemblée générale des actionnaires.

3.2 INDICATEURS DE PERFORMANCE FINANCIERS

Dans un secteur saisonnier comme celui des remontées mécaniques, le suivi des indicateurs financiers est essentiel pour garantir la rentabilité et la pérennité de l'exploitation. Les indicateurs suivants permettent d'évaluer la performance économique et d'orienter les décisions stratégiques en matière d'investissements, de tarification et d'optimisation des coûts.

Nombre de journées skieurs

- Définition : nombre total de forfaits vendus pour une saison hivernale et une saison estivale.
- Raison : cet indicateur est un élément clé pour évaluer la fréquentation et la demande. Il permet d'anticiper les recettes, d'optimiser la gestion des ressources et d'adapter l'offre aux variations saisonnières.

Chiffre d'affaires

- Définition : total des revenus générés par la vente de forfaits, de services annexes (restauration, hébergement, etc.) et autres sources de revenus.
- Raison : le chiffre d'affaires mesure la capacité de l'entreprise à générer des revenus et constitue la base de toute analyse financière. Il permet de comparer la performance d'une saison à l'autre et d'évaluer l'impact des stratégies commerciales et tarifaires.

EBITDA (*Earnings before interest, taxes, depreciation, and amortization*)

- Définition : résultat d'exploitation avant intérêts, impôts, dépréciations et amortissements.
- Raison : cet indicateur est essentiel pour mesurer la rentabilité opérationnelle de la société, en excluant les éléments comptables liés aux investissements et au financement. Il permet de comparer la performance entre différentes stations ou entreprises du secteur.

EBIT (*Earnings before interest and taxes*)

- Définition : résultat d'exploitation après prise en compte des amortissements et provisions, mais avant les charges financières et les impôts.
- Raison : l'EBIT reflète la capacité de l'entreprise à générer un bénéfice opérationnel après prise en compte de la dépréciation des équipements. Il est particulièrement pertinent pour une société de remontées mécaniques, où les investissements en infrastructures sont significatifs.

Résultat net

- Définition : bénéfice ou perte réalisé après déduction des charges financières, des impôts et autres éléments exceptionnels.
- Raison : le résultat net est l'indicateur de la rentabilité. Il permet d'évaluer si l'entreprise est capable de générer un bénéfice après avoir couvert l'ensemble de ses coûts. Un résultat net positif témoigne de la viabilité de l'exploitation et de sa capacité à financer de futurs investissements.

Le suivi régulier de ces indicateurs financiers permet aux sociétés de remontées mécaniques de piloter leur activité avec précision. L'analyse du nombre de journées skieurs et du chiffre d'affaires aide à ajuster les stratégies de commercialisation, tandis que l'EBITDA et l'EBIT offrent une vision claire de la rentabilité opérationnelle. Enfin, le résultat net permet de mesurer la performance globale et d'anticiper les décisions stratégiques pour assurer la pérennité de l'exploitation.

4. RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2023-2024

(Exercice du 1.11.2023 au 31.10.2024)

La société Téléverbier SA est une société suisse constituée en 1950 avec pour objectif de regrouper, sous le contrôle d'une entité unique, l'ensemble des activités liées aux remontées mécaniques. La société mère du groupe est Téléverbier SA, dont le siège social est situé à Verbier, Commune de Val de Bagnes, Suisse.

Les comptes consolidés sont présentés en milliers de francs suisses (kCHF), sauf indication contraire. Les états financiers sont établis selon le principe du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation des actifs et passifs financiers, qui sont évalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat ou des fonds propres.

4.1 ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE LA PÉRIODE DU 1.11.2023 AU 31.10.2024

4.1.1 L'activité et le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 70,7 millions de CHF, soit une augmentation de 4,84% par rapport à celui clos au 31.10.2023.

Les variations se répartissent comme suit :

(en kCHF)	2023-2024	2022-2023	Variation
Remontées mécaniques	48 209	44 698	7,85%
Autres produits d'exploitation	8 144	7 572	7,55%
Travaux pour tiers	6 883	7 716	-10,80%
Restauration	7 454	7 438	0,22%
Chiffre d'affaires	**70 690**	**67 424**	**4,84%**

Les remontées mécaniques constituent la majeure partie de l'activité du groupe, avec près de 70% de son chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires de ces activités est réalisé à près de 90% durant la période de décembre à avril et conditionne le résultat de l'exercice tout entier.

L'évolution du chiffre d'affaires par rapport à l'exercice précédent est la suivante :

- L'activité remontées mécaniques à 48,2 MCHF enregistre une hausse de 3,5 MCHF (+7,85%) par rapport à l'exercice précédent.
- L'activité restauration à 7,5 MCHF affiche une augmentation de 0,1 MCHF (+0,22%).
- La contribution des services techniques s'établit à 6,9 MCHF, en baisse de 10,8%.
- Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 8,1 MCHF, en augmentation de 7,55%.

Les opérations entre sociétés intégrées globalement sont éliminées au niveau du chiffre d'affaires du groupe.

4.1.2 EBITDA

L'EBITDA consolidé s'élève à 19,9 millions de CHF, soit une baisse de 11,7% par rapport à l'exercice précédent. Le taux de marge d'exploitation (EBITDA/CA) diminue, passant de 33,5% à 28,2%.

(en kCHF)	2023-2024	2022-2023	Variation
Domaine skiable	19 751	22 024	-10,3%
Restauration	20	-177	111,3%
Services techniques	-30	657	-104,6%
Hébergement	178	54	229,6%
	19 919	**22 558**	**-11,70%**

4.1.3 EBIT

L'EBIT diminue à 0,8 million de CHF essentiellement en raison de la baisse de l'EBITDA sur les domaines skiables et les services techniques.

(en kCHF)	2023-2024	2022-2023	Variation
Domaine skiable	6 369	8 747	-27,2%
Restauration	-5 313	-3 681	-44,3%
Services techniques	-384	351	-209,4%
Hébergement	99	-37	367,6%
	771	**5 380**	**-85,67%**

4.1.4 Le résultat net

Le résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère pour l'exercice 2023/2024 se monte à 984 kCHF contre 4 650 kCHF en 2022/2023.

4.2 LES FLUX FINANCIERS

En 2023-2024, la capacité d'autofinancement (avant coût de l'endettement et impôt) s'établit à 18,7 millions de CHF (soit 26% du chiffre d'affaires).

Au niveau des immobilisations incorporelles et corporelles, les investissements nets payés se sont élevés à 23,4 millions de CHF.

Les principaux investissements réalisés concernent notamment :
- la construction du nouveau restaurant L'Inkontro pour 4,7 millions de CHF ;
- le renouvellement de la télécabine Médran I pour 3,9 millions de CHF ;
- la construction du télémixte Esserts-Savoleyres pour 9 millions de CHF ;
- la construction du télémixte La Matze à Thyon pour 7,2 millions de CHF.

En 2022-2023, la capacité d'autofinancement (avant coût de l'endettement et impôt) s'établit à 27,1 millions de CHF (soit 40% du chiffre d'affaires).

Au niveau des immobilisations incorporelles et corporelles, les investissements nets payés se sont élevés à 21,5 millions de CHF contre 18,5 millions de CHF sur l'exercice précédent.

Les principaux investissements réalisés concernent notamment :
- la construction du nouveau restaurant L'Inkontro pour 2,7 millions de CHF ;
- le renouvellement de la télécabine Médran I pour 2,2 millions de CHF ;
- la mise en conformité du télésiège du Nord pour 1,4 million de CHF ;
- la réfection du réseau d'enneigement mécanique Lacs-Attelas-Ruinettes pour 7,3 millions de CHF.

(en millions de CHF)	2023-2024	2022-2023
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement et impôts	18,7	27,1
Impôts payés	-0,0	-0,3
Variation du fonds de roulement	-0,6	-1,3
Investissements nets liés à l'activité	-23,4	-21,5
Autofinancement disponible	**-5,3**	**4,0**
Investissements financiers nets	-1,4	0,9
Liquidités provenants des acquisitions	3,1	0,0
Intérêts payés	-0,1	-0,1
Variation des dettes financières	-3,0	2,5
Effet net des écarts de conversion	-0,0	-0,0
Dividendes	0,0	0,0
Variation de la trésorerie	**-6,7**	**7,3**

4.3 PERSPECTIVES

Quelques mots sur la saison en cours (2024-2025)

Mis à part la période de mi-juillet à fin août, l'été et l'automne 2024 ont été marqués par des conditions particulièrement instables et pluvieuses, comme en attestent les nombreuses catastrophes naturelles ayant frappé la Suisse et l'Europe. Contrairement au haut de la vallée de Bagnes, resté isolé pendant près de deux mois, notre domaine a été relativement épargné, n'ayant subi qu'un important éboulement au col de Brunet, entre les Attelas et La Chaux, auquel nous avons rapidement remédié. Cependant, les fortes précipitations ont eu l'avantage de remplir les lacs d'altitude, garantissant ainsi les ressources nécessaires pour l'enneigement artificiel.

Après cette longue période perturbée, un été indien exceptionnel s'est prolongé jusqu'au 10 novembre. Les températures élevées ont toutefois retardé l'ouverture du domaine skiable, rendant impossible son exploitation lors des deux premiers week-ends de novembre.

Malgré cela, dès l'été, les préventes d'abonnements ont affiché une dynamique prometteuse. Avec l'arrivée de la neige aux alentours du 13 novembre et une baisse significative des températures, nous avons pu ouvrir une piste au Lac des Vaux dès le 16 novembre. Par la suite, la piste reliant les Attelas aux Ruinettes a également été mise à disposition des amateurs de sports de glisse. Comme prévu, l'ouverture progressive de l'ensemble du domaine skiable s'est poursuivie au cours du mois de décembre.

Télémixte Esserts-Savoleyres 1

Le 13 novembre 2024, nous avons obtenu l'autorisation officielle de construire le télémixte reliant les Esserts à Savoleyres, un projet structurant pour notre domaine skiable. Cette nouvelle installation, qui combinera des sièges et des cabines, offrira une solution moderne et polyvalente adaptée aux besoins des skieurs et des piétons. Elle vise à améliorer considérablement l'accessibilité entre Verbier et La Tzoumaz, tout en augmentant le confort et la capacité de transport.

Pour accélérer la mise en œuvre de ce projet, les travaux préparatoires ont débuté dès le lundi 18 novembre 2024. Les premières machines ont été mobilisées à la station intermédiaire des Planards, où elles ont réalisé des interventions stratégiques telles que le terrassement et la préparation des fondations. Ces travaux anticipés sont essentiels pour optimiser le calendrier

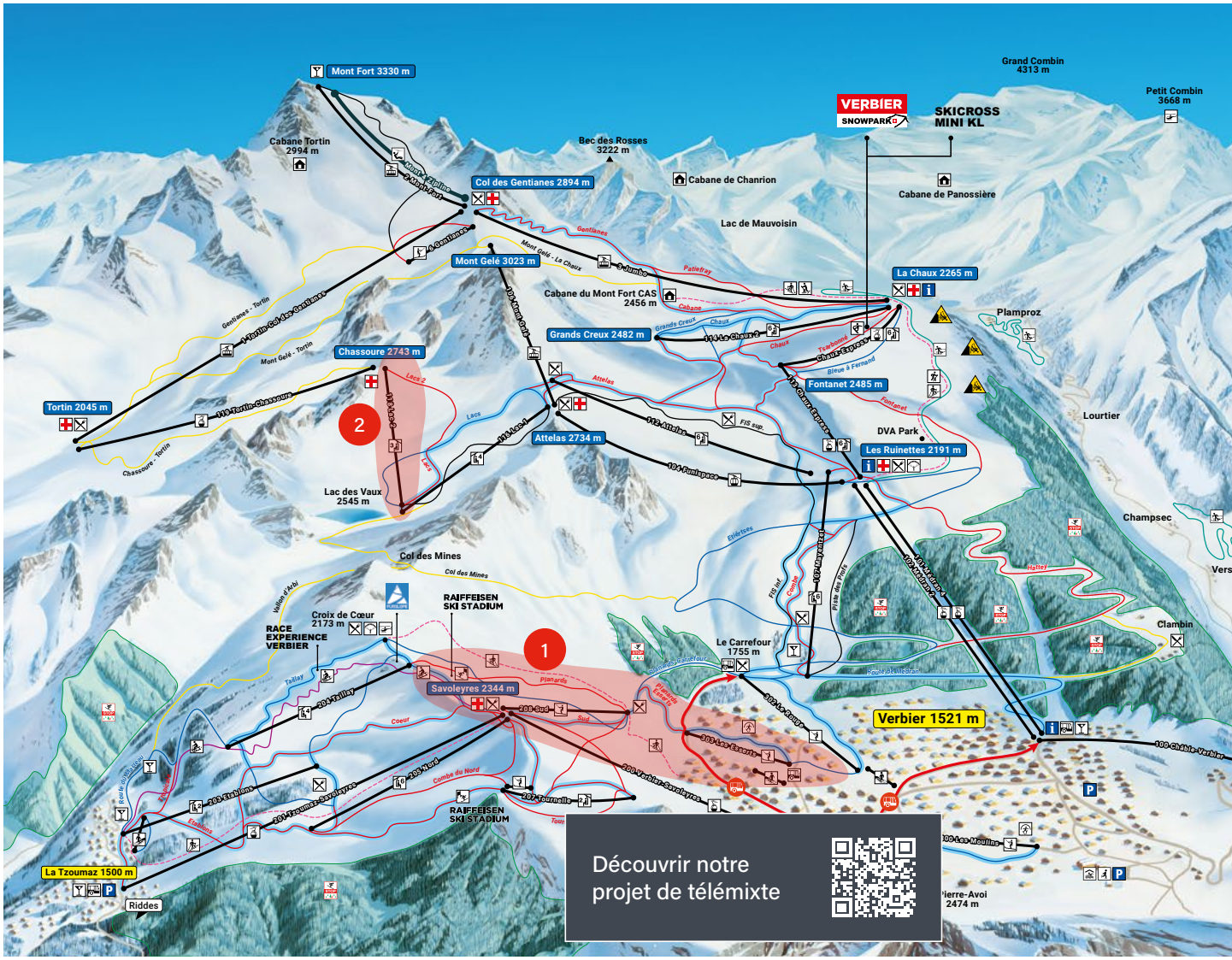

global du projet et réduire la pression sur la phase principale de construction prévue au printemps 2025. En parallèle, des travaux de défrichement ont été menés sur le site des Esserts, permettant de dégager les zones nécessaires à l'installation des infrastructures.

En ce qui concerne le planning de réalisation, notre objectif est de livrer le projet en deux étapes distinctes. La première phase verra la mise en service du tronçon reliant les Planards à Savoleyres, prévue pour l'hiver 2025-2026. La seconde phase concernera la section inférieure, reliant les Esserts aux Planards. Ce dernier tronçon, plus complexe en matière de travaux et de logistique, sera opérationnel pour l'hiver 2026-2027.

Avec cette nouvelle infrastructure, nous visons non seulement à renforcer l'attractivité de notre domaine skiable, mais également à répondre aux attentes croissantes en matière de durabilité et de confort. Le télémixte Esserts-Savoleyres constituera une avancée majeure dans notre stratégie de développement, combinant innovation technologique, respect de l'environnement et amélioration de l'expérience utilisateur. Les installations actuelles, à savoir le téléski du Sud et la télécabine de Savoleyres, seront démantelées respectivement après les phases n°1 et n°2.

Télésiège Lac II 2

L'autorisation de construire nous est parvenue début août 2024 et le chantier a ainsi pu débuter le 19 août, soit juste après les traditionnelles vacances des entreprises de génie civil. Les socles de pylônes qui ne sont pas en conflit avec le tracé existant, ainsi qu'une partie de la gare aval, ont été réalisés jusqu'à l'arrivée de la neige. Le chantier reprendra au début du mois de mai 2025 prochain par le démontage de l'ancien télésiège et la construction de l'intégralité de la nouvelle installation en vue d'une mise en service prévue pour le mois de novembre 2025.

Au moment d'écrire ces quelques lignes, la saison hivernale 24-25 est loin d'être terminée. Toutefois, la marche des affaires durant cette première partie de l'hiver a été très florissante. Nous terminerons l'exploitation du domaine skiable le dimanche 27 avril.

À plus longues échéances... 3

Au cours des prochaines années, notre programme d'investissements restera toujours aussi ambitieux. En effet, nous sommes dans l'attente de l'autorisation de construire pour le deuxième télésiège à Bruson : le télésiège du Six Blanc. Il s'agit d'une nouvelle installation et non d'un remplacement. La mise en service de ce télésiège 6 places, débrayable, est prévue pour l'hiver 2026/2027.

Grâce aux développements techniques des installations de transports à câble, nous avons aujourd'hui la possibilité de remplacer à terme la télécabine Le Châble-Verbier par une installation plus grande et plus confortable. Nous avons commencé les études pour l'avant-projet. Toutefois, nous ne sommes pas encore en mesure de présenter une date de mise en service. En effet, il s'agit d'un projet quelque peu complexe, qui exige l'intervention de beaucoup de tiers.

Grâce aux nombreuses initiatives menées et à l'amélioration continue de l'expérience client, notre objectif est de faire partie des références mondiales incontournables des destinations de montagne. Nous souhaitons offrir à nos visiteurs une expérience unique, alliant qualité des infrastructures, accessibilité, services et respect de l'environnement.

Cependant, ce développement ne peut se réaliser sans une collaboration étroite et durable entre tous les acteurs de la région, qu'ils soient privés ou publics. Les partenariats avec les autorités locales, les entreprises, les associations touristiques et les communautés locales jouent un rôle clé pour garantir le succès de cette vision alliant performance économique et respect de l'identité locale.

Cette approche collaborative est essentielle pour assurer un développement touristique durable et équilibré, qui bénéficie à l'ensemble de la région. Elle contribue à renforcer la notoriété et l'attractivité de Verbier, de Val de Bagnes, de La Tzoumaz, de Bruson et, plus largement, du Valais.

5. RAPPORT SUR LES RÉMUNÉRATIONS

Le Comité de rémunération est un organe du Conseil d'administration du Groupe Téléverbier, nommé formellement par l'Assemblée générale. Sa tâche consiste notamment à soutenir le Conseil d'administration dans l'exécution de son obligation de surveillance de la politique de rémunération. Il définit également les conditions d'engagement du directeur général et de la Direction.

En conséquence, le pouvoir décisionnel et la responsabilité correspondante demeurent du ressort du Conseil d'administration. Conformément au Code des obligations, Téléverbier publie ci-dessous les informations sur les rémunérations du Conseil d'administration et de la Direction pour l'exercice 2023-2024. À titre comparatif, les rémunérations versées lors de l'exercice 2022-2023 sont également indiquées.

5.1 INFORMATIONS SUR LES RÉMUNÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AINSI QUE DE LA DIRECTION POUR L'EXERCICE 2023-2024

5.1.1 Rémunérations du Conseil d'administration

La rémunération du Conseil d'administration se compose d'une indemnité annuelle de 3 milliers de CHF et de jetons de présence.

Le président du Conseil d'administration et l'administrateur délégué ne perçoivent pas l'indemnité annuelle. Leur rémunération fait l'objet d'une décision spécifique. La rémunération du président entre dans la catégorie Conseil d'administration, alors que celle de l'administrateur délégué entre dans la catégorie Direction.

Les administrateurs et les membres de la Direction ont la possibilité de bénéficier d'abonnements aux remontées mécaniques de la société à titre gratuit pour eux et leur famille directe.

Durant l'exercice, les membres du Conseil d'administration ont perçu une rémunération brute de 163 milliers de CHF en numéraire. Les charges sociales patronales versées au titre des membres du Conseil d'administration s'élèvent à 0,4 millier de CHF. Le montant des charges sociales patronales n'est pas élevé, car la majorité des rémunérations des membres du Conseil d'administration sont facturées par leur société ou leur employeur principal.

Membres du Conseil d'administration	Rémunération (en kCHF)
Jean-Albert Ferrez	127
Jean-Paul Burrus	4
Christel Duc	5
Pierre-Yves Gay	5
Klaus Jenny	7
Bruno Moulin	5
Charles Relecom	6
Philippe Roux	4
TOTAL	**163**

5.1.2 Rémunération de la Direction

La rémunération totale des membres de la Direction s'élève à 1334 milliers de CHF. Celle-ci se décompte de la manière suivante : 902 milliers de CHF de salaires nets, 259 milliers de CHF de part patronale de charges sociales et 173 milliers de CHF de part employé de charges sociales.

La politique de rétribution des membres de la Direction est validée par le Comité de rémunération, qui se réunit au minimum deux fois par année. Le traitement global est constitué des éléments suivants : une rémunération de base, située dans la moyenne des salaires pratiqués dans le secteur par des sociétés comparables, et des bonus annuels calculés en fonction de la performance individuelle du cadre dirigeant concerné, ainsi que de celle de l'entreprise.

Elle comprend également les prestations sociales et d'autres prestations en nature. La politique de rémunération du groupe ne comprend pas d'attribution d'actions ou d'options en faveur des membres de la Direction. La rémunération globale la plus élevée de la Direction est versée au directeur général, Laurent Vaucher, et atteint 207 milliers de CHF de rémunération fixe nette plus 127 milliers de CHF de rémunération variable (relative à la performance de l'exercice 2022/2023), 103 milliers de CHF de part patronale de charges sociales et 69 milliers de CHF de part employé de charges sociales. Aucune indemnité de départ n'a été versée durant l'exercice.

Aucune rémunération de quelque type que ce soit (indemnités, crédits, prêts) n'a été accordée, à des conditions non conformes au marché, à d'anciens membres du Conseil d'administration, de la Direction ou à des personnes proches des membres du Conseil d'administration et de la Direction, que ceux-ci soient en poste ou retirés de leurs fonctions.

5.1.3 Droits de participation

Le tableau ci-après détaille le nombre d'actions détenues par les membres du Conseil d'administration et de la Direction, ainsi que par les personnes qui leur sont proches, à la fin de l'exercice sous revue, conformément aux dispositions de l'article 734d CO. Aucune option n'est octroyée aux membres du Conseil d'administration et de la Direction.

Nom	Fonction	Actions au porteur au 31.10.2024	Actions au porteur au 31.10.2023
Jean-Albert FERREZ	Président	1 675	1 675
Christian BURRUS	Vice-président, administrateur délégué	381 278	375 743
Jean-Paul BURRUS	Membre du CA	41 173	41 173
Christel DUC	Membre du CA	460	460
Pierre-Yves GAY	Membre du CA	0	0
Klaus JENNY	Membre du CA	1 000	1 000
Bruno MOULIN	Membre du CA	109	109
Charles RELECOM	Membre du CA	900	400
Philippe ROUX	Membre du CA	32	32
Laurent VAUCHER	Directeur général	550	500
Nuno DIAS	Directeur financier	400	400
Lionel MAY	Directeur opérationnel	100	100
Carole MOOS	Directrice commerciale	50	50
Total		**427 727**	**421 642**

5.1.4 Fonctions exercées auprès d'autres entreprises

Les tableaux ci-après présentent les fonctions exercées par les membres du Conseil d'administration et de la Direction dans d'autres entreprises à but économique, à la fin de l'exercice sous revue, conformément aux dispositions de l'article 734e CO. Les fonctions exercées dans des sociétés du groupe, ainsi que les mandats dans des organisations caritatives, culturelles, religieuses ou sportives ne doivent pas être mentionnées.

5.1.4.1 Conseil d'administration

JEAN-ALBERT FERREZ
Président du Conseil d'administration depuis 2012
Membre du Comité de rémunération

Président	Chambre valaisanne de commerce et d'industrie Fondation The Ark JAFERVAL Sàrl
Vice-président	Conseil de fondation du Verbier Festival
Membre	Valais Wallis Promotion
Administrateur	Air-Glaciers SA Banque Cantonale du Valais BlueArk Entremont SA IdeArk SA Les 4 Vallées SA Spark Sport & Performance SA TechnoArk SA Technopôle Antarès SA Technopôle Sierre SA

CHRISTIAN BURRUS

Vice-président et administrateur délégué du Conseil d'administration depuis 2000

Administrateur de sociétés

Administrateur et président du Conseil d'administration	AFI ESCA Holding AFI ESCA Luxembourg Unofi Assurances
Administrateur et vice-président du Conseil d'administration	Qualibroker-Swiss Risk & Care Group
Président de la société et président du Conseil de surveillance	Unofi
Administrateur	AFI ESCA Holding Courtage Groupe Burrus Courtage SA Les 4 Vallées SA Qualibroker SA
Administrateur et président Conseil de surveillance	LSN Assurances
Gérant	Afi Esca Patrimoine Immobilier Granval management Sàrl
Président du Conseil de surveillance	Diot-Siaci Crédit DSTF
Membre du Conseil de surveillance, co-président	Diot-Siaci Top Co
Membre du Conseil de surveillance	FINANCIERE THEMIS
Représentant permanent de la société	GIE Unofi-Gestion SAS Unofi au conseil de surveillance

JEAN-PAUL BURRUS

Membre du Conseil d'administration depuis 2010

Président	Ecuadorcolat Omnia Holding SA
Administrateur	AFI ESCA France AFI ESCA Luxembourg SA Mocaflor SA
Administrateur délégué	CSCC Compagnie de chocolats et confiseries AG

CHRISTEL DUC

Membre du Conseil d'administration depuis 2021

Présidente de la Commune de Riddes

Administratrice	Verbier Promotion SA

PIERRE-YVES GAY

Membre du Conseil d'administration depuis 2023

Conseiller communal de la Commune de Val de Bagnes

Gérant	Packaging Consulting Sàrl

KLAUS JENNY

Membre du Conseil d'administration depuis 2001

Président du Comité de rémunération

Membre du Comité d'audit

Administrateur	Diverses fondations et autres sociétés de moindre importance

BRUNO MOULIN
Membre du Conseil d'administration depuis 2021
Conseiller communal de la Commune de Val de Bagnes
Membre du Comité d'audit

Administrateur	Énergies Val de Bagnes SA

CHARLES RELECOM
Membre du Conseil d'administration depuis 2021
Membre du Comité de rémunération
Président du Comité d'audit

Président	Swiss Life France SA
Administrateur	Dipan SA Groupe Mutuel
Censeur	Créserfi SA

PHILIPPE ROUX
Membre du Conseil d'administration depuis 1989

Propriétaire et exploitant d'un magasin de sport à Verbier

5.1.4.2 Direction

LAURENT VAUCHER
Directeur général (CEO) depuis 2017

Administrateur	Les 4 Vallées SA Verbier Tourisme SA VVST Assurances
Membre du comité	Association des remontées mécaniques du Valais (RMV) Société de développement de Verbier

LIONEL MAY
Directeur opérationnel (COO) depuis 2014

Membre	Remontées mécaniques suisses (RMS) Union des cadres techniques des transports à câbles suisses (UCT) Union des cadres techniques romands (UCTR)

CAROLE MOOS
Directrice commerciale (CCO) depuis 2014

NUNO DIAS
Directeur financier (CFO) depuis 2018

5.2 INFORMATIONS SUR LES RÉMUNÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AINSI QUE DE LA DIRECTION POUR L'EXERCICE 2022-2023

5.2.1 Rémunérations du Conseil d'administration

La rémunération du Conseil d'administration se compose d'une indemnité annuelle de 3 milliers de CHF et de jetons de présence. L'indemnité est doublée pour les administrateurs membres du Bureau du Conseil d'administration.

Le président du Conseil d'administration et l'administrateur délégué ne perçoivent pas l'indemnité annuelle. Leur rémunération fait l'objet d'une décision spécifique. La rémunération du président entre dans la catégorie Conseil d'administration, alors que celle de l'administrateur délégué entre dans la catégorie Direction.

Les administrateurs et les membres de la Direction ont la possibilité de bénéficier d'abonnements aux remontées mécaniques de la société à titre gratuit pour eux et leur famille directe.

Durant l'exercice, les membres du Conseil d'administration ont perçu une rémunération brute de 150 milliers de CHF en numéraire. Les charges sociales patronales versées au titre des membres du Conseil d'administration s'élèvent à 0,4 millier de CHF. Le montant des charges sociales patronales n'est pas élevé car la majorité des rémunérations des membres du Conseil d'administration sont facturées par leur société ou employeur principal.

Membres du Conseil d'administration	Rémunération (en kCHF)
Jean-Albert Ferrez	109
Jean-Paul Burrus	4
Paul Choffat	9
Christel Duc	5
Klaus Jenny	9
Bruno Moulin	4
Charles Relecom	6
Philippe Roux	4
TOTAL	**150**

5.2.2 Rémunération de la Direction

La rémunération totale des membres de la Direction s'élève à 1353 milliers de CHF. Celle-ci se décompte de la manière suivante : 895 milliers de CHF de salaires nets, 276 milliers de CHF de part patronale de charges sociales et 182 milliers de CHF de part employé de charges sociales.

La politique de rétribution des membres de la Direction est validée par le Comité de rémunération, qui se réunit au minimum deux fois par année. Le traitement global est constitué des éléments suivants : une rémunération de base, située dans la moyenne des salaires pratiqués dans le secteur par des sociétés comparables, et des bonus annuels calculés en fonction de la performance individuelle du cadre dirigeant concerné, ainsi que de celle de l'entreprise.

Elle comprend également les prestations sociales et d'autres prestations en nature. La politique de rémunération du groupe ne comprend pas d'attribution d'actions ou d'options en faveur des membres de la Direction. La rémunération globale la plus élevée de la Direction est versée au directeur général, Laurent Vaucher, et atteint 200 milliers de CHF de rémunération fixe nette plus 142 milliers de CHF de rémunération variable (relative à la performance de l'exercice 2021/2022), 118 milliers de CHF de part patronale de charges sociales et 78 milliers de CHF de part employé de charges sociales. Aucune indemnité de départ n'a été versée durant l'exercice.

Aucune rémunération de quelque type que ce soit (indemnités, crédits, prêts) n'a été accordée, à des conditions non conformes au marché, à d'anciens membres du Conseil d'administration, de la Direction ou à des personnes proches des membres du Conseil d'administration et de la Direction, que ceux-ci soient en poste ou retirés de leurs fonctions.

6. RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LE RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

BDO

Tél. +41 27 324 70 70
www.bdo.ch
sion@bdo.ch

BDO SA
Place du Midi 36
1950 Sion

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

À l'Assemblée générale de TELEVERBIER S.A., Val de Bagnes

Rapport sur l'audit du rapport de rémunération selon les art.734a-734f CO

Opinion d'Audit

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération de TELEVERBIER S.A. (la société) pour l'exercice clos le 31 octobre 2024. Notre audit s'est limité aux indications selon les art. 734a-734f CO ainsi que dans les chiffres 5.1 et 5.2 du rapport de rémunération.

Selon notre appréciation, les indications selon les art. 734a-734f CO dans le rapport de rémunération (pages 30 à 34) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'Opinion d'Audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit du Rapport de Rémunération" de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres Informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception du rapport de rémunération, des états financiers consolidés , des états financiers sociaux et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur le rapport de rémunération ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux informations financières «contrôlées» dans le rapport de rémunération ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration relatives au Rapport de Rémunération

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement d'un rapport de rémunération conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'un rapport de rémunération ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.

Tél. +41 27 324 70 70
www.bdo.ch
sion@bdo.ch

BDO SA
Place du Midi 36
1950 Sion

Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit du Rapport de Rémunération

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les indications selon les art. 734a-734f CO contenues dans le rapport de rémunération ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs du rapport de rémunération prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que le rapport de rémunération comporte des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Sion, le 28 février 2025

BDO SA

Loïc Rossé

Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Bastien Forré

Expert-réviseur agréé

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice du 1.11.2023 au 31.10.2024

7. COMPTES CONSOLIDÉS

(Exercice du 1.11.2023 au 31.10.2024)

7.1 COMPTE DE RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(en kCHF)	Notes	2023-2024	2022-2023
Chiffre d'affaires		70 690	67 424
Autres produits liés à l'activité		2 369	5 820
Total des produits opérationnels	D.2	**73 059**	**73 244**
Coût d'achat des matières et fournitures		-8 592	-8 798
Autres charges d'exploitation	D.3	-14 918	-13 967
Impôts, taxes et charges assimilées		-985	-180
Charges de personnel	F.1	-28 645	-27 741
Total des charges opérationnelles		**-53 140**	**-50 686**
EBITDA		**19 919**	**22 558**
Dotation aux amortissements et provisions		-19 148	-17 178
EBIT		**771**	**5 380**
Produits financiers		142	146
Charges financières		-306	-377
Résultat financier	G.4	**-164**	**-231**
Quote-part dans les entreprises mises en équivalence	B.5	493	647
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		**1 100**	**5 796**
Impôts	H.1	-68	-1 149
RÉSULTAT NET		**1 032**	**4 647**
- attribuable aux actionnaires de la société mère		984	4 650
- attribuable aux intérêts non contrôlants		48	-3
Résultat net part du groupe par action	C.2	0,70	3,32
Résultat dilué part du groupe par action	C.2	0,70	3,32

7.2 ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

(en kCHF)	Notes	2023-2024	2022-2023
Résultat net		**1 032**	**4 647**
Autres éléments recyclables au compte de résultat			
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat gobal	B.7	153	149
Impôts différés sur autres éléments du résultat global		-26	-25
Autres éléments non recyclables au compte de résultat			
Passifs de prévoyance	F.2	-3 503	-663
Impôts différés sur autres éléments du résultat global		595	113
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE		**-1 749**	**4 221**
Revenant aux actionnaires de la société		-1 797	4 224
Revenant aux intérêts minoritaires		48	-3

7.3 BILAN CONSOLIDÉ

(en kCHF)	Notes	31.10.2024	31.10.2023
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	E.4	1 687	1 464
Immobilisations corporelles	E.1	196 289	167 716
Participations dans les entreprises associées	B.5	2 137	6 312
Immobilisations financières	B.7	7 639	7 369
Immeubles de placement	E.6	6 607	3 212
Actifs non courants		**214 359**	**186 073**
Stocks	D.6	3 904	3 476
Clients et comptes rattachés	D.5	3 935	4 934
Autres actifs courants	D.5	3 848	1 930
Trésorerie et équivalents de trésorerie	G.1	12 735	19 102
Actifs courants		**24 422**	**29 442**
TOTAL ACTIF		**238 781**	**215 515**
PASSIF			
Capital		18 900	18 900
Prime d'émission		1 276	1 276
Réserves consolidées		125 108	126 843
Capitaux propres - attribuables aux actionnaires de la société mère		**145 284**	**147 019**
Intérêts non contrôlants		8 800	393
Total des capitaux propres		**154 084**	**147 412**
Engagements retraite et assimilés	F.2	4 944	503
Provisions non courantes	E.5	4 040	3 214
Impots différés - passif	H.2	19 322	18 337
Dettes financières non courantes	G.2	32 030	27 080
Passif non courant		**60 336**	**49 134**
Provisions courantes	E.5	246	9
Dettes financières courantes	G.2	5 268	3 056
Fournisseurs et comptes rattachés		5 133	5 045
Autres passifs courants	D.7	13 714	10 859
Passif courant		**24 361**	**18 969**
TOTAL PASSIF		**238 781**	**215 515**

7.4 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en kCHF)	Notes	2023-2024	2022-2023
Résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère		**984**	**4 650**
Intérêts non contrôlants		48	-3
Charge d'impôts	H.1	-68	1 149
Dotations aux amortissements		19 150	17 165
Autres produits et charges		-1 343	5 339
Autres produits et charges financières nets	G.4	20	54
Quote-part dans le résultat de sociétés associées	B.5	-493	-647
Plus ou moins-value de cession d'actifs corporels		-257	-721
Plus ou moins-value de cession d'actifs incorporels		-256	-2 000
Coût de l'endettement net	G.4	144	180
Capacités d'autofinancement avant coût de l'endettement net et impôts		**17 929**	**25 166**
Impôts payés		-14	-281
Intérêts payés		-144	-180
Intérêts reçus		78	83
Variation du besoin en fonds de roulement		-327	-1 288
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		**17 522**	**23 500**
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	E.4	-122	-223
Acquisitions d'immobilisations corporelles	E.1	-23 604	-23 381
Subventions encaissées sur immobilisations	E.1	235	1 288
Cessions d'immobilisations corporelles		633	789
Cessions d'immobilisations incorporelles		256	2 000
Investissements nets liés à l'activité		**-22 603**	**-19 526**
Acquisitions d'immobilisations financières		-1 834	-105
Cessions d'immobilisations financières		475	1 053
Investissements financiers nets		**-1 360**	**948**
Liquidités provenant des acquisitions		**3 104**	0
Flux de trésorerie liés aux investissements		**-20 859**	**-18 578**
Augmentation des dettes financières	G.2	0	5 185
Remboursements des dettes financières	G.2	-3 011	-2 716
Flux de trésorerie liés aux financements		**-3 011**	**2 469**
Effet net des écarts de conversion sur les liquidités		-20	-54
Variation de la trésorerie durant la période		**-6 367**	**7 336**
Trésorerie nette à l'ouverture		19 102	11 766
TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE		**12 735**	**19 102**

7.5 TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en kCHF)	Capital	Réserves issues apport en capital	Réserves consoli-dées	Résultat de la période	Capitaux propres part du groupe	Intérêts non contrôlants	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 octobre 2022	**18 900**	**1 276**	**110 438**	**12 167**	**142 781**	**545**	**143 326**
Dividendes versés	-	-		-	-	-57	-57
Variation de périmètre	-	-	11	-	11	-92	-81
Affectation de résultats	-	-	12 167	-12 167	-	-	-
Dividendes coupons prescrits	-	-	3	-	3	-	3
Transactions avec les actionnaires	**-**	**-**	**12 181**	**-12 167**	**14**	**-149**	**-135**
Résultat net de la période	-	-	-	4 650	4 650	-3	4 647
Autres éléments du résultat global	-	-	-426	-	-426	-	-426
Résultat global de la période	**-**	**-**	**-426**	**4 650**	**4 224**	**-3**	**4 221**
Capitaux propres au 31 octobre 2023	**18 900**	**1 276**	**122 193**	**4 650**	**147 019**	**393**	**147 412**
Dividendes versés	-	-		-	-	-57	-57
Variation de périmètre	-	-	59	-	59	8 416	8 475
Affectation de résultats	-	-	4 650	-4 650	-	-	-
Dividendes coupons prescrits	-	-	3	-	3	-	3
Transactions avec les actionnaires	**-**	**-**	**4 712**	**-4 650**	**62**	**8 359**	**8 421**
Résultat net de la période	-	-	-	984	984	48	1 032
Autres éléments du résultat global	-	-	-2 781	-	-2 781	-	-2 781
Résultat global de la période	**-**	**-**	**-2 781**	**984**	**-1 797**	**48**	**-1 749**
CAPITAUX PROPRES AU 31 OCTOBRE 2024	**18 900**	**1 276**	**124 124**	**984**	**145 284**	**8 800**	**154 084**
Dont réserves distribuables		1 276	114 583				

7.6 ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

SOMMAIRE DÉTAILLÉ DES NOTES ANNEXES

SECTION A - PRINCIPES COMPTABLES		**43**
A.1	Référentiel appliqué	43
A.2	Nouvelles normes	43
A.3	Base de préparation	43
A.4	Estimations et jugements comptables	43
SECTION B - PRÉSENTATION DU GROUPE		**44**
B.1	Activités du groupe	44
B.2	Liste des sociétés consolidées	45
B.3	Variation du périmètre de consolidation	45
B.4	Entreprise commune et actifs détenus conjointement	45
B.5	Quote-part dans les sociétés intégrées par mise en équivalence	46
B.6	Parties liées	47
B.7	Immobilisations financières	47
B.8	Méthodes de consolidation	48
SECTION C - CAPITAL ET DIVIDENDE		**49**
C.1	Gestion du capital et du dividende	49
C.2	Résultat par action	49
SECTION D - DONNÉES OPÉRATIONNELLES		**49**
D.1	Produits opérationnels	49
D.2	Détail des produits opérationnels	50
D.3	Détail des autres charges d'exploitation	50
D.4	Résultat d'exploitation opérationnel par secteur d'activité	51
D.5	Clients et comptes rattachés et autres actifs courants	52
D.6	Stocks	53
D.7	Autres passifs courants	53
D.8	Engagements hors bilan liés à des locations ou des conventions	54
D.9	Honoraires de l'organe de révision	54
D.10	Gestion des risques opérationnels	54
SECTION E - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES		**56**
E.1	Immobilisations corporelles	56
E.2	Leasings	59
E.3	Engagements hors bilan liés aux immobilisations corporelles et garanties	59
E.4	Immobilisations incorporelles	59
E.5	Provisions	60
E.6	Immeubles de placement	61
SECTION F - RESSOURCES HUMAINES		**61**
F.1	Effectif et charges de personnel	61
F.2	Engagements de retraite	61
F.3	Rémunération des dirigeants	64
SECTION G - FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS		**64**
G.1	Trésorerie et équivalents de trésorerie	64
G.2	Dettes financières	65
G.3	Juste valeur des actifs et passifs financiers	66
G.4	Produits et charges financières	68
G.5	Politique de gestion des risques financiers	68
SECTION H - IMPOSITION		**69**
H.1	Impôts sur le bénéfice	69
H.2	Impôts différés	70
SECTION I - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE		**70**

SECTION A – PRINCIPES COMPTABLES

A.1 Référentiel appliqué

Les états financiers consolidés du Groupe Téléverbier sont préparés conformément aux normes internationales d'informations financières (ci-après IFRS) telles que publiées par l'International Accounting Standard Board (IASB) et aux interprétations des normes IFRS publiées par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) de l'IASB et telles que publiées et approuvées par l'Union européenne.

Ces états financiers consolidés ont été préparés selon le principe du coût historique, exception faite des éléments devant être présentés à leur juste valeur.

Les exercices comptables sont délimités selon la comptabilité d'engagement.

Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à toutes les périodes présentées.

A.2 Nouvelles normes

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables aux périodes ouvertes à compter du 1er novembre 2023 ou ultérieurement n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du groupe.

Applicables aux périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2023 :

- IFRS 17, « Contrats d'assurance »
- IAS 1, « Publication de méthodes de présentation des comptes »
- IAS 8, « Définition d'une estimation comptable »
- IAS 12, « Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique » et « Réforme fiscale internationale - Modèle de Règles du Pilier Deux »

Applicables aux périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2024 :

- IAS 1, « Classification des passifs en tant que courants et non courants »
- IAS 1, « Passifs non courants assortis de clauses restrictives (covenants) »
- IFRS 16, « Passif locatif dans le cadre d'une cession-bail »
- IAS 7 et IFRS 7, « Ententes de financement avec les fournisseurs »

Applicables aux périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2025 :

- IAS 21, « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » et « Absence de convertibilité »

A.3 Base de préparation

Les comptes consolidés couvrent une période de 12 mois, du 1er novembre 2023 au 31 octobre 2024.

Les états financiers sont exprimés en milliers de francs suisses (kCHF), sauf indication contraire.

A.4 Estimations et jugements comptables

Des estimations et des jugements importants sont utilisés dans la préparation des états financiers, dont le résultat futur réel peut différer de manière significative des hypothèses et estimations retenues et peuvent impacter de manière significative les rubriques décrites ci-dessous :

- Les estimations de durée d'amortissement sont décrites dans la note E.1 ;
- Les coûts de démantèlement par types d'installations (téléskis, télésièges, télécabines et téléphériques) sont décrits dans la note E.5 ;
- La valeur actuelle de l'engagement de prévoyance dépend d'un certain nombre de facteurs et hypothèses actuarielles, dont le taux d'actualisation (taux d'escompte). Tout changement de ce taux entraînerait une augmentation ou une diminution de l'engagement des régimes de prévoyance. Le taux d'actualisation approprié est déterminé chaque année par le groupe. Les autres hypothèses sont présentées dans la note F.2 ;
- Les hypothèses retenues dans le cadre des tests de dépréciation sont décrites dans la note E.1 ;
- La notion de contrôle de fait est décrite dans la note B.3.

SECTION B – PRÉSENTATION DU GROUPE

B.1 Activités du groupe

La société Téléverbier SA est une société suisse constituée en 1950 avec pour objectif de regrouper, sous le contrôle d'une entité unique, l'ensemble des activités liées aux remontées mécaniques. La société mère du groupe est Téléverbier SA, dont le siège social est situé à Verbier, Commune de Val de Bagnes, Suisse.

Le CEO du groupe est en charge de la mise en place des objectifs stratégiques et opérationnels décidés par le Conseil d'Administration. Il passe en revue régulièrement le reporting interne pour le suivi des performances et pour l'allocation des ressources dans le groupe.

L'information sectorielle a été déterminée sur la base du reporting interne, qui est basé sur les mêmes principes comptables que ceux utilisés pour établir les états financiers consolidés. Les secteurs d'activité identifiés sont au nombre de quatre et la performance de chaque segment est évaluée sur la base du résultat opérationnel (se référer à la note D.4).

Toutes les activités sont regroupées dans une seule zone géographique qui englobe le canton du Valais et la Suisse romande. Sur appel de clients étrangers ayant besoin de nos compétences, il peut exceptionnellement arriver que la société intervienne également sur d'autres continents, notamment pour remonter des installations démontées en Suisse.

Domaines skiables

Cette activité concerne pour l'essentiel l'exploitation des remontées mécaniques, la vente d'articles, les recettes des parkings et des consignes, des contrats de location dans les immeubles d'exploitation et des surfaces d'immeubles dans le cadre d'espaces publicitaires. Elle comprend également l'activité d'école de ski de Tzoum'Évasion Sàrl ainsi que la vente et location d'articles de sport de T-Shop Sàrl.

Restaurants

Cette activité concerne l'exploitation de quinze restaurants d'altitude, dont un en copropriété, implantés sur le domaine skiable. Le chiffre d'affaires comprend exclusivement la vente de produits de restauration ainsi qu'un service traiteur pour diverses manifestations. Étant prise en charge par les sociétés du groupe, la restauration du personnel n'est pas rattachée au secteur Restaurants mais à celui des Domaines skiables.

Services techniques

Cette activité de prestations de services et de maintenance concerne l'activité de la société STA Services Techniques Alpins SA :

- un atelier garage pour l'entretien des dameuses de pistes pour des tiers ;
- un atelier de construction métallique et un service de maintenance pour les installations de remontées mécaniques dans le cadre des opérations annuelles d'entretien ;
- l'exploitation d'un magasin de pièces détachées pour l'entretien des dameuses de pistes avec un contrat de service après-vente auprès de la marque Leitner Prinoth.

Hébergement

Cette activité concerne les services d'hébergement proposés par la société T-Resort SA à la clientèle. Celle-ci exploite le bâtiment T-One SA situé sur le secteur de La Tzoumaz. Depuis 2024, cette activité comprend également les prestations de services de la société Imalp Thyon SA à Thyon.

B.2 Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	% de contrôle 2024	% de contrôle 2023	% d'intérêt 2024	% d'intérêt 2023
STA Services Techniques Alpins SA	Sembrancher	IG	96,80	96,80	96,80	96,80
Tzoum'Évasion Sàrl	Riddes	IG	75,42	75,42	75,42	75,42
T-Shop Sàrl	Riddes	IG	50,50	50,50	50,50	50,50
Verbier Sport Plus SA	Val de Bagnes	IG	51,00	51,00	51,00	51,00
T-Resort SA [1]	Val de Bagnes	IG	50,00	50,00	50,00	50,00
Télé-Thyon SA	Vex	IG	44,28	30,92	44,28	30,92
Imalp Thyon SA	Vex	IG	100,00	0,00	100,00	0,00
Chez Dany SA	Val de Bagnes	ME	33,33	33,33	33,33	33,33
T-One SA	Riddes	ME	50,00	50,00	50,00	50,00

IG = Intégration globale / ME = Mise en équivalence

1 Cette société est consolidée par intégration globale du fait de la détention de la majorité au Conseil d'administration fixée statutairement.

Les méthodes de consolidation retenues ont été appliquées selon les principes décrits en note B.8.

La date de bouclement des états financiers individuels de toutes les sociétés du groupe est le 31 octobre.

Téléverbier SA et Télé-Thyon SA détiennent chacune 25% du capital de la société Les 4 Vallées SA. Cette dernière est donc désormais détenue à 50% par le groupe, mais n'est pas intégrée globalement aux comptes de groupe en raison de son impact non significatif.

B.3 Variation du périmètre de consolidation

Le 20 septembre 2024, le Conseil d'administration de la société mère Téléverbier SA a signé un accord pour l'achat d'un bloc de 10 677 actions de Télé-Thyon SA, société suisse de remontées mécaniques sise à Vex, pour un montant total de kCHF 1708. Cette acquisition porte la participation dans le capital de la filiale à 44,28% contre 30,92% précédemment. Les collectivités publiques détiennent quant à elles 33,95% du capital. Cette transaction est accompagnée de la signature d'une convention d'actionnaires octroyant à Téléverbier SA cinq sièges sur neuf au Conseil d'administration de Télé-Thyon SA. Téléverbier SA exerce ainsi un contrôle de fait sur la société Télé-Thyon SA. Dès lors, la filiale est consolidée par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au groupe. Cette acquisition s'inscrit dans le cadre d'une volonté de croissance de ses revenus provenant de son secteur d'activité « Domaines skiables ».

Conformément à IFRS 3, les actifs et les dettes de l'entreprise acquise ont été identifiés et comptabilisés initialement au bilan consolidé à leur juste valeur. Nous nous sommes notamment basés sur des expertises immobilières indépendantes afin d'évaluer la juste valeur de certains actifs. La juste valeur de l'actif net acquis a été évaluée à kCHF 15 100. Déduction faite de la juste valeur de la contrepartie transférée (kCHF 1708), de la part du montant reconnu des actifs nets identifiés revenant aux intérêts non contrôlants (kCHF 8 414) et de la juste valeur de la participation précédemment détenue (kCHF 4 670), il en résulte un écart d'acquisition positif de kCHF 308 enregistré au compte de résultat consolidé sous la rubrique « Autres produits liés à l'activité ». Le prix d'achat, déterminé sur la valeur de substance de la société, reste cependant très proche de la valeur réelle de la société. Le gain de réévaluation de la participation précédemment détenue (kCHF 301) est quant à lui comptabilisé au compte de résultat consolidé sous la rubrique « Quote-part dans les entreprises mises en équivalence ».

L'intégration dans les comptes consolidés a été faite au 31.10.2024, coïncidant ainsi avec la date de clôture annuelle des comptes des sociétés du groupe. Il n'y a ainsi aucune contribution de Télé-Thyon SA au résultat consolidé du groupe. Les activités de la société se concentrant majoritairement pendant la saison hivernale et la saison estivale, la contribution de Télé-Thyon SA au résultat consolidé entre le 20 septembre 2024 et le 31 octobre 2024 est jugée non significative. Les principales variations bilantielles liées à cette acquisition sont quant à elles les suivantes : Liquidités (kCHF 3 104), Immobilisations corporelles (kCHF 24 253), Immobilisations incorporelles (kCHF 481), Immeubles de placement (kCHF 3 395) et Dettes financières (kCHF 10 160).

B.4 Entreprise commune et actifs détenus conjointement

Le groupe a retenu, au sens de la norme IFRS 11, la société simple Copropriété du Mont-Fort, détenue conjointement et paritairement avec la société NV Remontées mécaniques SA (NVRM) ainsi que le Bar des Établons, détenu conjointement et paritairement avec le ski-club des Établons. Il s'agit d'entreprises communes au sens de l'IFRS 11, les parties exploitant conjointement des actifs communs sur la base d'un accord contractuel.

B.5 Quote-part dans les sociétés intégrées par mise en équivalence

(en kCHF)	31.10.2024	31.10.2023
Valeur des titres au 1er novembre	**6 312**	**5 660**
Variation dans le périmètre des sociétés mises en équivalence	-4 668	5
Dividendes	0	0
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	493	647
VALEUR DES TITRES AU 31 OCTOBRE	**2 137**	**6 312**

Au 31 octobre 2024 et 2023, ce poste comprend les titres des sociétés associées Télé-Thyon SA 0 kCHF (N-1: 4 370 kCHF), T-One SA 1679 kCHF (N-1: 1511 kCHF), Chez Dany SA 458 kCHF (N-1: 431 kCHF).

Compte de résultat simplifié des sociétés mises en équivalence

	TÉLÉ-THYON SA		T-ONE SA		CHEZ DANY SA	
(en kCHF)	2023-2024	2022-2023	2023-2024	2022-2023	2023-2024	2022-2023
Chiffre d'affaires	7 798	7 248	1 223	1 491	192	170
Résultat net	1 865	1 201	331	551	80	0
Part au résultat global des sociétés mises en équivalence	**301**	**371**	**165**	**276**	**27**	**0**

Bilans simplifiés des sociétés mises en équivalence

	TÉLÉ-THYON SA		T-ONE SA		CHEZ DANY SA	
(en kCHF)	31.10.24	31.10.23	31.10.24	31.10.23	31.10.24	31.10.23
Actifs courants	2 488	1 239	1 353	1 898	180	113
Actifs non courants	21 143	21 192	24 481	25 022	4 637	4 669
Dettes courantes	3 785	3 857	493	547	19	10
Dettes non courantes	9 810	8 544	24 700	26 063	3 424	3 479
Capitaux propres	10 036	10 031	640	309	1 374	1 294
Part aux capitaux propres des sociétés mises en équivalence	**0**	**4 370**	**1 679**	**1 511**	**458**	**431**

B.6 Parties liées

Le groupe a retenu comme parties liées, au sens de la norme IAS 24, les sociétés consolidées par mises en équivalence, les principaux actionnaires et les sociétés qu'ils contrôlent, les principaux dirigeants et leurs proches, ainsi que la fondation de prévoyance du Groupe Téléverbier.

(en kCHF)	31.10.2024	31.10.2023
Créances auprès de :	**2 720**	**3 824**
Sociétés consolidées par mise en équivalence [1]	2 720	3 616
Principaux actionnaires [2]	0	208
Dettes envers des :	**10 102**	**5 872**
Sociétés consolidées par mise en équivalence [1]	0	0
Principaux actionnaires [2]	5 377	5 380
Fondation de prévoyance	4 725	493
Revenus pour prestations de services avec des :	**628**	**1 724**
Sociétés consolidées par mise en équivalence	35	571
Principaux actionnaires [2]	593	1 153
Achats de biens et services auprès de :	**2 525**	**3 240**
Sociétés consolidées par mise en équivalence	0	2
Principaux dirigeants	0	0
Principaux actionnaires [2]	1 528	2 239
Fondation de prévoyance	997	999

1 Les créances accordées aux sociétés consolidées par mise en équivalence sont principalement relatives à T-One SA.

2 Les parties liées dans la catégorie des principaux actionnaires correspondent essentiellement à la Commune et Bourgeoisie de Val de Bagnes et la famille Burrus.

Dans le cadre du développement du secteur de Bruson, la Commune de Val de Bagnes a conclu un arrangement avec la société-mère. Cette dernière est chargée du développement des infrastructures (remontées mécaniques, restaurants, etc.), alors que la Commune s'occupe de la promotion immobilière, au travers de la société Mayens de Bruson Promotion SA. Dans cet objectif, Téléverbier s'est engagée à vendre des parcelles sises dans le val de Bagnes pour un prix total de kCHF 8 589. La valeur comptable des terrains s'élève à kCHF 2 200 et leur juste valeur à kCHF 6 600 (note E.6).

La transaction prévoit la construction des télésièges de La Pasay et du Six Blanc. Jusqu'à la livraison des deux télésièges, les avances faites par la Commune de Val de Bagnes sont considérées comme des prêts sans intérêts et les parcelles détenues par Téléverbier SA sont annotées d'un droit d'emption en faveur de Mayens de Bruson Promotion SA. Le financement des télésièges prévoit le versement de subventions d'investissement d'un montant maximal de kCHF 2 775 de la part de la Commune.

Au 31.10.2024, la société-mère affiche à son bilan deux prêts de la Commune de Val de Bagnes à hauteur de kCHF 2 185 chacun, suite à la mise en service du télésiège de La Pasay.

Les conditions d'IFRS 15 ne sont pas remplies pour la reconnaissance des revenus correspondants. En effet, l'inscription au registre foncier fera foi pour la comptabilisation de la vente des terrains et de la plus-value y relative.

B.7 Immobilisations financières

(en kCHF)	31.10.2024	31.10.2023
Prêts à des sociétés mises en équivalence	3 310	3 961
Autres immobilisations financières	6 096	3 977
Actifs financiers disponibles à la vente	137	24
VALEURS BRUTES	**9 543**	**7 962**
Provisions	-1 904	-593
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	**7 639**	**7 369**

Les prêts pour une valeur brute de 3 310 kCHF correspondent à des avances aux sociétés Chez Dany SA de 618 kCHF (N-1: 618 kCHF), ainsi qu'à la société T-One SA de 2 692 kCHF (N-1: 3 143 kCHF).

Les autres immobilisations financières comprennent principalement les titres des sociétés NV Remontées mécaniques SA, Téléovronnaz SA et Télé-Évolène SA. Une réévaluation à la juste valeur de 153 kCHF a été effectuée sur la base des derniers états financiers. Les variations de valeur sont enregistrées dans les autres éléments du résultat global.

Les provisions comptabilisées concernent les prêts accordés à la société mise en équivalence Chez Dany SA, le prêt accordé à Thyon'Évasion Sàrl et les titres de Télé-Évolène SA.

B.8 Méthodes de consolidation

Filiales

Les filiales sont intégralement consolidées lorsque le groupe a le pouvoir d'y exercer le contrôle. Le groupe contrôle une entité lorsqu'il a des droits sur ou est exposé à des rendements variables de cette dernière et qu'il est en mesure d'influencer ses rendements par le pouvoir dont il dispose sur la société. Le pouvoir s'accompagne en général d'un contrôle de plus de 50% des droits de vote.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de filiales par le groupe. Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange. Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, et ceci, quel que soit le montant des intérêts non contrôlants. L'excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du groupe des actifs nets identifiables acquis est comptabilisé en tant qu'écart d'acquisition (goodwill). Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé directement en compte de résultat.

Les transactions intragroupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées pour les actifs cédés et elles sont considérées comme un indicateur de perte de valeur.

Coentreprises et sociétés associées

Les coentreprises sont les entreprises contrôlées conjointement afin de poursuivre ensemble un but commun. Les sociétés associées sont toutes les entités dont le groupe ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles il exerce une influence notable qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20% et 50% des droits de vote.

Les coentreprises et les participations dans les sociétés associées sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence et initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition. La participation du groupe dans les sociétés associées comprend le goodwill (net de tout cumul de perte de valeur) identifié lors de l'acquisition.

La quote-part du groupe dans le résultat net des sociétés associées postérieurement à l'acquisition est comptabilisée en résultat consolidé et sa quote-part dans les variations de capitaux propres (sans impact sur le résultat) postérieurement à l'acquisition est comptabilisée directement en capitaux propres. La valeur comptable de la participation est ajustée du montant cumulé des variations postérieures à l'acquisition.

Lorsque la quote-part du groupe dans les pertes d'une société associée est supérieure ou égale à sa participation dans cette entreprise, y compris toute créance non garantie, le groupe ne comptabilise pas de pertes additionnelles, sauf s'il a encouru une obligation d'effectuer des paiements au nom de la société associée.

Les profits latents sur les transactions entre le groupe et ses sociétés associées sont éliminés en proportion de la participation du groupe dans ces entreprises. Les pertes latentes sont également éliminées, à moins qu'en cas d'actif cédé la transaction n'indique une perte de valeur. Les méthodes comptables des sociétés associées ont été modifiées lorsque nécessaire afin d'être alignées sur celles adoptées par le groupe.

Intérêts non contrôlants

Les intérêts non contrôlants sont présentés au bilan comme composant des fonds propres. La part du résultat imputable aux intérêts non contrôlants est présentée comme composante du résultat de l'exercice dans le compte de résultat.

SECTION C – CAPITAL ET DIVIDENDE

C.1 Gestion du capital et du dividende

Au 31 octobre 2024, le capital social est composé de 1 400 000 actions d'un nominal de CHF 13,50. L'action est cotée à la Bourse Euronext de Paris.

Les objectifs du Groupe Téléverbier en ce qui concerne la gestion du capital sont de préserver sa capacité à développer son activité d'exploitation, à maintenir un ratio d'endettement sain, mais également à fournir un retour sur investissement aux actionnaires. Le groupe ne souhaite pas obtenir de notation d'une agence de rating reconnue, mais sa structure est revue périodiquement par ses partenaires financiers principaux, notamment à l'occasion du renouvellement des lignes de crédit.

Le groupe a une politique de versement de dividende régulier tout en maintenant un taux d'endettement net maximum (dettes nettes divisées par le total des fonds propres) de 20 à 25%.

Au 31 octobre 2024, le taux d'endettement net est de 17,1% contre 7,5% au 31 octobre 2023. Les dividendes sont enregistrés dans les états financiers de la période où ils ont été approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires.

Les comptes consolidés 2023-2024 du Groupe Téléverbier ont été approuvés en date du 27 février 2025 par le Conseil d'administration, qui en a autorisé la publication.

Les comptes consolidés sont soumis à l'Assemblée générale pour acceptation.

Restrictions particulières :

- Aucun versement de dividende n'est autorisé jusqu'au 23 décembre 2025 suite à l'obtention des aides Covid-19 pour le secteur de la restauration. À défaut, les aides perçues devront être remboursées (note E.5) ;
- Jusqu'au remboursement intégral des crédits NPR, le dividende versé ne peut dépasser le taux d'intérêt de la participation au bénéfice maximal autorisé par la Confédération et par le Canton (5% pour 2023). Si la limite supérieure de la participation au bénéfice valable est franchie au cours de la durée du prêt, alors le prêt pour cette durée est corrigé d'un taux de même valeur (note G.2).

C.2 Résultat par action

(en kCHF)	31.10.2024	31.10.2023
Résultat net par action	0,70	3,32
Résultat dilué par action	0,70	3,32
Dividende proposé par action	0,00	0,00
Nombre d'actions	1 400 000	1 400 000

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net attribué aux actionnaires de la société Téléverbier SA par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice. Il n'y a pas d'effet potentiel de dilution sur le résultat par action.

SECTION D – DONNÉES OPÉRATIONNELLES

D.1 Produits opérationnels

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du groupe.

Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés de la façon suivante :

Ventes de biens et services

Les ventes de billets, forfaits de remontées mécaniques, sont comptabilisées au cours de la période de validité des forfaits.

Les billets pré-vendus et dont la consommation aura lieu sur l'exercice suivant ne sont pas pris en compte dans le chiffre d'affaires de l'année en cours.

Les préventes non consommées sont enregistrées en produits constatés d'avance.

Les ventes de biens et services des restaurants d'altitude sont comptabilisées sur l'exercice où la consommation a eu lieu.

Prestations de services

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture lorsqu'ils peuvent être estimés de manière fiable.

Lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services ne peut être estimé de façon fiable, le produit des activités ordinaires n'est comptabilisé qu'à hauteur des charges comptabilisées qui sont recouvrables.

Dans la mesure où il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en charge.

Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation comprennent, notamment : les recettes de location d'espaces publicitaires, les participations publicitaires, la vente de cartes à puce servant de support aux abonnements vendus, les refacturations ponctuelles et les commissions de partenaires de la société Verbier Sport Plus SA, mais également les recettes du magasin de sport du T-Shop, les recettes de l'école de ski Tzoum'Évasion ainsi que les recettes des services d'hébergement de la résidence T-Resort.

Autres produits liés à l'activité

Les autres produits liés à l'activité sont principalement composés des plus-values sur transactions immobilières et des heures de personnel effectuées sur des travaux d'investissement du groupe. Ils comprennent également des travaux facturés sans marge par la filiale STA pour des projets d'investissement de la maison-mère Téléverbier SA. Ils incluent environ 1/3 d'heures de personnel, les 2/3 restants étant composés de frais de sous-traitance et de refacturation de pièces.

Les subventions liées au résultat sont également enregistrées en autres produits liés à l'activité et sont incluses dans le résultat de l'exercice au moment de leur exigibilité. Quant aux subventions liées à des actifs, elles sont déduites de la valeur de l'actif qu'elles ont contribué à financer.

D.2 Détail des produits opérationnels

(en kCHF)	31.10.2024	%	31.10.2023	%
Remontées mécaniques	48 209	68%	44 698	66%
Autres produits d'exploitation	8 144	12%	7 572	11%
Travaux pour tiers	6 883	10%	7 716	11%
Restauration	7 454	11%	7 438	11%
Chiffre d'affaires	**70 690**	**100%**	**67 424**	**100%**
Autres produits liés à l'activité	2 369		5 820	
PRODUITS OPÉRATIONNELS	**73 059**		**73 244**	

Le chiffre d'affaires se détaille de la manière suivante :

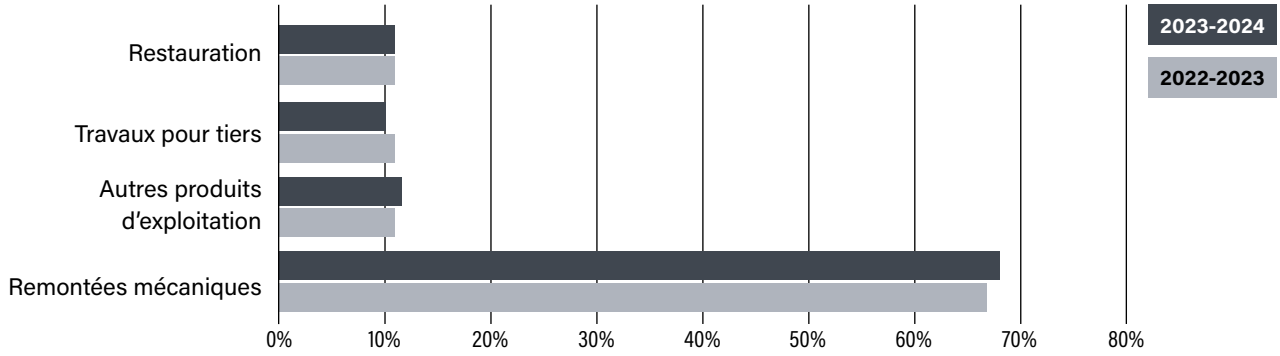

D.3 Détail des autres charges d'exploitation

(en kCHF)	2023-2024	2022-2023
Énergie	-3 799	-3 603
Entretien	-4 368	-4 131
Publicité	-1 794	-2 023
Indemnités	-1 623	-1 632
Assurance	-447	-214
Locations	-1 464	-1 459
Autres frais généraux	-1 423	-905
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	**-14 918**	**-13 967**

D.4 Résultat d'exploitation opérationnel par secteur d'activité

31.10.2024 *(en kCHF)*	Domaines skiables	Restauration	Services Techniques	Hébergement	Éliminations inter-secteurs	Total
Remontées mécaniques	47 693	-	-1	-7	525	48 209
Autres produits d'exploitation	7 000	33	327	2 366	-1 582	8 144
Travaux pour des tiers	856	37	8 757	22	-2 789	6 883
Recettes des restaurants	-	8 156	-	-	-702	7 454
Chiffre d'affaires	**55 549**	**8 226**	**9 083**	**2 381**	**-4 548**	**70 690**
Autres produits liés à l'activité	1 298	158	44	-	869	2 369
Produits opérationnels	**56 847**	**8 384**	**9 127**	**2 381**	**-3 679**	**73 059**
Coût d'achat des matières et fournitures	-1 338	-2 810	-4 252	-296	104	-8 592
Autres charges d'exploitation	-14 093	-1 398	-574	-1 523	2 671	-14 918
Impôts, taxes et charges assimilées	-857	-55	-44	-36	7	-985
Charges de personnel	-20 806	-4 101	-4 288	-347	897	-28 645
Charges opérationnelles	-37 094	-8 364	-9 158	-2 202	3 679	-53 140
EBITDA	**19 752**	**20**	**-30**	**178**	**-**	**19 919**
Dotation aux amortissements et provisions	-13 382	-5 333	-354	-79	-	-19 148
EBIT	**6 370**	**-5 313**	**-384**	**99**	**-**	**771**
Immobilisations incorporelles et corporelles	178 130	4 610	3 136	3 300	-	197 976
Immeubles de placement	4 859	-	-	1 748	-	6 607
Dettes financières	37 298	-	-	-	-	37 298

31.10.2023 *(en kCHF)*	Domaines skiables	Restauration	Services Techniques	Hébergement	Éliminations inter-secteurs	Total
Remontées mécaniques	44 073	-	-1	92	533	44 698
Autres produits d'exploitation	6 658	35	705	2 015	-1 840	7 572
Travaux pour des tiers	895	25	9 568	20	-2 793	7 716
Recettes des restaurants	-	8 107	-	-	-669	7 438
Chiffre d'affaires	**51 626**	**8 167**	**10 272**	**2 127**	**-4 769**	**67 424**
Autres produits liés à l'activité	4 445	-	133	-	1 242	5 820
Produits opérationnels	**56 071**	**8 167**	**10 405**	**2 127**	**-3 527**	**73 244**
Coût d'achat des matières et fournitures	-1 257	-2 708	-4 769	-135	72	-8 798
Autres charges d'exploitation	-13 259	-1 346	-446	-1 439	2 524	-13 967
Impôts, taxes et charges assimilées	-87	-54	-45	-2	8	-180
Charges de personnel	-19 443	-4 236	-4 489	-496	923	-27 741
Charges opérationnelles	-34 046	-8 344	-9 749	-2 072	3 527	-50 686
EBITDA	**22 024**	**-177**	**657**	**54**	**-**	**22 558**
Dotation aux amortissements et provisions	-13 277	-3 504	-306	-91	-	-17 178
EBIT	**8 747**	**-3 681**	**351**	**-37**	**-**	**5 380**
Immobilisations incorporelles et corporelles	160 266	5 542	3 011	361	-	169 180
Immeubles de placement	3 212	-	-	-	-	3 212
Dettes financières	30 136	-	-	-	-	30 136

L'élimination des soldes inter-secteurs correspond pour l'essentiel aux facturations de prestations de services entre les domaines skiables, la restauration et les services techniques.

Les immobilisations incorporelles, corporelles et les immeubles de placement sont localisés en Suisse (canton du Valais).

D.5 Clients et comptes rattachés et autres actifs courants

Les créances résultant de livraisons et prestations sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Le groupe applique le modèle simplifié de dépréciation des créances commerciales pour évaluer le montant des pertes de crédit attendues sur la totalité de leur durée de vie et constituer une provision en conséquence. Les créances ne comportent pas de composante de financement importante.

Pour les créances dont le risque de crédit s'est détérioré de manière significative depuis la comptabilisation initiale mais pour lesquelles il n'existe pas de preuve de défaillance à la date de clôture, une provision est constituée sur la base des pertes attendues sur toute la durée de vie des créances, par portefeuille de créances.

Pour les créances pour lesquelles il existe des preuves objectives de défaillance à la date de clôture, une provision est constituée sur la base des pertes attendues sur toute la durée de vie des créances, sur une base individuelle.

Clients et comptes rattachés

(en kCHF)	2023-2024	2022-2023
Créances clients	4 503	5 142
Dépréciations	-568	-208
TOTAL	**3 935**	**4 934**

Les créances d'exploitation concernent exclusivement des prestations facturées à la clientèle dans le cadre d'un processus normal de facturation.

Répartition des créances clients brutes par échéance

(en kCHF)	2023-2024	2022-2023
Non échues	2 400	3 807
Échues à moins de 30 jours	1 102	304
Échues à plus de 30 jours	1 001	1 030
CRÉANCES CLIENTS BRUTES	**4 503**	**5 142**

Dépréciations créances clients

(en kCHF)	2023-2024	2022-2023
Solde au 1er novembre	**-208**	**-583**
Dotation	3	12
Acquisitions	-374	0
Utilisations	11	363
SOLDE AU 31 OCTOBRE	**-568**	**-208**

Autres actifs courants

(en kCHF)	2023-2024	2022-2023
Autres créances à court terme	1 430	823
Créances sociales	1 286	331
Autres créances	**2 716**	**1 154**
Charges constatées d'avance	1 132	776
TOTAL	**3 848**	**1 930**

Les créances sociales concernaient essentiellement certaines charges sociales faisant l'objet d'un acompte unique payé en début d'année.

Les autres créances sont toutes à moins d'un an.

D.6 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation (prix de marché diminué des frais de vente encourus).

La méthode du prix moyen est appliquée pour la comptabilisation des mouvements de stocks.

Toute dépréciation de stocks pour les ramener à leur valeur nette de réalisation et toute perte de stocks sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle la dépréciation ou la perte se produit.

(en kCHF)	31.10.2024	31.10.2023
Pièces de maintenance remontées mécaniques	67	46
Marchandises destinées à la vente	443	321
Matières premières, marchandises et fournitures	1 305	1 245
Travaux en cours	273	338
Combustibles et carburants	1 645	1 344
Marchandises restaurants	631	624
Valeur brute stock	**4 364**	**3 917**
Dépréciations	-460	-441
VALEUR NETTE STOCK	**3 904**	**3 476**

Les stocks sont constitués de pièces de maintenance destinées à la réparation des remontées mécaniques, des équipements utilisés pour l'exploitation du domaine skiable et de matières premières, marchandises et fournitures concernant essentiellement la filiale STA SA.

La correction de valeur porte sur les stocks n'ayant pas fait l'objet de mouvement depuis plus de 5 années.

D.7 Autres passifs courants

(en kCHF)	31.10.2024	31.10.2023
Produits constatés d'avance	8 658	6 075
Autres dettes fiscales et sociales	4 359	3 643
Autres dettes d'exploitation	669	1 124
Dettes d'impôts courants	28	17
AUTRES PASSIFS COURANTS	**13 714**	**10 859**

Les produits constatés d'avance comprennent notamment 7 337 kCHF de ventes d'abonnements de Téléverbier SA et Télé-Thyon SA pour la saison 2024/2025 (contre 5 576 kCHF au 31.10.2023), ainsi que 928 kCHF de locations d'hébergement de Imalp Thyon SA.

D.8 Engagements hors bilan liés à des locations ou des conventions

(en kCHF)	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Charges liées à des conventions	1 166	4 664	11 961	17 791

Les charges liées à des conventions correspondent à la somme des charges non actualisées des accords passés pour de longues durées, en général 20 ans, avec les communes et les consortages d'alpages pour les droits d'usage et d'exploitation des domaines skiables.

D.9 Honoraires de l'organe de révision

Depuis 2021, BDO SA, Place du Midi 36, 1950 Sion, est l'organe de révision des comptes annuels et consolidés de Téléverbier SA, ainsi que de ses filiales soumises au contrôle ordinaire ou restreint.

(en kCHF)	31.10.2024	31.10.2023
Honoraires de révision	149	149
Services additionnels	2	3
TOTAL DES HONORAIRES	**151**	**152**

D.10 Gestion des risques opérationnels

La gestion des risques opérationnels est un enjeu clé pour l'entreprise. Chaque année, les risques sont analysés par la Direction lors de la revue de direction, ainsi que par le Comité d'audit et des risques, avant d'être validés par le Conseil d'administration. Par ailleurs, le responsable Qualité, sécurité et environnement (QSE) veille à ce que chaque processus tienne compte des risques spécifiques et signale toute évolution, garantissant ainsi une meilleure anticipation des menaces potentielles. Cette vigilance permet à l'entreprise de réagir rapidement et de mettre en place des mesures adaptées pour minimiser les impacts.

La baisse de fréquentation liée aux mauvaises conditions météorologiques

Le manque durable de neige constitue l'aléa le plus connu des exploitants de domaines skiables. Le Groupe Téléverbier a tenu compte de ce risque dans le choix de ses implantations en planifiant des programmes d'enneigement, de culture et de gestion de la qualité de la neige.

Les modèles climatiques prévoient une augmentation progressive de la température moyenne de l'air au cours du 21e siècle, ce qui pourrait entraîner une alternance entre de bons hivers, des hivers normaux et des hivers peu enneigés. Bien que le risque d'un manque de neige grave pendant une saison ne se soit pas matérialisé depuis quelques années, il ne peut être totalement exclu. Pour y faire face, la société a investi 10 millions de francs suisses entre 2020 et 2021 dans l'amélioration de son réseau d'enneigement mécanique, incluant le renouvellement de la station de pompage du Lac des Vaux et la réfection du réseau reliant le secteur Lac des Vaux-Attelas-Ruinettes. En complément, les nouvelles techniques de damage mises en place permettent d'optimiser la conservation de la neige sur les pistes, tout en réduisant le nombre de passages des engins, améliorant ainsi l'efficacité de la gestion de la neige.

Au-delà des investissements techniques, le groupe adopte une approche globale visant à renforcer la résilience de son modèle économique. Une politique de prévente des forfaits a été instaurée afin d'inciter les clients à anticiper leurs achats, leur offrant ainsi des tarifs avantageux tout en assurant une meilleure stabilité financière à l'entreprise. Par ailleurs, la société soutient de nombreuses initiatives de promotion de la destination durant la période estivale, renforçant ainsi l'attractivité de cette dernière tout au long de l'année.

L'environnement économique général

Les services proposés par le groupe ne constituant pas des dépenses essentielles pour les ménages, une conjoncture économique défavorable peut inciter les clients à reporter leur venue ou à réduire leurs dépenses. L'offre des domaines skiables s'adressant à une clientèle internationale, certains marchés sont plus fortement impactés que d'autres par la fluctuation du franc suisse, rendant les prestations touristiques helvétiques moins attractives. De plus, la tendance à réserver les séjours de plus en plus tardivement accroît l'incertitude sur les prévisions de fréquentation.

Afin de faire face à ces défis, le groupe a mis en place une politique de gestion proactive de ses coûts et de ses risques financiers. Il a notamment renforcé sa politique de gestion des approvisionnements énergétiques. Par ailleurs, des investissements ont été réalisés afin de réduire la consommation d'énergie, notamment par l'adoption de technologies plus économes. Des renégociations contractuelles avec les fournisseurs ont également été initiées afin d'atténuer l'impact financier des hausses de prix.

Le groupe déploie également plusieurs stratégies commerciales pour attirer et fidéliser sa clientèle. Des actions marketing renforcées sont mises en place, avec des campagnes digitales ciblées et des partenariats avec des influenceurs spécialisés dans les sports d'hiver. La création de packages combinant hébergement, forfaits et activités annexes permet d'élargir l'offre et de séduire une clientèle plus variée. Enfin, la diversification

des activités vers une offre quatre-saisons incluant randonnée, VTT et expériences gastronomiques en altitude contribue à réduire la dépendance aux seules prestations hivernales.

Grâce à ces mesures, le groupe limite l'impact des variations économiques, tout en consolidant son attractivité et sa compétitivité dans un marché en constante évolution.

Les risques d'accident corporel

Ces dernières années, la tendance des accidents sur les pistes semble malheureusement légèrement en hausse. Les traumatismes les plus fréquents concernent principalement les membres inférieurs et supérieurs, souvent liés à des chutes isolées ou à des collisions entre skieurs. Cette augmentation souligne l'importance de poursuivre et de renforcer les mesures de prévention mises en place.

Afin de limiter ces risques, le groupe a déployé une politique de sécurité rigoureuse, reposant sur plusieurs leviers. Tout d'abord, les règles de conduite de la Fédération internationale de ski (FIS) sont affichées et communiquées aux clients, afin de rappeler les comportements à adopter sur les pistes. En parallèle, les patrouilleurs jouent un rôle clé dans la prévention des accidents en sensibilisant directement les skieurs aux bonnes pratiques et en intervenant pour réguler les comportements à risque.

La sensibilisation commence dès le plus jeune âge, avec des programmes éducatifs menés dans les écoles pour inculquer aux enfants les principes de sécurité et les risques liés à la montagne. Par ailleurs, la signalisation et le balisage ont été optimisés pour mieux guider les skieurs et éviter les erreurs d'orientation pouvant entraîner des accidents.

Malgré ces efforts, la hausse du nombre d'accidents a des conséquences importantes. Pour les skieurs, elle se traduit par un risque accru de blessures nécessitant une prise en charge médicale pouvant impacter leur pratique sportive sur le long terme. Pour l'exploitant du domaine skiable, cela implique une mobilisation plus fréquente des équipes de secours, une gestion accrue des interventions et des enjeux en matière de responsabilité et d'image.

Face à cette évolution, le groupe poursuit ses efforts en matière de prévention en renforçant notamment la présence des patrouilleurs. L'objectif est d'assurer la sécurité des skieurs, tout en favorisant un environnement où chacun peut profiter pleinement des pistes dans des conditions optimales.

Les risques d'indisponibilité des installations

Les sites du groupe sont exposés à divers risques tels que les incendies, le bris de machines ou les événements naturels. Afin de limiter l'impact de ces aléas sur l'exploitation, des mesures de prévention et de protection, tant techniques que managériales, sont mises en place.

D'un point de vue technique, le groupe investit régulièrement dans la modernisation de ses infrastructures afin de garantir leur fiabilité et leur résilience. La surveillance et la maintenance prédictive jouent un rôle clé dans cette stratégie.

Sur le plan organisationnel, le groupe s'appuie sur des plans de continuité d'activité, définissant des scénarios précis en cas d'indisponibilité prolongée d'une installation, afin d'assurer une reprise rapide de l'exploitation. La formation régulière des équipes aux procédures d'urgence renforce également la capacité de réaction du personnel face aux incidents.

Enfin, la stratégie du groupe inclut une approche financière et préventive visant à assurer la pérennité des installations. Un plan d'investissement est régulièrement déployé pour assurer la maintenance et le renouvellement des équipements, réduisant ainsi les risques liés au vieillissement des infrastructures. Des audits sécuritaires sont régulièrement réalisés sur les différents sites afin d'évaluer les dispositifs en place et d'identifier d'éventuelles améliorations. Dans cette optique, le groupe considère que les investissements nécessaires au maintien des installations en bon état de fonctionnement et à la sécurité constituent une priorité absolue.

Risque d'attaque informatique

Dans un environnement numérique en constante évolution où la sécurité de nos systèmes d'information est vitale pour l'ensemble de nos activités, il est essentiel d'anticiper toute menace de cyberattaque. Conscients des risques que ces incidents peuvent entraîner, tels que la perte de données, l'interruption d'activités ou la dégradation de notre image, nous déployons depuis plusieurs années une stratégie de sécurisation et de contrôle rigoureux de nos infrastructures. Afin d'assurer une performance optimale et la continuité de nos opérations, nous avons adopté les mesures suivantes :

- L'élaboration, la diffusion et l'application de normes strictes à destination de nos fournisseurs et utilisateurs
- La réalisation annuelle d'audits de sécurité par des prestataires externes, suivie de la mise en œuvre des recommandations proposées
- La sensibilisation continue de l'ensemble de nos collaborateurs
- Le renforcement de la sécurisation de notre système de messagerie ainsi que de notre réseau VPN

Vandalisme et activisme

Les sociétés de remontées mécaniques occupent une place stratégique dans l'industrie du ski et des sports d'hiver, fournissant des services indispensables aux passionnés de montagne. Toutefois, à l'instar de toute entreprise, nous sommes confrontés à des enjeux relatifs au vandalisme et à l'activisme. Pour répondre à ces défis de manière efficiente et préventive, nous avons adopté une démarche pluridimensionnelle incluant notamment les mesures suivantes :

- Le renforcement de nos dispositifs de surveillance par l'installation de caméras de sécurité, facilitant la dissuasion de comportements délictueux ainsi que la collecte d'éléments probants en cas d'incident
- Une coordination étroite avec les autorités locales et les forces de l'ordre
- L'adoption d'une politique de communication proactive visant à minimiser les répercussions négatives sur notre image en cas d'événements regrettables
- La collaboration renforcée avec nos partenaires pour instaurer une veille collective et coordonner les interventions en cas de récidive

En 2023, notre entreprise a malheureusement été la cible d'actes de vandalisme, notamment sur nos canons à neige. À la suite de ces incidents, nous avons déposé plainte et avons intensifié nos mesures de prévention en recourant à une surveillance accrue.

Évolution réglementaire

Dans un monde en constante évolution, les entreprises doivent s'adapter en permanence aux changements réglementaires qui impactent leur secteur. Pour garantir notre conformité et anticiper les évolutions législatives, nous avons mis en place une veille réglementaire rigoureuse, réalisée par les responsables de chaque processus. Cette surveillance active repose sur l'analyse des publications officielles, la participation à des formations spécialisées et l'échange avec les associations professionnelles. De plus, nous veillons à entretenir et activer notre réseau politique afin d'anticiper les orientations législatives et d'adapter nos stratégies en conséquence.

L'un des exemples marquants de cette approche proactive est l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la protection des données en septembre 2023. Face à ces nouvelles exigences, nous avons nommé un délégué à la protection des données (DPO) au niveau du groupe. Cette mesure permet d'assurer une mise en conformité efficace, de sensibiliser nos équipes aux bonnes pratiques et de garantir un suivi rigoureux des obligations légales.

Enfin, les résultats de cette veille réglementaire sont examinés lors de la revue de direction annuelle, garantissant une adaptation continue de nos pratiques.

Les assurances – couverture de risques

Le groupe a souscrit auprès de compagnies d'assurance notoirement solvables des programmes d'assurance de responsabilité civile, de responsabilité civile des dirigeants de droit ou de fait et d'assurance dommages aux biens et de pertes d'exploitation consécutives. Toutes les sociétés détenues à plus de 50% par le groupe ou pour lesquelles le groupe a la charge d'assurance sont couvertes par ces programmes.

Réglementation relative aux offres publiques

En Suisse, la Loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières (LBVM) s'applique aux offres publiques d'acquisition portant sur les titres de sociétés ayant leur siège en Suisse et dont au moins une partie des titres sont cotés en Suisse. Cette dernière condition faisant défaut, les actionnaires ne disposent pas des protections usuelles en raison de l'absence d'applications des droits nationaux (français et suisse).

SECTION E – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

E.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition et à leur coût de revient diminué des amortissements et des pertes de valeur.

Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

Le coût historique comprend tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés.

Les coûts de réparation et d'entretien sont imputés directement comme charges au compte de résultat, tandis que les rénovations et améliorations majeures sont activées comme immobilisations corporelles et amorties sur leur durée de vie économique présumée.

Les immobilisations corporelles en cours de construction sont comptabilisées au coût historique en fonction de l'avancement des travaux.

Les immobilisations en cours font apparaître la valeur des immobilisations non terminées à la fin de chaque exercice. Les avances et acomptes concernent les commandes d'immobilisations à la date de clôture.

L'amortissement de ces actifs commence lorsque les actifs sont prêts à être mis en service.

Les terrains liés à l'exploitation ne sont pas amortis.

Les servitudes sont comptabilisées dans la rubrique « Terrains » et sont amorties sur la durée.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement, selon une approche par composants, sur leur durée d'utilité estimée comme suit :

	Durées
Installations d'enneigement mécanique	15 à 25 ans
Construction sur sol propre	25 ans
Bâtiment administratif	40 ans
Servitudes	20 ans
Installations techniques et agencements divers, aménagement des constructions	10 ans
Mobilier et outillage industriel	7 ans
Remontées mécaniques	15 à 30 ans
Matériel informatique et de transport	5 à 6 ans

Si le groupe est obligé de démanteler des remontées mécaniques ou d'autres immobilisations et de remettre en état les propriétés propres ou de tiers sur lesquelles ces immobilisations se trouvent, les coûts estimés correspondants sont ajoutés au coût initial à la date d'acquisition et amortis sur la durée de vie économique de l'immobilisation.

La durée d'utilité, les composants et les valeurs résiduelles sont revus chaque année en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et le cas échéant de l'évolution technologique.

Le groupe obtient des concessions de l'Office fédéral des transports (OFT) par installation de remontée mécanique pour des durées initiales de 20 à 25 ans prolongeables. Dès le 01.01.2018, les concessions sont attribuées pour une durée de 40 ans.

La durée d'amortissement peut excéder la date de fin de concession de la remontée mécanique lorsqu'il est hautement probable que sa durée d'utilisation sera plus longue.

Aucun actif n'est qualifié pour l'activation d'intérêts financiers.

Tests de dépréciation

Comme le stipule la norme IAS 36, la société doit apprécier à chaque date de reporting s'il existe un quelconque indice qu'un actif peut avoir subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la société compare la valeur comptable de l'actif à la valeur recouvrable, cette dernière correspondant à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Si la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif doit être ramenée à sa valeur recouvrable. Cette réduction est une perte de valeur qui est comptabilisée en résultat.

Secteur d'activité Domaines skiables

Aucun indice de dépréciation n'a été identifié et au vu des résultats, des projections et des prévisions actuelles, un test de dépréciation ne s'est pas révélé nécessaire.

Secteur d'activité Restauration

L'activité Restauration ayant connu une dépréciation totale de 4,7 millions de CHF en 2020 en raison de la pandémie de Covid-19, nous avons procédé à de nouveaux tests de dépréciation en 2024. La juste valeur ou la valeur de marché des restaurants d'altitude n'étant pas observable, un calcul de la valeur d'utilité de chaque établissement a été effectué. Pour ce faire, nous avons effectué une actualisation des flux de trésorerie futurs que le groupe s'attend à obtenir de chacun des établissements, sur la base des budgets actualisés des cinq prochaines années. Le taux d'actualisation retenu pour l'analyse est de 7,5% et correspond au coût moyen pondéré du capital comparable au même domaine d'activité et à l'emplacement géographique des établissements. Le taux d'inflation retenu pour l'analyse est quant à lui de 1,1% et correspond au renchérissement annuel moyen observé en Suisse en 2024.

Au final, ces nouveaux tests de dépréciation ont conduit à déprécier le restaurant de L'Inkontro à concurrence de 4,4 millions de CHF. En effet, l'investissement de 4,7 millions de CHF est trop élevé par rapport aux perspectives de rentabilité de l'établissement. La valeur comptable a donc été ramenée à la valeur d'usage de 0,3 million de CHF. La charge de dépréciation est incluse dans les dotations aux amortissements au 31 octobre 2024. Une reprise de dépréciation n'étaient quant à elle pas nécessaire.

Principaux investissements de l'exercice

Les principaux investissements réalisés concernent notamment :

- la construction du nouveau restaurant L'Inkontro pour 4,7 millions de CHF ;
- le renouvellement de la télécabine Médran I pour 3,9 millions de CHF ;
- la construction du télémixte La Matze à Thyon pour 7,2 millions de CHF ;
- la construction du télémixte Esserts-Savoleyres pour 9 millions de CHF.

La différence entre les acquisitions selon le tableau des immobilisations (23 466 kCHF) et selon le tableau des flux de trésorerie (23 595 kCHF) s'explique par les éléments sans impact sur la trésorerie, à savoir :

- la variation des postes créanciers relatifs aux immobilisations (1165 kCHF);
- les heures immobilisées (-1271 kCHF);
- la subvention sur immobilisations (235 kCHF).

Immobilisations corporelles

(en kCHF)	31.10.2023	Acquisitions*	Dotations	Dépréciation	Sorties	Reclasse-ments	31.10.2024
VALEURS BRUTES							
Remontées mécaniques	260 636	37 658				13 822	312 116
Installations techniques	106 126	13 909			-186	1 543	121 392
Matériels et mobiliers	15 369	3 116			-1 033	43	17 495
Constructions	38 458	7 595			-15	4 633	50 671
Matériels de transport	14 768	4 261			-3 159	21	15 891
Terrains	13 567	980					14 547
Immobilisations en cours	11 959	14 849				-19 066	7 742
Avances et acomptes	2 004	6 117				-996	7 124
Sous-total des valeurs brutes	**462 887**	**88 484**			**-4 393**		**546 978**
AMORTISSEMENTS							
Remontées mécaniques	-176 531	-20 194	-7 379				-204 104
Installations techniques	-70 927	-12 311	-3 621		179		-86 680
Matériels et mobiliers	-12 945	-2 622	-704		1 031		-15 241
Constructions	-21 329	-3 745	-970	-4 400	15		-30 430
Matériels de transport	-10 015	-1 839	-1 653		2 793		-10 714
Terrains	-3 423	-52	-45				-3 521
Sous-total des amortissements	**-295 171**	**-40 764**	**-14 372**	**-4 400**	**4 018**		**-350 689**
TOTAL DES VALEURS NETTES	**167 716**	**47 720**	**-14 372**	**-4 400**	**-375**		**196 289**

** Au 31.10.2024, les acquisitions comprennent la reprise des immobilisations corporelles de Télé-Thyon SA pour une valeur nette de 21 676 kCHF et sa filiale Imalp Thyon SA pour une valeur nette de 2 577 kCHF*

(en kCHF)	31.10.2022	Acquisitions	Dotations	Dépréciation	Sorties	Reclasse-ments	31.10.2023
VALEURS BRUTES							
Remontées mécaniques	250 889	-968			-40	10 754	260 636
Installations techniques	95 285	535			-541	10 846	106 126
Matériels et mobiliers	13 815	591			-78	1 041	15 369
Constructions	25 243	116			-678	13 776	38 458
Matériels de transport	15 639	1 812			-2 683		14 768
Terrains	13 567						13 567
Immobilisations en cours	17 603	22 359				-27 999	11 959
Avances et acomptes	10 589	-167				-8 418	2 004
Sous-total des valeurs brutes	**442 631**	**24 276**			**-4 019**		**462 887**
AMORTISSEMENTS							
Remontées mécaniques	-169 244		-7 298		11		-176 531
Installations techniques	-67 719		-3 748		540		-70 927
Matériels et mobiliers	-12 375		-648		78		-12 945
Constructions	-18 577		-560	-2 834	642		-21 329
Matériels de transport	-11 112		-1 584		2 681		-10 015
Terrains	-3 378		-45				-3 423
Sous-total des amortissements	**-282 405**		**-13 883**	**-2 834**	**3 952**		**-295 171**
TOTAL DES VALEURS NETTES	**160 225**	**24 276**	**-13 883**	**-2 834**	**-68**		**167 716**

E.2 Leasings

Les contrats de leasing qui, économiquement parlant, sont assimilables à des acquisitions d'immobilisations avec un mode de financement spécifique sont rangés dans la catégorie des contrats de location-financement.

Les immobilisations financées de cette manière sont comptabilisées initialement à la juste valeur du bien sous contrat ou à la valeur actualisée de toutes les redevances minimales de leasing si celle-ci est inférieure.

Afin d'obtenir le calcul d'un intérêt constant sur l'engagement financier pris, la redevance de leasing est décomposée en deux éléments : un amortissement (note G.2) et un intérêt (note G.4). Les immobilisations sous leasing sont amorties sur la durée d'utilisation estimée.

Les accords de leasing sans transfert de l'ensemble des profits et risques liés à la possession d'un objet en propriété sont rangés quant à eux dans la catégorie des contrats de location simples. Il en va de même pour les locations de moins d'un an et celles portant sur un bien de faible valeur. Les loyers sont simplement comptabilisés en charges sur la durée du contrat.

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles en leasing sont de 47 143 kCHF au 31 octobre 2024 (33 897 kCHF au 31 octobre 2023).

À noter qu'en novembre 2024, un leasing de 21 863 kCHF a été contracté dans le cadre du projet du télémixte Esserts-Savoleyres.

(en kCHF)	**31.10.2023**	**Acquisitions***	**Amortissement**	**31.10.2024**
Remontées mécaniques	13 825	6 257	-1 793	18 289
Installations techniques	4 918		-689	4 229
Véhicules		16		16
Total des leasings	**18 743**	**6 273**	**-2 482**	**22 534**
Valeur comptable brute des immobilisations corporelles en leasing				**47 143**

** Au 31.10.2024, les acquisitions correspondent à la reprise des leasings de Télé-Thyon SA.*

(en kCHF)	**31.10.2022**	**Acquisitions**	**Amortissement**	**31.10.2023**
Remontées mécaniques	15 587		-1 762	13 825
Installations techniques	5 602		-684	4 918
Total des leasings	**21 189**		**-2 446**	**18 743**
Valeur comptable brute des immobilisations corporelles en leasing				**33 897**

E.3 Engagements hors bilan liés aux immobilisations corporelles et garanties

Les actifs gagés concernent un bâtiment pour un montant de 1 070 kCHF au 31 octobre 2024 (1 115 kCHF au 31 octobre 2023). Un montant de 910 kCHF de titres hypothécaires était gagé au 31 octobre 2024 sans changement par rapport à l'exercice précédent.

La valeur des engagements des investissements au 31 octobre 2024 s'élève à 35 813 kCHF (6 142 kCHF au 31 octobre 2023).

Ces engagements concernent le télémixte Esserts-Savoleyres, le télésiège du Lac des Vaux et le télésiège du Six Blanc.

Téléverbier SA assure également un engagement de solidarité à hauteur de CHF 4 millions dans le cadre du crédit hypothécaire de T-One SA (société-fille) accordé par la Banque CIC (Suisse) SA.

E.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises sont évaluées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles générées en interne, à l'exception des frais de développement activés, ne sont pas portées au bilan et les dépenses y relatives sont comptabilisées en charges de l'exercice durant lequel elles sont encourues.

Toutes les immobilisations incorporelles ont des durées d'utilité définies et sont amorties linéairement sur les durées suivantes :

- Logiciels & développements informatiques : 3 à 5 ans
- Droits d'utilisation : sur la durée de la convention.

Les immobilisations incorporelles résultant de coûts de développement de projets sont portées à l'actif uniquement lorsque le groupe peut démontrer la faisabilité technique d'achèvement du projet afin de pouvoir l'utiliser, son intention d'achever le projet et sa capacité de l'utiliser, la façon dont le projet générera des avantages économiques futurs probables, la disponibilité des ressources pour achever le développement ainsi que sa capacité à évaluer les dépenses relatives au projet de façon fiable.

Par nature, les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

(en kCHF)	31.10.2023	Acquisitions*	Dotations	Sorties	Reclasse-ments	31.10.2024
VALEURS BRUTES						
Goodwill	56					56
Logiciels	2 504	388			139	3 031
Autres immobilisations incorporelles	3 559	492				4 051
Immobilisations incorporelles en cours	34	122			-139	16
Sous-total des valeurs brutes	**6 153**	**1 001**				**7 154**
AMORTISSEMENTS						
Logiciels	-2 045	-350	-334			-2 729
Autres immobilisations incorporelles	-2 645	-49	-44			-2 738
Sous-total des amortissements	**-4 689**	**-399**	**-379**			**-5 467**
TOTAL DES VALEURS NETTES	**1 464**	**602**	**-379**			**1 687**

** Au 31.10.2024, les acquisitions comprennent la reprise des immobilisations incorporelles de Télé-Thyon SA pour une valeur nette de 38 kCHF et sa filiale Imalp Thyon SA pour une valeur nette de 443 kCHF*

(en kCHF)	31.10.2022	Acquisitions	Dotations	Sorties	Reclasse-ments	31.10.2023
VALEURS BRUTES						
Goodwill	56					56
Logiciels	2 244	27		-7	241	2 504
Autres immobilisations incorporelles	3 531				28	3 559
Immobilisations incorporelles en cours	107	197			-269	34
Sous-total des valeurs brutes	**5 937**	**223**		**-7**		**6 153**
AMORTISSEMENTS						
Logiciels	-1 650		-402	7		-2 045
Autres immobilisations incorporelles	-2 600		-44			-2 645
Sous-total des amortissements	**-4 250**		**-446**	**7**		**-4 689**
TOTAL DES VALEURS NETTES	**1 687**	**223**	**-446**			**1 464**

Les autres immobilisations incorporelles se composent de droits d'utilisation des eaux concédés par les communes de Val de Bagnes et Riddes.

E.5 Provisions

Les provisions comprennent les engagements dont l'issue, l'échéance ou le montant sont incertains. Ces dernières se rapportent majoritairement aux provisions pour coûts de démantèlement des installations de remontées mécaniques.

En effet, dans le cadre des autorisations de construire octroyées par l'Office fédéral des transports (OFT) et des conventions communales et bourgeoisiales existantes, il est explicitement mentionné qu'en fin d'exploitation le groupe s'engage à démanteler les installations de remontées mécaniques.

Les coûts de démantèlement sont estimés en fonction du type de remontée mécanique, ainsi que des spécificités de chaque installation, selon une évaluation effectuée et validée par le département Exploitation et le département Finance.

Le taux d'actualisation de la provision retenu en 2023/2024 est inchangé par rapport à l'exercice précédent, soit de 3,2%.

La provision pour risques se réfère essentiellement aux aides Covid perçues en 2021 pour le secteur de la restauration. Au 31.10.2022, les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 5 millions de francs par an et dont l'exercice comptable clos en 2021 s'est avéré bénéficiaire étaient susceptibles de devoir rembourser l'intégralité des aides en vertu de l'ordonnance Covid-19 sur les cas de rigueur. Au 31.10.2023, la provision correspondante n'est plus justifiée car le remboursement n'est requis qu'en cas de versement de dividende jusqu'au 23 décembre 2025.

(en kCHF)	2024 Démantèlement	2024 Garanties	2024 Risques	2024 Total	2023 Démantèlement	2023 Garanties	2023 Risques	2023 Total
Solde au 1er novembre	**3 102**	**112**	**9**	**3 223**	**3 040**	**112**	**829**	**3 981**
Acquisitions	731	32	240	1 003				
Reprises			-3	-3			-820	-820
Utilisations								
Effets de l'actualisation des provisions	63			63	62			62
Solde au 31 octobre	**3 896**	**144**	**246**	**4 286**	**3 102**	**112**	**9**	**3 223**
Dont à moins d'un an			9					

E.6 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont évalués selon la méthode du coût. Ils se composent exclusivement de terrains qui ne sont pas amortis.

La juste valeur des terrains au 31 octobre 2024 s'élève à 11 943 kCHF (N-1: 8 548 kCHF). Leur valeur nette comptable au 31 octobre 2024 est de 6 607 kCHF (N-1: 3 212 kCHF). La juste valeur a été déterminée sur la base du prix des dernières transactions effectuées dans les zones concernées.

La variation de l'année correspond aux acquisitions des terrains de Télé-Thyon SA et de sa filiale Imalp Thyon SA, dont les valeurs ont été déterminées par un expert indépendant et possédant les compétentes requises.

SECTION F – RESSOURCES HUMAINES

F.1 Effectif et charges de personnel

L'effectif en équivalent temps plein se monte en moyenne annuelle à 337 personnes contre 318 l'année précédente. Le nombre d'employés est à son plus haut niveau durant l'hiver avec 434 équivalents temps plein contre 407 l'hiver précédent.

(en kCHF)	2023-2024	2022-2023
Salaires bruts et appointements	-22 743	-21 642
Charges sociales	-4 127	-3 970
Personnel temporaire	-953	-1 321
Autres charges de personnel	-822	-808
CHARGES DE PERSONNEL	**-28 645**	**-27 741**

F.2 Engagements de retraite

Les employés permanents du Groupe Téléverbier sont affiliés auprès d'une institution de prévoyance indépendante régie par le principe de primauté des cotisations. Celle-ci est financée par des contributions paritaires des employés et de l'employeur. Les fonds de cette institution sont gérés de manière indépendante des sociétés du groupe.

Les employés saisonniers sont affiliés auprès d'une institution de prévoyance distincte. Ils ne sont pas pris en compte dans le calcul des engagements étant donné qu'ils terminent leur emploi à l'issue de la saison.

L'institution de prévoyance des employés permanents est considérée au regard de l'IAS 19 comme une fondation à primauté de prestations. Les engagements du groupe en résultant ainsi que la charge de prévoyance sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées. Les engagements sont évalués chaque année par un actuaire indépendant.

L'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé comme une dette ou un actif au bilan. Le résultat d'intérêt net est inscrit directement dans les charges/produits financiers; les autres charges de prévoyance en faveur du personnel font partie des charges de personnel.

Les pertes et gains actuariels générés sur la période sont comptabilisés au sein des fonds propres en tant qu'autres éléments du résultat global sans effet sur le résultat et le coût des services passés directement dans le compte de résultat en tant que charges de personnel.

Comme le prévoient les dispositions de la loi suisse sur la prévoyance professionnelle, les employés du Groupe Téléverbier bénéficient de plans de prévoyance. La prestation de retraite résulte de la constitution de comptes d'épargne individuels qui peuvent être soit perçus sous forme de capital lors du départ en retraite, soit convertis en rentes viagères. Téléverbier SA est affiliée au Groupe Mutuel Prévoyance (GMP) depuis le 1er janvier 2015.

Le Groupe Mutuel Prévoyance (GMP) est une fondation régie par les dispositions de la Loi sur la prévoyance professionnelle. Les prestations réglementaires d'invalidité et de décès sont

intégralement réassurées auprès de Mobilière Vie. Les prestations de retraite sont assumées de manière autonome par le Groupe Mutuel Prévoyance (GMP). Le GMP investit la fortune selon les principes de la LPP et sur la base de son règlement de placement. Le résultat des activités de placement est porté dans les comptes de la fondation et le conseil de fondation décide annuellement de la distribution des excédents, par la fixation d'un taux d'intérêt excédentaire attribué sur les comptes individuels des assurés.

La comptabilisation de plans LPP « en assurance complète » est considérée comme étant à prestations définies (*defined benefits*) au sens de l'IAS 19 pour les raisons suivantes :

- en cas de résiliation du contrat, il n'existe pas de garantie que la prévoyance puisse être maintenue aux mêmes conditions ;
- le montant des primes de coût et de risque varie.

En cas de découvert, la société peut être tenue de verser des cotisations d'assainissement.

Le Groupe Mutuel Prévoyance (GMP) présente un taux de couverture de 112,8% au 30.06.2024 contre 107,4% au 30.06.2023.

Hypothèses de prévoyance

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes :

(en kCHF)	31.10.2024	31.10.2023
Taux d'actualisation	1,00%	1,95%
Augmentation des salaires à long terme	1,00%	1,00%
Évolution des rentes à long terme	0,00%	0,00%
Inflation à long terme	1,00%	1,00%
Durée active résiduelle moyenne des employés	10,1 années	9,6 années

La table générationnelle utilisée au 31 octobre 2024 et 2023 pour le calcul actuariel est la table « LPP2020 ».

Les probabilités d'être en retraite sont inchangées par rapport à l'exercice précédent :

	31.10.2024		31.10.2023	
(en kCHF)	**Hommes**	**Femmes**	**Hommes**	**Femmes**
63 ans	80%	80%	80%	80%
64 ans	80%	100%	80%	100%
65 ans	100%	-	100%	-

Charges de prévoyance comptabilisées au compte de résultat

(en kCHF)	31.10.2024	31.10.2023
Coût des services rendus	866	777
Charges d'intérêts sur obligations de prévoyance	500	477
Coûts administratifs	52	62
Revenus d'intérêts des actifs du régime	-507	-494
COÛT DE PRÉVOYANCE COMPTABILISÉ EN RÉSULTAT	**911**	**822**
Dont coût du service et charges administratives	911	839
Dont charges d'intérêts nettes	0	-17

Charges de prévoyance comptabilisées dans les autres éléments du résultat

(en kCHF)	31.10.2024	31.10.2023
Écarts actuariels liés à l'expérience	466	828
Écarts actuariels liés aux hypothèses financières	3 262	234
ÉCARTS ACTUARIELS (PROFIT) / PERTE	**3 728**	**1 062**
Rendement des actifs du régime, à l'exclusion des produits d'intérêts	-225	-399
COÛT DE PRÉVOYANCE COMPTABILISÉ DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT	**3 503**	**663**

Obligations de prévoyance au bilan

(en kCHF)	31.10.2024	31.10.2023
Obligations de prévoyance	35 304	26 575
Juste valeur des actifs du régime	-30 360	-26 072
ENGAGEMENT (ACTIF) DE PRÉVOYANCE RECONNU AU BILAN	**4 944**	**503**

Évolution des engagements de prévoyance nets

(en kCHF)	31.10.2024	31.10.2023
Obligations nettes de prévoyance au 1er novembre	**503**	**17**
Charges liées à la prévoyance du personnel - compte de résultat	911	822
Charges liées à la prévoyance du personnel - autres éléments du résultat	3 503	663
Cotisations de l'employeur	-997	-999
Acquisitions	1 024	0
OBLIGATIONS NETTES DE PRÉVOYANCE AU 31 OCTOBRE	**4 944**	**503**

Évolution des engagements de prévoyance

(en kCHF)	31.10.2024	31.10.2023
Valeur actuelle des obligations de prévoyance au 1er novembre	**26 575**	**23 469**
Écarts actuariels (profit) / perte	3 728	1 062
Cotisations des participants au régime	625	673
Coût des services rendus	866	777
Cotisations des employés	745	748
Charges d'intérêts sur obligations de prévoyance	500	477
Coûts administratifs	52	62
Prestations payées	-2 320	-694
Acquisitions	4 532	0
VALEUR ACTUELLE DES OBLIGATIONS DE PRÉVOYANCE AU 31 OCTOBRE	**35 304**	**26 575**

Évolution des actifs du régime

(en kCHF)	31.10.2024	31.10.2023
Juste valeur des actifs du régime au 1er novembre	**26 072**	**23 452**
Cotisations des participants au régime	625	673
Contributions de l'employeur	997	999
Cotisations des employés	745	748
Rendement des actifs du régime, à l'exclusion des produits d'intérêts	225	399
Intérêts sur actifs du régime	507	494
Prestations payées	-2 320	-694
Acquisitions	3 507	0
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME AU 31 OCTOBRE	**30 360**	**26 072**

Répartition de la juste valeur des actifs du régime

(en kCHF)	31.10.2024 Prix cotés sur le marché	31.10.2024 Prix non cotés sur le marché	31.10.2024 TOTAL	31.10.2023 Prix cotés sur le marché	31.10.2023 Prix non cotés sur le marché	31.10.2023 TOTAL
Contrats d'assurance		26 932	26 932		22 655	22 655
Liquidités	3 428		3 428	3 418		3 418
Total	**3 428**	**26 932**	**30 360**	**3 418**	**22 655**	**26 073**

Analyse de sensibilité

L'évaluation de l'obligation nette au titre des prestations est particulièrement sensible aux changements du taux d'actualisation, aux hypothèses liées à l'évolution des salaires et à l'évolution de l'espérance de vie. Le tableau ci-dessous récapitule les conséquences d'une évolution de ces hypothèses sur la valeur des obligations basées sur la primauté des prestations.

L'analyse de sensibilité considère à chaque fois l'évolution d'une seule hypothèse, les hypothèses restantes demeurant inchangées. Cette approche ne tient pas compte du fait que certaines hypothèses sont liées.

(en kCHF)	31.10.2024	31.10.2023
Espérance de vie		
Augmentation d'un an de l'espérance de vie	-1,8%	+1,5%
Diminution d'un an de l'espérance de vie	+1,8%	-1,5%
Taux d'actualisation		
Augmentation 0,5%	-7,5%	-6,8%
Diminution 0,5%	+8,5%	+7,7%
Évolution des salaires		
Augmentation 0,5%	+0,8%	+0,7%
Diminution 0,5%	-0,6%	-0,6%

F.3 Rémunération des dirigeants

(en kCHF)	2023-2024	2022-2023
Rémunération de la Direction	1 075	1 077
Charges sociales de la Direction	259	276
Total Rémunération de la Direction	**1 334**	**1 353**
Rémunération du Conseil d'administration	163	150
Total Rémunération du Conseil d'administration	**163**	**150**

SECTION G – FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

G.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les rubriques trésorerie et équivalents de trésorerie se composent des fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme dans des instruments monétaires.

Ces placements, dont l'échéance est inférieure à trois mois, sont disponibles à tout moment pour leur montant nominal et le risque de changement de valeur est négligeable.

Les découverts bancaires figurent au passif du bilan, dans la partie Dettes financières courantes.

(en kCHF)	31.10.2024	31.10.2023
Comptes à vue	12 426	18 874
Caisse	309	228
TOTAL	**12 735**	**19 102**

G.2 Dettes financières

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus.
Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
Les emprunts ou les tranches d'emprunts qui doivent être traités dans les douze mois à compter de la date de clôture sont classées dans les passifs courants, à moins qu'un accord de refinancement ou de rééchelonnement des paiements à long terme ait été conclu avant la date de clôture.

Structure de l'endettement net

(en kCHF)	31.10.2024	31.10.2023
DETTES FINANCIÈRES		
Crédits-bails (part long terme)	19 318	16 260
Crédits-bails (part court terme)	3 215	2 482
Autres emprunts et dettes assimilées (long terme)	12 712	10 820
Autres emprunts et dettes assimilées (court terme)	2 053	574
Intérêts courus (court terme)	18	0
Dettes financières	**37 316**	**30 136**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-12 735	-19 102
DETTE NETTE	**24 581**	**11 034**

Les dettes financières sont composées principalement de contrats de leasing dont les taux sont fixés pour la durée du contrat, ainsi que de prêts octroyés par la Commune de Val de Bagnes (voir note B.6). La juste valeur des leasings correspond à la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt effectif contractuel du leasing.

Afin d'assurer ses liquidités, la société STA Services Techniques Alpins SA, touchée par la crise du Covid-19, a pu bénéficier de crédits transitoires garantis par la Confédération à hauteur de 500 kCHF. Le montant ouvert à la date du bilan se monte à 190 kCHF.

Les crédits Covid-19 sont gérés en tant que compte à découvert sur un compte commercial libellé en francs suisses. Le taux d'intérêt s'élève actuellement à 1,5% net. Le Département fédéral des finances adapte ensuite le taux d'intérêt fixé aux évolutions du marché une fois par an, le 31 mars. Les crédits accordés doivent être entièrement remboursés au bout de huit ans. À titre exceptionnel, les crédits Covid-19 peuvent être remboursés et résiliés à tout moment avant leur échéance. À noter que les crédits Covid-19 excluent la distribution de dividendes, de remboursements d'apports en capital ainsi que de remboursement de prêt d'actionnaires.

Dans le cadre de la construction de la nouvelle télécabine Médran IV et de la réfection du réseau d'enneigement mécanique Attelas-Médran, la société-mère a bénéficié de prêts fédéraux et cantonaux (crédits NPR) à hauteur de 7 000 kCHF. Les prêts susmentionnés sont accordés pour une durée de 15 ans et sont exempts d'intérêt pendant toute la durée du contrat. Jusqu'au remboursement intégral du prêt d'investissement, le dividende versé ne peut dépasser le taux d'intérêt de la participation au bénéfice maximal autorisé par la Confédération et par le Canton (5% pour 2022). Si la limite supérieure de la participation au bénéfice valable est franchie au cours de la durée du prêt, alors le prêt pour cette durée est corrigé d'un taux de même valeur.

Le taux moyen des dettes financières 2023-2024 est de 1,01% contre 1,22% pour l'exercice précédent.

Réconciliation des mouvements de la dette nette

(en kCHF)	2023-2024	2022-2023
DETTE NETTE, début de période	**11 034**	**15 965**
Augmentation des crédits-bails	6 273	0
Amortissement des crédits-bails	-2 482	-2 446
Augmentation des autres emprunts et dettes assimilées	3 876	5 185
Remboursement des autres emprunts et dettes assimilées	-528	-270
Remboursement d'autres dettes financières à court terme	41	-64
Variation de la trésorerie et équivalents	6 367	-7 336
DETTE NETTE, FIN DE PÉRIODE	**24 581**	**11 034**

Répartition des leasings par échéances contractuelles résiduelles

(en kCHF)	31.10.2024	31.10.2023
Moins de 1 an	3 215	2 482
De 1 à 5 ans	10 245	8 758
Plus de 5 ans	9 073	7 502
TOTAL	**22 533**	**18 742**

G.3 Juste valeur des actifs et passifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, en tenant compte des frais de transaction directement imputables. Cependant lorsqu'un actif financier est enregistré à sa juste valeur au compte de résultat, les frais de transaction sont enregistrés en charges immédiatement. Le groupe classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes :

Actifs financiers évalués au coût amorti

Cette catégorie comprend notamment les prêts, les clients et autres débiteurs, les dépôts à terme et les liquidités. Après comptabilisation initiale, les prêts et les créances sont valorisés au coût amorti, déduction faite des éventuelles pertes de valeur pour les montants non recouvrables.

Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat global

Cette catégorie inclut les classes suivantes d'actifs financiers :

- les obligations ;
- les titres de participations (dans lesquelles le groupe détient moins de 20%);
- les autres instruments financiers.

Ces actifs sont enregistrés en actifs non courants, à moins que le groupe n'ait l'intention de les vendre dans les 12 mois à partir de la date de clôture de l'exercice.

Après comptabilisation initiale, les actifs sont évalués à leur juste valeur. Tous les gains et les pertes non réalisés sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à la vente de l'actif. Lors de la cession, les variations ne sont désormais plus recyclables au compte de résultat.

Lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, financier ou non financier, pour les besoins de comptabilisation ou d'informations à fournir, le groupe détermine la juste valeur sur la base de la hiérarchie ci-après, selon l'importance des données utilisées dans les valorisations :

- Niveau 1 (cours cotés non ajustés): cours auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 (données observables): données concernant l'actif ou le passif autres que les cours de marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement (tel qu'un prix) ou indirectement (c'est-à-dire déduites de prix observables);
- Niveau 3 (données non observables): données non observables sur un marché, y compris les données observables faisant l'objet d'ajustements significatifs.

Les titres de niveau 1 sont généralement détenus dans le cadre de placement et les niveaux 2 et 3 sont généralement détenus dans le cadre de la stratégie du groupe.

Valeurs comptables au 31.10.2024 *(en kCHF)*	Notes	**Actifs financiers évalués au coût amorti**	**Actifs financiers évalués à la juste valeur****	**Passifs financiers évalués au coût amorti**	**Total**
ACTIFS FINANCIERS					
Autres immobilisations financières	B.7	231	4 565		4 796
Prêts à des sociétés mises en équivalence et autres participations minoritaires	B.7	2 706			2 706
Créances d'exploitation	D.5	3 935			3 935
Autres créances à court terme*	D.5	2 716			2 716
Actifs financiers disponibles à la vente	B.7		137		137
Trésorerie et équivalents de trésorerie	G.1	12 735			12 735
TOTAL		**22 323**	**4 702**		**27 025**
PASSIFS FINANCIERS					
Autres emprunts et dettes assimilées	G.2			14 765	14 765
Crédits-bails	G.2			22 533	22 533
Dettes d'exploitation et autres dettes*				10 358	10 358
TOTAL				**47 656**	**47 656**

Au 31 octobre 2024, il existe pour 4 565 kCHF de titres de participation évalués au niveau 3 sur la base des derniers rapports de gestion 2023/2024.

Valeurs comptables au 31.10.2023 *(en kCHF)*	Notes	**Actifs financiers évalués au coût amorti**	**Actifs financiers évalués à la juste valeur****	**Passifs financiers évalués au coût amorti**	**Total**
ACTIFS FINANCIERS					
Autres immobilisations financières	B.7	197	3 780		3 977
Prêts à des sociétés mises en équivalence et autres participations minoritaires	B.7	3 368			3 368
Créances d'exploitation	D.5	4 934			4 934
Autres créances à court terme*	D.5	1 154			1 154
Actifs financiers disponibles à la vente	B.7		24		24
Trésorerie et équivalents de trésorerie	G.1	19 102			19 102
TOTAL		**28 755**	**3 804**		**32 559**
PASSIFS FINANCIERS					
Autres emprunts et dettes assimilées	G.2			11 394	11 394
Crédits-bails	G.2			18 742	18 742
Dettes d'exploitation et autres dettes*				9 832	9 832
TOTAL				**39 968**	**39 968**

Au 31 octobre 2023, il existe pour 3 780 kCHF de titres de participation évalués au niveau 3 sur la base du dernier rapport de gestion 2022/2023.

** À l'exclusion des charges payées d'avance et des produits constatés d'avance.*

*** Les actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat global.*

G.4 Produits et charges financières

(en kCHF)	2023-2024	2022-2023
Charges d'intérêts sur leasings	-208	-243
Produits de trésorerie	64	63
Coût de l'endettement net	**-144**	**-180**
Effets de l'actualisation	-63	-62
Autres charges financières	-35	-72
Autres produits financiers	78	83
RÉSULTAT FINANCIER	**-164**	**-231**

G.5 Politique de gestion des risques financiers

Risque de flux de trésorerie et risque de taux d'intérêt

La trésorerie opérationnelle est relativement indépendante des fluctuations des taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt auquel le groupe est exposé provient des emprunts à long terme. Le groupe a pour politique de maintenir environ 80% de ses emprunts en instruments à terme et taux fixe.

Pour l'exercice 2023-2024, l'impact de la variation de 50 points de base sur le taux d'intérêt des dettes financières à taux fixe est de 167 kCHF.

Pour l'exercice précédent, l'impact de la variation de 50 points de base sur le taux d'intérêt des dettes financières à taux fixe est de 163 kCHF.

Le groupe n'a pas recours à des produits dérivés, ni pour les emprunts à long terme, ni pour la gestion de sa trésorerie opérationnelle.

Risque de change

Les activités du groupe sont peu exposées au risque de change.

Risque de contrepartie (crédits)

Le groupe n'est que faiblement exposé à des risques de crédit significatifs :

- Pour les actifs financiers, le risque est évalué selon la catégorie d'actifs financiers conformément aux dispositions décrites sous la note G.3.
- Pour les créances clients, ces risques sont couverts par une provision adaptée des créances douteuses calculée sur la base d'informations historiques et d'estimations quant à la solvabilité des clients.
- Les excédents de trésorerie sont investis sans risques et uniquement auprès d'établissements financiers suisses de premier ordre.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque que le groupe ne puisse s'acquitter de ses obligations financières en temps opportun.

La surveillance étroite des liquidités au niveau du groupe ainsi que de l'allocation des ressources permet de posséder les liquidités adéquates à chaque instant.

Afin de couvrir ses besoins, le groupe a pour objectif de maintenir une flexibilité financière en conservant des lignes de crédit ouvertes mais non utilisées.

Le détail des dettes financières par échéance figure en note G.2.

Au 31 octobre 2024, le Groupe Téléverbier n'utilisait aucun crédit de trésorerie par rapport à un montant total disponible de 12 000 kCHF réparti sur quatre établissements financiers.

Risque juridique

En cas de litige, la Direction évalue l'issue des procédures judiciaires et constitue les provisions adéquates sur la base des faits connus au moment de la clôture, conformément à la norme IAS 37.

SECTION H – IMPOSITION

H.1 Impôts sur le bénéfice

L'impôt sur le bénéfice des sociétés se décompose ainsi :

(en kCHF)	2023-2024	2022-2023
Impôts courants	-16	-255
Impôts différés	-52	-894
IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE	**-68**	**-1 149**

Explication de la charge d'impôts

(en kCHF)	2023-2024	2022-2023
Taux d'imposition moyen effectif du groupe	6,18%	19,82%
Résultat opérationnel	771	5 380
Résultat financier	-164	-231
Quote-part dans les entreprises associées	493	647
Résultat avant impôts	1 100	**5 796**
Impôt sur le bénéfice au taux moyen effectif du groupe	-68	-1 149
RÉSULTAT NET	**1 032**	**4 647**

(en kCHF)	2023-2024	2022-2023
Taux d'imposition moyen théorique du groupe	16,98%	16,98%
Charge théorique d'impôt	-187	-984
Effets impôts exercices précédents	178	-87
Effets des sociétés associées	-59	-78
CHARGE D'IMPÔT RÉELLE	**-68**	**-1 149**

H.2 Impôts différés

Les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les derniers taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés.

Les effets dus aux changements des taux d'impôts sont pris en compte lors de l'exercice au cours duquel le changement de taux est annoncé.

Des impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires sauf si l'impôt différé est généré par un écart d'acquisition non déductible fiscalement ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises sous influence notable ou entreprises conjointes sauf s'il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Il n'est constaté d'impôt différé actif sur les déficits reportables que dans la mesure où leur récupération sur une durée raisonnable apparaît probable.

La charge d'impôt est constatée au compte de résultat sauf si elle concerne des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce cas, elle est aussi comptabilisée en capitaux propres.

Les impôts différés ne sont pas actualisés.

La répartition des impôts différés selon l'objet du retraitement auquel ils se rapportent est la suivante :

(en kCHF)	**Immobilisations corporelles**	**Autres**	**Total**
Au 31 octobre 2022	**16 589**	**942**	**17 531**
Comptabilisé au compte de résultat	612	282	894
Comptabilisé comme autres éléments du résultat global		-88	-88
Au 31 octobre 2023	**17 201**	**1 136**	**18 337**
Comptabilisé au compte de résultat	29	23	52
Comptabilisé comme autres éléments du résultat global		-569	-569
Acquisitions	1 291	211	1 502
Au 31 octobre 2024	**18 521**	**801**	**19 322**

La colonne Immobilisations corporelles correspond au retraitement des amortissements des immobilisations corporelles.

La colonne Autres inclut notamment l'impôt différé sur le passif de prévoyance et l'impôt différé sur la réévaluation des titres évalués à la juste valeur.

SECTION I – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

La valeur des actifs et passifs à la date du bilan est ajustée lorsque des événements subséquents altèrent les montants relatifs aux situations existant à la date de clôture.

Ces ajustements ont lieu jusqu'à la date d'approbation des comptes consolidés par le Conseil d'administration.

Au 27 février 2025, date d'approbation par le Conseil d'administration de la publication des comptes consolidés, le groupe n'a eu connaissance d'aucun événement postérieur qui nécessite la modification de la valeur des actifs et passifs ou une indication complémentaire dans l'annexe.

8. RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Tél. +41 27 324 70 70
www.bdo.ch
sion@bdo.ch

BDO SA
Place du Midi 36
1950 Sion

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

À l'Assemblée générale de TELEVERBIER S.A., Val de Bagnes

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion d'Audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la TELEVERBIER S.A. et de ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 octobre 2024, le compte de résultat global consolidé, le tableau des capitaux propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux états financiers consolidés, y compris des informations significatives sur les méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers consolidés (pages 38 à 70) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés du groupe au 31 octobre 2024 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date conformément aux IFRS Accounting Standards et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'Opinion d'Audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse, aux International Standards on Auditing (ISA) et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des États Financiers Consolidés" de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses, aux exigences de la profession et au *Code International d'Éthique des professionnels comptables (incluant les normes internationales d'indépendance)* de l'International Ethics Standards Board for Accountants (code IESBA), et nous avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Éléments Clés de l'Audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des états financiers consolidés de la période sous revue. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion d'audit sur ceux-ci. Nous ne remettons pas d'opinion distincte sur ces points.

Éléments clés de l'audit	Comment les éléments clés de l'audit ont été considérés dans notre audit
Acquisition de Télé-Thyon SA	
Le 20 septembre 2024, Téléverbier SA a acquis 13% supplémentaires des actions et des droits de vote de Télé-Thyon SA pour un montant de CHF 1.7 million, portant ainsi sa participation à 44%. Le Conseil d'administration et la direction estiment que l'acquisition permet au Groupe d'obtenir le contrôle de facto de Télé-Thyon SA, qui est consolidée par intégration globale au 31 octobre 2024 conformément à *IFRS 10 Etats financiers consolidés*. L'estimation de la juste valeur des actifs et passifs acquis nécessite des jugements importants de la part de la direction. Les principales hypothèses retenues ainsi que l'allocation du prix d'acquisition sont décrites dans la note B.3 des états financiers consolidés. En conséquence, les actifs acquis et les passifs présumés de Télé-Thyon SA ont été comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, ce qui a résulté à la comptabilisation d'un gain sur acquisition de CHF 0.3 million ainsi qu'à des intérêts non contrôlants de CHF 8.4 millions.	Nous avons acquis une compréhension de la transaction en examinant les conditions contractuelles afin d'en apprécier la conformité avec les hypothèses retenues, telles que la date d'acquisition et la notion de contrôle. Nous avons examiné les modèles d'évaluation et apprécié les méthodes utilisées pour identifier et évaluer les actifs et les passifs acquis à la juste valeur. Nous avons également évalué la pertinence du jugement et des estimations de la direction. Des experts internes ont été consultés à cette fin. Nous nous sommes assurés de l'intégration correcte et de l'adéquation de l'allocation du prix d'acquisition (PPA) et de la définition des nouvelles unités génératrices de trésorerie (UGT) conformément aux principes comptables applicables. Finalement, nous avons examiné la note des états financiers relative à la transaction afin d'en évaluer le caractère complet et approprié.

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.

Tél. +41 27 324 70 70
www.bdo.ch
sion@bdo.ch

BDO SA
Place du Midi 36
1950 Sion

Éléments clés de l'audit	Comment les éléments clés de l'audit ont été considérés dans notre audit
L'audit des estimations des justes valeurs était complexe en raison des jugements importants faits par la direction dans l'élaboration des justes valeurs. Il existe un risque que les actifs acquis et les passifs présumés ne soient pas complètement identifiés et ne soient pas mesurés correctement. En outre, il existe le risque de présentation incomplète et erronée de la transaction dans l'annexe aux états financiers consolidés. Ces facteurs ont contribué à un degré élevé d'effort et de jugement dans l'exécution des procédures d'audit.	
Activation et évaluation des immobilisations corporelles Les immobilisations corporelles sont inscrites dans les états financiers consolidés à leur valeur d'acquisition ou à leur coût de revient, diminué des amortissements et des pertes de valeur. Au 31 octobre 2024, les états financiers consolidés font apparaître des immobilisations corporelles d'une valeur totale de CHF 196.3 millions, ce qui représente 82% du total des actifs. Selon notre appréciation, cette rubrique revêt une importance particulière en raison de son caractère significatif ainsi que de la définition des durées de vie et par la détermination de la nécessité de procéder à un test de dépréciation, en fonction des indices identifiés par unité génératrice de trésorerie qui sont soumis à une marge d'appréciation. *Activation des immobilisations corporelles* Le conseil d'administration approuve un budget annuel d'investissement. Les investissements sont évalués par la direction sur la base des bilans par affaire et répartis selon leur nature entre capitalisation et imputation aux dépenses de maintenance. Les actifs capitalisés sont amortis lorsqu'ils sont prêts à être mis en service. *Dépréciation des immobilisations corporelles* La direction évalue régulièrement s'il existe des indices de dépréciation. Sur la base des résultats de l'exercice 2023/2024 et des indicateurs de la saison en cours du secteur d'activité « Domaines skiables », la direction n'a identifié aucun indice de dépréciation potentielle. En ce qui concerne les unités génératrices de trésorerie que constituent les restaurants individuels du secteur d'activité « Restauration », et en raison de la charge de dépréciation comptabilisée lors de l'exercice 2019/2020, la direction a effectué un nouveau test de dépréciation, examiné et approuvé par le conseil d'administration, qui a permis de conclure qu'une dépréciation du restaurant L'Inkontro à hauteur de CHF 4.4 millions était requise, mais qu'une reprise de dépréciation n'était pas nécessaire. Les principes d'évaluation des immobilisations corporelles sont présentés dans la note E.1, « Immobilisations corporelles » des états financiers consolidés. Les valeurs brutes, les amortissements cumulés et les pertes de valeur cumulées ainsi que la procédure de test de dépréciation y sont détaillés.	Dans le cadre de l'audit du système de contrôle interne, nous nous sommes assurés, par le biais d'entretiens, de l'inspection de documents et de l'examen des contrôles clés, que des processus internes appropriés pour la reconnaissance et l'évaluation des immobilisations corporelles étaient en place. Dans le domaine des investissements, nous avons testé par sondage le caractère approprié de l'activation des actifs sur la base des factures, l'affectation correcte à la catégorie d'actifs ainsi que l'adéquation des durées de vie utiles qui en résultent sur la base des directives internes. Nous avons obtenu la liste des activations de l'exercice, relative à la mise en service des actifs, signée par les chefs de service et le directeur financier. En outre, nous avons examiné de manière critique les comptes de charges pertinents et effectué des contrôles aléatoires pour nous assurer qu'aucun coût nécessitant une capitalisation n'ait été comptabilisé dans le compte de résultat. Nous avons évalué l'appréciation de la direction quant à une éventuelle dépréciation. Nous avons obtenu une compréhension du processus d'évaluation en examinant la documentation relative à l'identification d'indices et en interrogeant la direction et le comité d'audit. En outre, nous avons évalué le caractère approprié du modèle DCF utilisé et nous avons examiné de manière critique les projections sous-jacentes quant à leur faisabilité. En outre, nous avons validé les hypothèses utilisées pour calculer le taux d'actualisation au moyen de sources externes. Des experts internes ont été consultés à cette fin.

Autres Informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration.Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des états financiers consolidés, des états financiers sociaux, du rapport de rémunération et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.

Tél. +41 27 324 70 70
www.bdo.ch
sion@bdo.ch

BDO SA
Place du Midi 36
1950 Sion

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux états financiers consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles sem-blent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers consolidés lesquels donnent une image fidèle conformément aux IFRS Accounting Standards et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider le groupe ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des États Financiers Consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse, aux nomes ISA et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des états financiers consolidés est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les états financiers consolidés qui vous sont soumis.

Sion, le 28 février 2025

BDO SA

Loïc Rossé

Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

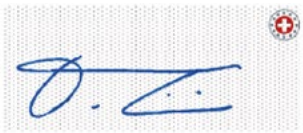

Bastien Forré

Expert-réviseur agréé

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.

ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

Exercice du 1.11.2023 au 31.10.2024

9. COMPTES ANNUELS

(Exercice du 1.11.2023 au 31.10.2024)

9.1 COMPTE DE RÉSULTAT

(en CHF)	2023/2024	En %	2022/2023	En %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Vente de marchandises	792 887	1,3%	641 584	1,1%
Produits des ventes de biens	7 655 929	14,5%	7 654 927	13,3%
Produits des ventes de services*	52 725 913	86,2%	49 123 059	85,6%
Chiffre d'affaires	**61 174 729**	**100,0%**	**57 419 570**	**100,0%**
Production immobilisée	393 681	0,6%	536 368	0,9%
Total des produits d'exploitation	**61 568 410**	**100,6%**	**57 955 938**	**100,9%**
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de matières et de marchandises	3 697 689	6,0%	3 473 244	6,0%
Autres charges d'exploitation	15 694 876	25,7%	14 429 934	25,1%
Impôts & taxes	964 403	1,6%	915 101	1,6%
Frais de personnel	22 555 413	36,9%	21 395 454	37,3%
Total des charges d'exploitation	**42 912 381**	**70,1%**	**40 213 733**	**70,0%**
EBITDA	**18 656 029**	**30,3%**	**17 742 205**	**30,6%**
Dotations nettes aux amortissements	18 808 500	30,7%	20 288 805	35,3%
Dotations nettes aux provisions	463 996	0,8%	952 165	1,7%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**-616 467**	**-1,0%**	**-3 498 765**	**-6,0%**
Produits financiers	257 059	0,4%	257 179	0,4%
Charges financières*	-244 742	-0,4%	-324 740	-0,6%
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**-604 150**	**-1,0%**	**-3 566 326**	**-6,2%**
Produits et charges hors exploitation	558 273	0,9%	2 980 046	5,2%
Produits exceptionnels, uniques ou hors période*	49 662	0,1%	925 051	1,6%
Charges exceptionnelles, uniques ou hors période*	-3 592	0%	-338 354	-0,6%
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	**191**	**0%**	**416**	**0%**
Impôts directs	0	0%	0	0%
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	**191**	**0%**	**416**	**0%**

** Cf détail dans les annexes aux comptes*

9.2 BILAN

ACTIF

(en CHF)	31.10.2024	31.10.2023
ACTIF CIRCULANT		
Trésorerie	8 324 957	17 185 521
Créances résultant de livraison de biens et de prestations de services*	1 985 119	1 953 768
Autres créances à court terme*	3 801 737	2 878 102
Stocks	1 768 994	1 699 073
Actifs de régularisation	901 919	764 748
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**16 782 726**	**24 481 212**
ACTIF IMMOBILISÉ		
Prêts rattachés aux participations*	6 216 500	7 168 000
Autres titres immobilisés*	2 534 395	2 534 395
Prêts	85 000	108 000
Immobilisations financières	**8 835 895**	**9 810 395**
Participations*	7 849 741	6 140 621
Participations*	**7 849 741**	**6 140 621**
Terrains	11 888 851	11 890 067
Constructions	16 255 551	12 447 855
Installations techniques	21 032 671	21 176 358
Autres immobilisations corporelles	6 703 963	7 065 453
Immobilisations en cours*	7 603 082	11 937 690
Avances et acomptes*	7 124 708	2 004 374
Immobilisations corporelles	**70 608 826**	**66 521 797**
Concessions, brevets, logiciels	242 178	417 745
Autres immobilisations incorporelles	814 813	840 566
Immobilisations incorporelles	**1 056 991**	**1 258 311**
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	**88 351 453**	**83 731 124**
TOTAL DE L'ACTIF	**105 134 179**	**108 212 336**

** Cf détail dans les annexes aux comptes*

PASSIF

(en CHF)	31.10.2024	31.10.2023
CAPITAUX ÉTRANGERS		
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services*	4 452 733	5 150 959
Dettes portant intérêt à court terme*	2 560 374	2 528 448
Dettes fiscales et sociales	2 564 186	2 794 991
Autres dettes à court terme*	2 326 907	2 327 300
Passifs de régularisation	5 912 761	5 576 026
Capitaux étrangers à court terme	**17 816 961**	**18 377 724**
Dettes portant intérêt à long terme*	13 740 831	16 260 315
Autres dettes à long terme*	10 160 000	10 630 000
Provisions pour risques et charges*	7 960 714	7 488 815
Capitaux étrangers à long terme	**31 861 545**	**34 379 130**
TOTAL CAPITAUX ÉTRANGERS	**49 678 506**	**52 756 854**
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions	18 900 000	18 900 000
Capital-actions	**18 900 000**	**18 900 000**
Réserves issues d'apports de capital	1 276 259	1 276 259
Réserve légale issue du capital	**1 276 259**	**1 276 259**
Réserve légale générale issue du bénéfice	9 450 000	9 450 000
Réserve légale issue du bénéfice	**9 450 000**	**9 450 000**
Résultats reportés	25 829 223	25 828 807
Résultat de l'exercice	191	416
Réserves facultatives issues du bénéfice	**25 829 414**	**25 829 223**
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**55 455 673**	**55 455 482**
TOTAL DU PASSIF	**105 134 179**	**108 212 336**

** Cf détail dans les annexes aux comptes*

9.3 ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Informations sur les principes mis en application dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier les articles sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes (art. 957 à 962 CO).

Immobilisations corporelles
Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou leur coût de revient, déduction faite des amortissements économiques nécessaires.
Des amortissements immédiats, conformément aux dispositions fiscales applicables, sont également réalisés par l'entreprise.

Informations et commentaires concernant certains postes du bilan et du compte de résultat

(en CHF)	31.10.2024	31.10.2023
Créances résultant de livraison de biens et de prestations de services	**1 985 119**	**1 953 768**
Dont :		
Créances envers d'autres sociétés du groupe	491 881	153 847
Autres créances à court terme	**3 801 737**	**2 878 102**
Dont :		
Créances envers d'autres sociétés du groupe	1 434 681	1 424 558
Prêts rattachés à des participations	**6 216 500**	**7 168 000**
Prêts envers d'autres sociétés du groupe	6 216 500	7 168 000
Dont prêt en postposition envers une société du groupe	2 691 500	3 143 000
Immobilisations en cours	**7 603 082**	**11 937 690**
Avances et acomptes	**7 124 708**	**2 004 374**
Au 31 octobre 2024, ces rubriques incluent notamment :		
- 4,7 millions de CHF pour le télésiège Lac des Vaux 2		
- 2,5 millions de CHF pour le télémixte Esserts-Savoleyres		
- 0,9 million de CHF pour le télésiège La Pasay		
- 0,8 million de CHF pour le réaménagement des bâtiments		
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	**4 452 733**	**5 150 959**
Dont :		
Dettes envers les actionnaires	546 732	499 465
Dettes envers d'autres sociétés du groupe	1 117 479	1 504 896
Autres dettes à court terme	**2 326 907**	**2 327 300**
Dont :		
Autres dettes envers d'autres sociétés du groupe	130 712	43 879
Autres dettes à long terme	**10 160 000**	**10 630 000**
Dont :		
Prêt Commune de Val de Bagnes	4 370 000	4 370 000
Crédit NPR Médran IV	3 190 000	3 460 000
Crédit NPR enneigement mécanique	2 600 000	2 800 000

(en CHF)	31.10.2024	31.10.2023
Provisions pour risques et charges	**7 960 714**	**7 488 815**
Dont :		
Provision de démantèlement	4 135 980	3 956 977
Suite à l'accord du Service des contributions en 2011, une provision des coûts de démantèlement des installations existantes est comptabilisée.		
Produits des ventes de services	**52 725 913**	**49 123 059**
Dont :		
Indemnités TRV 2022 perçues par l'OFT		198 542
Indemnités TRV 2022 perçues par l'État du Valais		157 206
Indemnités TRV 2023 perçues par l'OFT, y compris une provision d'un produit à recevoir de CHF 143 958,22		577 652
Indemnités TRV 2023 perçues par l'État du Valais, y compris une provision d'un produit à recevoir de CHF 169 449,86		339 255
Indemnités TRV 2024 perçues par l'OFT, y compris une provision d'un produit à recevoir de CHF 146 740,98	586 971	
Indemnités TRV 2024 perçues par l'État du Valais, y compris une provision d'un produit à recevoir de CHF 86 182,75	344 730	
Depuis décembre 2021, la ligne Le Châble-Verbier fait partie du réseau de transports publics. Nous recevons des indemnités de l'OFT et de l'État du Valais afin de couvrir les coûts y relatifs		

(en CHF)	31.10.2024	31.10.2023
Dissolution nette de réserves latentes		
Nombre de collaborateurs		
Emplois à plein temps en moyenne annuelle		
Plus de 250 emplois à plein temps		
Autres titres immobilisés	**2 534 395**	**2 534 395**
NV Remontées mécaniques SA, Nendaz		
4669 actions nominatives de CHF 500.– chacune		
90 actions nominatives de CHF 250.– chacune		
10 actions nominatives de CHF 125.– chacune		
Représentant le 12,85 % (N-1 : 12,85%) du capital-actions	2 612 373	2 612 373
Représentant le 12,85 % (N-1 : 12,85%) du droit de vote		
Provision pour dépréciation	-96 896	-96 896
Valeur au bilan	2 515 477	2 515 477
Divers titres immobilisés	**18 918**	**18 918**

(en CHF)	31.10.2024	31.10.2023
Participations	**7 849 741**	**6 140 621**
1. Participations intégrées globalement	**6 424 741**	**1 724 019**
1.1. STA Services Techniques Alpins SA, Sembrancher		
1452 actions nominatives de CHF 1000.– chacune		
Représentant le 96,8% (N-1: 96,8%) du capital-actions		
Représentant le 96,8% (N-1: 96,8%) du droit de vote		
Valeur au bilan	1 436 500	1 436 500
1.2. Verbier Sport Plus SA, Val de Bagnes		
102 actions nominatives de CHF 1000.– chacune		
Représentant le 51% (N-1: 51%) du capital-actions		
Représentant le 51% (N-1: 51%) du droit de vote		
Valeur au bilan	102 000	102 000
1.3. Tzoum'Évasion Sàrl, Riddes		
181 parts sociales de CHF 100.– chacune		
Représentant le 75,42% (N-1: 75,42%) du capital social		
Représentant le 75,42% (N-1: 75,42%) du droit de vote		
Valeur au bilan	75 419	75 419
1.4. T-Shop Sàrl, Riddes		
101 parts sociales de CHF 100.– chacune		
Représentant le 50,5% (N-1: 50,5%) du capital social		
Représentant le 50,5% (N-1: 50,5%) du droit de vote		
Valeur au bilan	10 100	10 100
1.5. T-Resort SA, Val de Bagnes		
100 actions nominatives de CHF 1000.– chacune		
Représentant le 50% (N-1: 50%) du capital-actions		
Représentant le 50% (N-1: 50%) du droit de vote		
Valeur au bilan	100 000	100 000
1.6 Télé-Thyon SA, Vex		
35 424 actions nominatives de CHF 100.– chacune		
Représentant le 44,28% (N-1: 30,92%) du capital-actions		
Représentant le 44,28% (N-1: 30,92%) du droit de vote		
Valeur au bilan	4 700 722	0
2. Participations mises en équivalence	***1 400 000***	***4 391 602***
2.1. T-One SA, Val de Bagnes		
50 000 actions nominatives de CHF 10.– chacune		
Représentant le 50% (N-1: 50%) du capital-actions	1 500 000	1 500 000
Représentant le 50% (N-1: 50%) du droit de vote		
Provision pour dépréciation	-100 000	-100 000
Valeur au bilan	1 400 000	1 400 000
2.2. Chez Dany SA, Val de Bagnes		
5000 actions nominatives de CHF 100.– chacune		
Représentant le 33,33% (N-1: 33,33%) du capital-actions	500 000	500 000
Représentant le 33,33% (N-1: 33,33%) du droit de vote		
Provision pour dépréciation	-500 000	-500 000
Valeur au bilan	0	0
2.3. Télé-Thyon SA, Vex		
35 424 actions nominatives de CHF 100.– chacune		
Représentant le 44,28% (N-1: 30,92%) du capital-actions		
Représentant le 44,28% (N-1: 30,92%) du droit de vote		
Valeur au bilan	0	2 991 602

(en CHF)	31.10.2024	31.10.2023
Participations		
3. Autres titres de participations	**25 000**	**25 000**
3.1. Les 4 Vallées SA, Nendaz		
25 actions nominatives de CHF 1000.– chacune		
Représentant le 25% (N-1: 25%) du capital-actions		
Représentant le 25% (N-1: 25%) du droit de vote		
Valeur au bilan	25 000	25 000

Valeur résiduelle des dettes découlant d'opérations de crédit-bail

(en CHF)	31.10.2024	31.10.2023
Tous les leasings sont activés		
Télésiège des Attelas	155 150	161 847
Télécabine de La Tzoumaz	282 669	280 667
Télésiège Mayentzet	206 972	391 987
Télécabine Le Câble Mayens de Bruson	6 257 015	6 311 581
Enneigement mécanique	5 814 981	6 185 804
Valeur nette comptable	**12 716 786**	**13 331 885**
Télésiège Mayentzet	943 021	1 382 907
Télécabine Le Câble Mayens de Bruson	1 961 570	2 574 033
Télécabine Médran IV	9 126 291	9 867 507
Enneigement mécanique	4 229 433	4 918 314
Engagements de leasing	**16 260 315**	**18 742 762**
Dont échéance:		
Inférieure à 1 an	2 519 484	2 482 447
Supérieure à 1 an et inférieure à 5 ans	7 735 459	8 757 796
Supérieure à 5 ans	6 005 372	7 502 518

Engagements en faveur de tiers

Téléverbier SA assure un engagement de solidarité en tant que co-associé dans deux sociétés simples: Copropriété Mont Fort et Bar des Établons.

Téléverbier SA assure également un engagement de solidarité à hauteur de CHF 4 millions dans le cadre du crédit hypothécaire de T-One SA (société fille) accordé par la Banque CIC (Suisse) SA.

(en CHF)	31.10.2024	31.10.2023
Engagements hors bilan liés aux immobilisations corporelles	**35 813 000**	**6 141 565**
Actifs gagés pour propre compte	**1 069 705**	**1 115 007**

Explications concernant certains postes du compte de résultat		
(en CHF)	**31.10.2024**	**31.10.2023**
Intérêts sur engagement de leasing	207 659	242 750
Divers	37 083	81 990
Total charges financières	**244 742**	**324 740**
Coupons prescrits	3 058	2 666
Variation provision pour risques	0	787 233
Bons cadeaux échus	0	132 809
Divers	46 604	2 343
Total produits exceptionnels, uniques ou hors période	**49 662**	**925 051**
Autres charges exceptionnelles	3 592	5 655
Reclassement indemnités TRV 2022	0	65 432
Impôt s/bénéfice année précédente	0	267 267
Total charges exceptionnelles, uniques ou hors période	**3 592**	**338 354**

Liste des actionnaires importants		
Christian Burrus	27,23%	26,84%
Commune et Bourgeoisie de Val de Bagnes	25,86%	25,86%
Groupe d'actionnaires de Val de Bagnes et d'Entremont	9,03%	8,57%
Groupe d'actionnaires de la station	4,39%	4,53%

Événements importants survenus après la date du bilan

Il n'existe aucun événement important survenu après la date du bilan ayant un impact sur les valeurs comptables des actifs et passifs présentés ou devant être publiés ici.

9.4 RÉPARTITION DU RÉSULTAT AU BILAN

Le Conseil d'administration propose la répartition suivante du résultat au bilan :

(en CHF)		**2023-2024**	**2022-2023**
Report à nouveau	1er novembre	25 829 223	25 828 807
Résultat de l'exercice		191	416
Résultat à disposition au	**31 octobre**	**25 829 414**	**25 829 223**
Dividendes		0	0
Report à nouveau		25 829 414	25 829 223
TOTAL RÉPARTI		**25 829 414**	**25 829 223**

10. RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS

Tél. +41 27 324 70 70
www.bdo.ch
sion@bdo.ch

BDO SA
Place du Midi 36
1950 Sion

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

À l'Assemblée générale de TELEVERBIER S.A., Val de Bagnes

Rapport sur l'audit des états financiers sociaux

Opinion d'Audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers sociaux de TELEVERBIER S.A. (la société), comprenant le bilan au 31 octobre 2024, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers sociaux (pages 75 à 82) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'Opinion d'Audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des États Financiers Sociaux" de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Éléments Clés de l'Audit

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de notre audit des comptes annuels de la période sous revue. Ces éléments ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion d'audit sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion d'audit distincte sur ces éléments.

Éléments clés de l'audit	Comment les éléments clés de l'audit ont été considérés dans notre audit
Activation et évaluation des immobilisations corporelles Les immobilisations corporelles sont inscrites dans les états financiers sociaux à leur valeur d'acquisition ou à leur coût de revient, diminué des amortissements et des pertes de valeur. Conformément aux prescriptions fiscales cantonales, des amortissements immédiats peuvent être comptabilisés lors de l'exercice durant lequel l'immobilisation a été acquise. Au 31 octobre 2024, les états financiers sociaux font apparaître des immobilisations corporelles d'une valeur totale de CHF 70.6 millions, ce qui représente 67% du total des actifs. Selon notre appréciation, cette rubrique revêt une importance particulière en raison de son caractère significatif ainsi que de la définition des durées de vie et par la détermination de la nécessité de procéder à un test de dépréciation, en fonction des indices identifiés par unité génératrice de trésorerie qui sont soumis à une marge d'appréciation.	Dans le cadre de l'audit du système de contrôle interne, nous nous sommes assurés, par le biais d'entretiens, de l'inspection de documents et de l'examen des contrôles clés, que des processus internes appropriés pour la reconnaissance et l'évaluation des immobilisations corporelles étaient en place. Dans le domaine des investissements, nous avons testé par sondage le caractère approprié de l'activation des actifs sur la base des factures, l'affectation correcte à la catégorie d'actifs ainsi que l'adéquation des durées de vie utiles qui en résultent sur la base des directives internes.

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.

Tél. +41 27 324 70 70
www.bdo.ch
sion@bdo.ch

BDO SA
Place du Midi 36
1950 Sion

Éléments clés de l'audit	Comment les éléments clés de l'audit ont été considérés dans notre audit
Activation des immobilisations corporelles Le conseil d'administration approuve un budget annuel d'investissement. Les investissements sont évalués par la direction sur la base des bilans par affaire et répartis selon leur nature entre capitalisation et imputation aux dépenses de maintenance. Les actifs capitalisés sont amortis lorsqu'ils sont prêts à être mis en service. *Dépréciation des immobilisations corporelles* La direction évalue régulièrement s'il existe des indices de dépréciation. Sur la base des résultats de l'exercice 2023/2024 et des indicateurs de la saison en cours, la direction n'a identifié aucun indice de dépréciation potentielle. Les principes d'évaluation des immobilisations corporelles sont présentés dans la note « Informations sur les principes mis en application dans les comptes annuels » des états financiers sociaux.	Nous avons obtenu la liste des activations de l'exercice, relative à la mise en service des actifs, signée par les chefs de service et le directeur financier. En outre, nous avons examiné de manière critique les comptes de charges pertinents et effectué des contrôles aléatoires pour nous assurer qu'aucun coût nécessitant une capitalisation n'ait été comptabilisé dans le compte de résultat. Nous avons évalué l'appréciation de la direction quant à une éventuelle dépréciation. Nous avons obtenu une compréhension du processus d'évaluation en examinant la documentation relative à l'identification d'indices et en interrogeant la direction et le comité d'audit.

Autres Informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des états financiers sociaux, des états financiers consolidés, du rapport de rémunération et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les états financiers sociaux ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers sociaux, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux états financiers sociaux ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ail-leurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux États Financiers Sociaux

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers sociaux conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des états financiers sociaux ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers sociaux, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.

Tél. +41 27 324 70 70
www.bdo.ch
sion@bdo.ch

BDO SA
Place du Midi 36
1950 Sion

Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des États Financiers Sociaux

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers sociaux pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers sociaux prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des états financiers sociaux est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'Autres Obligations Légales et Réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers sociaux, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO, nous confirmons que la proposition du Conseil d'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts, et nous recommandons d'approuver les états financiers sociaux qui vous sont soumis.

Sion, le 28 février 2025

BDO SA

Loïc Rossé

Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Bastien Forré

Expert-réviseur agréé

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.

ILS ONT ÉTÉ DE CETTE AVENTURE 2023/2024

Nos chaleureux remerciements aux 550 collaborateurs, sans qui rien de tout cela n'aurait été possible !

Dhan Bahadur ADHIKARI | Arthur AEBY | Cristina AGABIO | Guijarro AITOR MORA | Yohan ALAÏMO | Marc ALBASINI | Patricia ALCAIDE RODRIGUEZ Stéphane ALLAL VIGOUROUX | Ismaël ALLAMAN | Samuel ALLAMAN | Paul-Victor AMAUDRUZ | Kali ANDRE | Catherine ANTONIN | Olivier ANTONIN Blaise ARLETTAZ | Isaline AUBERT | Samuel AUBERT | Richard AUCOIN | Cécilia AULIAC | Ghislaine BAGNOUD | Elyne BAILLIFARD | Luciano Mustafa BALDE Alain BALLEYS | Mélanie BALOGE | Nicolas BANON MARTI | Loriane BARR | Laurence BARRAU | François BARRILLON | Chandra BASTIN Gaétan BAUCHER | Leïla BECHAREF | Zoé BEIN | Hugo BELO FRANCO | Denis BEN M'RABET | Gianni BERCLAZ | Mégane BERCLAZ | Loïc BEROD Loïc BERSIER | Anne-Françoise BESSARD | Ana BESSE | Andy BESSE | Georges BESSE | Jean-Pierre BESSE | Jennifer BESSE | Nathan BESSE Théo BESSE | David BESSON | Sophie BESSON | Julia BIGIO | Ronan BIGOT | Chantal BINGGELI | Claire BIRCH | Marion BISELX | Laurent BLANC Pietro BLANC | Yvelin BLANC | Romain BLANCHE | Élodie BLANCHET | Camille BLANDIN | Youri BOCQUEL | Julia BOFFELLI | Lucia BOFFELLI Julie BOIRE | Audrey BONNET | Lionel BORGEAUD | Romain BOTTAZINI | Darik BOUDIAF | Alexandre BOURGEOIS | Jérémie BOURGEOIS Dimitri BOUTOURLINE YOUNG | John BRADY | John BRAND | Yann BRAUN | Vlad BRISSET | Tanja BROCH | Lola BROUILLET | Bernard BRUCHEZ Étienne BRUCHEZ | Jacques BRUCHEZ | Jean-Michel BRUCHEZ | Karine BRUCHEZ | Mathieu BRUCHEZ | Nicolas BRUCHEZ | Tanya BRUCHEZ Valentin BRUCHEZ | Clarence BURATTI | Albert BUSHAJ | Gianfranco CARBOTTI | Alexander CARON | Marc-Antoine CARON | Joanne CARTER Raymond CASANOVA | Romano CATTANEO | Lucas CHABIN | Nicolas CHAMBON | Gérald CHAMPSAUR | Paul-Martin CHARAF | Chantal CHARBONNET Ingrid CHARPIER | Nicolas CHAUSSONNET | Myriam CHELABI | Eddy CHESEAUX | Justine CHESEAUX | Florian CHIRON | Thierry CHRISTINAT Ludovic CIRCELLI | Ewan CLAVREUL | Bastien CLEMENT | Christian CLERC | Olivier CLERC | Alessandra COLLE | Marie-Hélène COLLOMBIN Carine CONTIER | Bertrand CORTHAY | Anne-Claude CORTHAY DURRER | Jérôme CORTHAY | Maël CORTHAY | Mallorie CORTHAY | Shannon CORTHAY Tanguy CORTHAY | Benjamin COULON | Christophe COUNOTTE | Melvyn COUTAZ | Chloé CRETTENAND | Nicolas CRETTENAND | Rébecca CRETTENAND Blaise CRETTEX | Max CRETTON | Célie CUISINIER | Simon CURRAT | Mara Filipa DA SILVA ALMEIDA | Agostinho Paulo DA SILVA LEAL | Julien DAGUZAN Jean-Louis DARBELLAY | Sébastien DARBELLAY | Thierry DARBELLAY | Céline DAVIET | Paulo Leonel DE BARROS GOMES | Teresa DE JESUS BENTO Marco André DE JESUS FERREIRA | Paula Natalina DE MELO CARDOSO | Vincent DE PROST | Bert DE RYCKER | Paolo DE SANTI | Charles DEBONS Victor Jules DECOUR | Chloé DECUGIS | Maxime DEGOUSEE | Bastien DEJOIE | Martina DELALOYE | Janine DELASOIE BRUCHEZ | Jean-Claude DELÉGLISE Jean-Marc DELÉGLISE | Carlos DELGADO UROSA | Jocelyne DÉLITROZ | Florent DENICOL | Julien DENICOL | Christophe DESLARZES | Adrien DESSIMOZ Nuno DIAS | Céline DIDIER DUPONT | Laetitia DIETZ | Lyam DONNADIEU | Lucilia Maria DOS SANTOS FRANCISCO | André DOS SANTOS MELO Christophe DOUCET | Simon DOUCET | Craig DOUGLAS | Paulo Alexandre DUARTE VIEIRA | Fatoumata DUBUES | Maxime DUDAS Samantha DUGUID-JUGET | Florian DUHEN | Thaïs ECOEUR | Michaël EGLOFF | Roland EMMENEGGER | Stephen ESCALLE | Arnaud ESTEVENON Manuel Augusto ESTEVES AFONSO | Juliette EYRAUD | Aicha FAOUZI BENTAHAR | Noémie FAUQUET | David FAURE | Dominique FAVRE Georges-André FAVRE | Valérie FAVRE | Valéry FAVRE | Laura FELLAY | Marc FELLAY | Morgane FELLAY | Pascal FELLAY | Pierre FELLAY Laetitia FELLAY-TROILLET | Peggy FERCIOT | Joël FERNANDES FERREIRA | Léa FEUZ | Julia FIAND | Christian FILLIEZ | Cyril FILLIEZ | Daniel FILLIEZ Antoine FONTENEAU | Alain FORMAZ | Denis FORMAZ | Eddy FORT | Kévin FOUARGE | Loïc FOUCAUD | Alexandre FOURNIER | Marta FRACHEBOUD BRASIL David FRAGNIÈRE | Jordi FRAIGEDO | Jane FRANÇOIS-EUGÈNE | Eloïse FROSSARD | Kevin FRUND | Lou-Anne GABBUD | Guillaume GABIOUD Michèle-Léa GAIDON | Mickaël GAILLARD | Nathan GAIST | Thierry GALLAY | Jérémy GARD | Martial GARD | Francis GASQUET | Alain GAUFFRE Gabriel GAVRILA | Nicolas GAY | Patrick GAY | Margaux GENIN | Marion GEORIS | Patrice GERMIQUET | Mirella GEX | Jean-Luc GFELLER Matilde GILLIÉRON | Patrick GILLIOZ | Cindy GIOVANOLA | Guillaume GIRARD | Théo GIRARD | Thierry GIROUD | Danielle GODART-CORTHAY Joël GOMES LOPES | Martins Pimenta GONCALO | Tobias GONI LOPEZ | Mateo GONI | Alex GORINA RIBAS | Mélanie GOUVEIA ARAUJO Idalia GOUVEIA GOMES LOPES | Aurore GRANGE | Ioannis GRECOS | Axel GRIMA | Perrine GROSS-RAGUENES | Catalin GROSU | Télila GUEGUEN Stéphane GUEX | François GUICHARD | Jean-Bernard GUIGOZ | Dan GUILLART | Mélissa GUZMAN | Brigitte HABERSAAT | Julien HABERSAAT Maxime HABERSAAT | Chahine HADJELA | Jonathan HARI | Maryse HERIN | Jonathan HIROZ | Thibault HIVERT | Christian HOFMANN | Marion HOFMANN Mathias HOFMANN | Elizabeth HUBER | Sarah HUTCHISON | Benat IHIDOY | Annie ITHIER | Roberto IVANESKOU | Delphine JACQUEL Tristan JACQUEMIN | Victoria JAMIESON | Milan JILEK | Alexandre JULLIER | Ursula KALBERMATTER | Valentin KALBERMATTER | Philippe Térence KARBOWSKI Stanley KELLY | Maxime-Yannick KRAUS | Elina KUJANSUU | Lumturije KUKALAJ | Julien LA CROIX | Steven LACK | Claire LAGREE | Chantal LAHAYE

Lou LAHOUSSE | Guillaume LAMARQUE | Marie-Antoinette LAMBIEL | Eve LAROUR | Mélina LATTION | Sandrine LATTION | Luca LAUCELLA
Paul-André LAVALADE | Amandine LAYRE | Adrien LE GUAY | Bertrand LEBRUN | Antoine LECHEVALLIER | Laëtitia LEJEUNE | Victor LENEVEU
Xavier LEQUIEN | Benjamin LERESCHE | Yoël LESNE | Daniel LEVRAND | Damiao LILA | David LIODENOT | Lucas LIODENOT
Marceau LIOGER-ARAGO | Ludovic LOVEY | Vincent LOVEY | Alain LOVISA | Nicolas LUISIER | Sophia LUY | Jérôme MABILLARD | Isabelle MAES
Alice MAGINA | Catherine MAGINA | Baptiste MAILLOT | Périne MARCON | Eléa MARE | Franck MARE | Arlette MARET | Christophe MARET
Dylan MARET | Éric MARET | Isaline MARET | Jean-Sébastien MARET | Lény MARET | Marie-Ange MARET | Murielle MARET | Pamela MARET
Pascal MARET | Patricia MARET | Valérie MARET | Yan MARET | Yoan MARET | Jonathan MARIETTE | Florian MARQUET | Aurélie MARSAN
Cédric MARTIN | Geoffroy MARTIN | Guillaume MARTIN | Jean-François MARTIN | Rosi MARTIN | Patricia MARTINA | Vincent MARTINOD
Victor MASSAL | Laetitia MATAS | Émile MAURETTE | Luis Filipe MAXIMIANO FERREIRA | Lionel MAY | Norbert MAY | Raphaël MAY | Roxane MAY
Steve MAY | Candide MAYE | Sam MAZAREI | Valentine MELIN | Yann MERTES | Sébastien METENIER | Alain MÉTROZ | Philippe MEYER
Sara MICALIZZI | Lionel MICHAUD | Xavier MICHAUD | François MICHELI | Alain MICHELLOD | Alain MICHELLOD (comm') | Amandine MICHELLOD
Jérémy MICHELLOD | Laura MICHELLOD | Stéphanie MICHELLOD | Thomas MICHELLOD | Louna MILLET | Laetitia MITSCHDOERFFER | Adrienne MONNET
Anne-Marie MONNET | Henri-Charles MONNET | Julien MONNET | Pierre-Joseph MONNET | Pierre-Louis MONNET | Mélissa MONTALBANO
Léon MONTANGERO | Alexandre MOONCEK | Carole MOOS | Léonie MORAND | Myriam MORAND | Miguel Ângelo MOREIRA AMARAL | Fanny MORVANT
William MOTTE | Alexandre MOTTET | Emmanuel MOUGENOT | Salomé MOUIREN | Ronan MOUSSE | Joffrey M'RAH | Janaina MUNIZ TORRIONE
Antoine MUNOZ | Fabien NAVILLOUX | Tim NEGRELLO | Cédric NEUFFER | Madalin NICOLAE | Fabien NICOLLIER | Brieuc NOËL
Florence OGGIER-JILEK | Faustine OLMOS | Marina OMNES | Gabriel ORECCHIO | Jeevan OVERNEY | Alessandro PADULAZZI | Lionel PAGLIOTTI
Giuseppe PALADINO | Agnès PATTHEY | Julien PECASTAING | Cristiano PEDRO | Claude PELLISSIER | Michaël PELLISSIER | Roland PELLISSIER
Yamina PELLOUCHOUD | Olivier PERCHEY | Antonny PERDRIAU | Marie-Laure PERNEY | Bryan PERON | Daria PERRAUDIN | Cynthia PERRENOUD
Pierre-André PERRETEN | Mathilde PERROT | Benjamin PETIT-RICHARD | Nicolas PHILIPCZYK | Louis PINCON | Catia PIRES | Manuel PISTORIUS
David PORGES | Bastien PRADAL | Paul PUJOL | Gérald PUPET | Rémi QUENTIN | Xavier QUIHILLIRY | Matthias RABOUD | Hugo RAFFIN
Jean-Michel RAUSIS | Léa RAYNAL | Mélanie REGAZZONI | Émilie RENAULT | Francis REUSE | François REUSE | Marthe REUSE-DORSAZ
Manuel Luis RIBEIRO BROCHADO DO AMARAL | Anibal Joaquim RIBEIRO DO AMARAL | Jessica RIBEIRO | Benoît RICHARD | Quentin RICHON
Loïs RIVA | Sifdine ROBIC | Juliette ROBIN | Emmanuelle RODUIT | Jonathan RODUIT | Mathieu RODUIT | Maxence RODUIT | Louis ROGGO
Martin ROGGO | Thomas ROGGO | Fabien ROLLET | Frédéric ROSSET | Maël ROSSIER | Romain ROSSIER | Nathanaël ROTEN | Armel ROUILLY
Romain ROUSSEAU | Valentine ROUSSEAUX | Monique RUGHOO-BOURGEOIS | Joshua RUOSS VILLANUEVA | Naroa SALCEDO | Johny SARRASIN
Valérie SARTRE | Marc-André SAUTHIER | Thomas SAVOURNIN | Gabin SCHAFER | Martino SCHIAVONE | Laura SECOND | Francisco SEGRERA MONTALAR
Audrey SERGENT | Manon SERMONDADE | Logan SHALLOE | José Miguel SILVESTRE GARCIA | John SMITS | Patrick SNIDER | Alberto SOARES CASTANHEIRA
Maria Isaura SOARES MAGINA | Daniel SOEBERT | Climent SORIANO MICHEL | Mauro SQUARCIA | Micheline SUBILIA BERSIER | Magdalena TANCHAK
Alexandre TEBOUL | Samuel TERRETTAZ | Laurent THOMAS | Gabriel THOULOUSE | Corinne TISSIÈRES | Luc TISSOT | Yannick TORELLO
Célien TORNAY | Jean-Pascal TORNAY | Mathias TORNAY | Laurent TORRIONE | Eric TORT I PADRO | Bertrand TOURMEAU | Marianna TREJO
Tom TRIPONEZ | Claude TROILLET | Jules TROILLET | Raphaël TROILLET | Gérald TURCHI | Fabrice UNGEMACHT | Patrick UNGEMACHT
Romain URVOIS | Mélissa UTTINGER | Dominique VALDENAIRE | Sylvie VALDENAIRE | Vincent VALDENAIRE | Isabelle VALFREDINI | Paul VALLES
Jonathan VAN DER STEEN | Robin VASSAL | Laurent VAUCHER | Leila VAUCHER | Anne-Dolorès VAUDAN | Zélie VAUDAN | Xavier VELEN
Nicolas VIAL | Julien VIARD | Jordan VICTORIEN | Yannick VIGNAL | Maria Soledad VILLANUEVA-RUOSS | Danila VOLLUZ | Eva VOUILLAMOZ
Jean-Marc VOUILLAMOZ | Misaël VOUILLAMOZ | Paul-André VOUILLAMOZ | Sébastien VOUILLAMOZ | Virgile VOUILLAMOZ | Gilles VUICHOUD
Mégane VUILLY | Roméo WICHT | Pierre-Henri WILLMANN | Léa ZARA | Clarisse ZARRILLO-FAVRE | Francesca ZIMARA | Jennifer ZUFFEREY

Impressum
Édition : Téléverbier
Rédaction : Téléverbier, Le fin mot Communication, Martigny
Conception : Le fin mot Communication, Martigny
Crédits photos : Téléverbier
Impression : Imprimerie Ronquoz Graphix, Sion
Tirage : 150 exemplaires

Ce rapport est également disponible en téléchargement sur rapportannuel.televerbier.ch

Téléverbier SA
CP 419, CH – 1936 Verbier
+41 (0)27 775 25 11
info@televerbier.ch

www.televerbier.ch

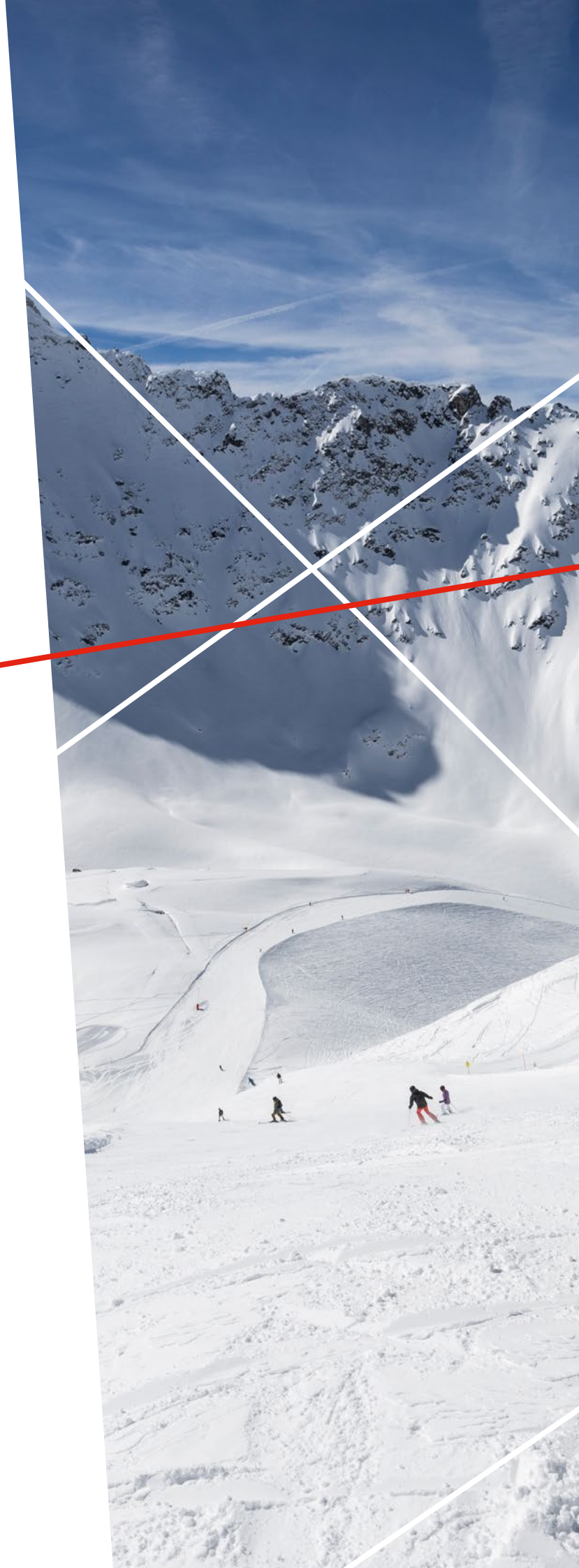

TELEVERBIER
VALAIS SUISSE